Les écoles de Sainte-Pétronille, Île d'Orléans (1876-1965)

Jean-Claude Dionne

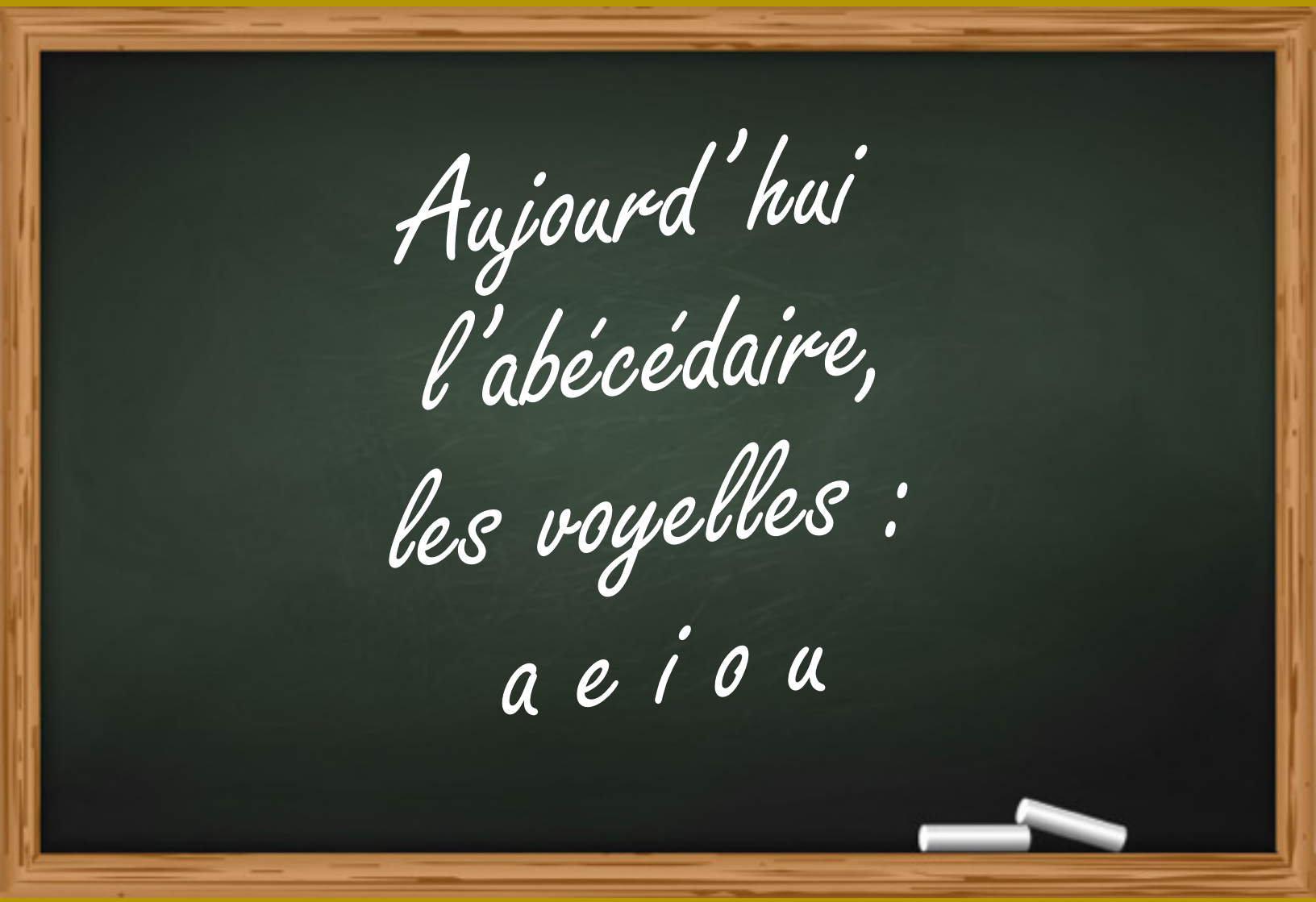

Archiv-Histo

Jean-Claude Dionne

B.Sc. (Chimie, Laval, 1964)

M.A. (Histoire, Université de Montréal, 2007)

Les écoles de Sainte-Pétronille, Île d'Orléans (1876-1965)



Montréal 2021



Page titre :
La première « maison école » de 1830...
Photo : Daniel B. Guillot

Robert Martel
A la proue de l'île d'Orléans
Le village de Ste-Pétronille
Les Éditions GID, Québec, 2014, 188 pages

Société de recherche historique
Archiv-Histo Inc.
535, rue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
Case postale 45 501, succursale Sault-au-Récollet
Montréal (Québec) H2B 3C9
Téléphone : (514) 625-5791
Courriel : archiv.histo@gmail.com
Site Internet : Archiv-Histo.com

© **Tous droits réservés**

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec – 2021
Bibliothèque Archives Canada – 2021

ISBN : 978-2-923598-89-5

Introduction

L'un des berceaux des familles Québécoises l'île d'Orléans a fait l'objet de nombreux travaux de recherche couvrant des champs d'étude variés: historique, folklorique, géographique, géologique, archéologique, toponymique, généalogique, patrimonial, archivistique, sociologique, économique, agricole, touristique, etc. Ces domaines ont été analysés et décrits dans 20 mémoires de maîtrise, 30 livres, 18 études et 49 articles. Ce travail archivistique concernant les écoles, les instituteurs et institutrices vient enrichir cette collection et apporte une acquisition de connaissance supplémentaire qui, sans aucun doute, va aider tant les généalogistes, les historiens que les autres passionnés de mon coin de pays.

Les actes notariés

Pour effectuer cette recension des contrats relatifs aux écoles, instituteurs et institutrices à l'île d'Orléans, j'ai, dans un premier temps, dépouillé les actes des nombreux notaires qui ont exercé leur profession dans la région de Québec en consultant la base de données Parchemin (1626-1801) pour en extraire les actes relatifs aux résidants de l'île d'Orléans (1626-1801). L'exactitude et l'exhaustivité de la base Parchemin est tributaire de l'état des minutiers des notaires. Dans certains cas il peut y avoir des actes qui ont été perdus ou détruits. J'ai relevé 3 143 actes provenant de 61 notaires de Québec; 5 054 actes de 11 notaires ayant exercé à l'île d'Orléans; et 273 actes de la Base de la Prévôté de Québec de la BAnQ qui ne sont pas dans la base Parchemin.

Dans un deuxième temps, j'ai effectué le dépouillement des actes notariés pour la période de 1801-1937 en utilisant soit la base numérique de la BAnQ « Archives des notaires du Québec des origines à 1937 » soit les Microfilms de ces actes qui se trouvent au Centre d'Archives de la BAnQ à Montréal. Le choix de retenir les actes associés aux résidants de l'île d'Orléans et aux métiers qu'ils exerçaient à l'exception des cultivateurs s'est imposé compte tenu de l'ampleur de la tâche (55 402 actes des notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans sans compter les actes provenant des autres notaires). Le nombre d'actes choisis va comme suit : 19 700 actes rédigés par les 17 notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans et 4 388 actes écrits par 85 notaires de Québec et des environs.

Finalement, pour compléter cette recherche j'ai utilisé la Base de données du Registre Foncier du Québec, Bureau d'enregistrement de St Laurent île d'Orléans afin de trouver des actes concernant des résidants de l'Île d'Orléans. Les notaires concernés sont ceux dont les actes ne sont pas archivés à BAnQ, ceux dont les actes font partie de la collection Fonds Cour Supérieure District Judiciaire de Québec (CN301 BAnQ), ainsi que les notaires dans d'autres districts. Des 7 200 actes examinés j'ai relevé 346 actes provenant de 23 notaires de la première catégorie, 1 490 actes de 73 notaires de la deuxième et 98 actes de 38 notaires dans d'autres districts.

Donc, l'ensemble des actes reliés aux multiples aspects de ma recherche sur l'île d'Orléans totalisent un corpus de 34 492 actes rédigés par 308 notaires.

Les documents de la BAnQ

Afin de vérifier si des actes relatifs aux écoles, instituteurs et institutrices sont accessibles en ligne dans la base *Pistard* de la BAnQ, j'ai fait une recherche en indiquant dans les onglets de Recherche avancée «école», «instituteur», «institutrice» et «île d'Orléans» Cote, Classe, Toutes les cotes.

Les documents publiés

Les recensements du Canada

Les recensements quinquennaux de la population contiennent plusieurs informations concernant divers renseignements, dont le lieu de résidence, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le métier ou profession et l'ethnicité. C'est donc une source essentielle, disponible sous forme numérique, à Bibliothèque et Archives Canada.

J'ai fait le dépouillement de tous les recensements présentement accessibles : 1831, 1851, 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911 et 1921.

Les rapports

Les rapports du Surintendant de l'instruction publique de la Province de Québec : de 1875 à 1920.

APPENDICES (D.) & (E.) TO REPORT ON THE AFFAIRS OF BRITISH NORTH AMERICA, FROM THE EARL OF DURHAM, HER MAJESTY'S HIGH COMMISSIONER, &C. & C. &C. . [S.l. : s.n., 1839?]

Les revues

Journal de l'instruction publique : 1857-1879

L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction : 1881-1956

Les livres

Meilleur, Jean-Baptiste. Mémorial de l'Éducation du Bas-Canada. Étant un exposé des principaux faits qui ont eu lieu relativement à l'Éducation, depuis 1615 jusqu'à 1855 inclusivement. Montréal, J.-B. Rolland et fils, libraires-éditeurs, 1860, 389, pages.

Code de l'Instruction Publique de la Province de Québec, comprenant les lois scolaires et un grand nombre de décisions judiciaires s'y rapportant et les Règlements des Comités catholiques et protestants du Conseil de l'instruction publique. Compilé par Paul de Cazes, première édition. Québec, J.O. Filteau et frères, libraires-éditeurs, 1888, 145 pages plus annexes et index.

Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec, 1951 : Département de l'instruction publique, 164 pages.

Gosselin, Amédée. L'instruction au Canada sous le régime français (1635-1760). Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 1911, 501 pages.

Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, 471 pages.

Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'enseignement au Québec, Tome 1 – 1608-1840, 432 pages, Holt, Rinehart et Wilston Limitée, 1971; Tome 2 – 1840-1971, 496 pages, Holt, Rinehart et Wilston Limitée, 1971.

Leclerc Richard. Histoire de l'Éducation au Québec. 121 pages. numerique.banq.qc.ca › patrimoine.

Langevin, Jean. Cours de pédagogie ou principes d'éducation. Québec, C. Darveau, imprimeur, 1865, 409 pages.

L'Histoire de l'éducation au Québec : les grands textes politiques et législatifs. Bibliotheque@assnat.qc.ca

Les articles

Jean-Pierre Charland. Le réseau d'enseignement public bas-canadien, 1841-1867. Une institution de l'état libéral. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 4, 1987, p. 505-535.

Les journaux

L'Action Sociale (Québec, 1907-1915)
L'Action Catholique (Québec, 1915-1962)
L'Action nationale (Québec, 1933-2013)
L'Électeur (Québec, 1880-1896)
L'Événement (Québec, 1867-1938)
L'Événement journal (Québec, 1938-1962)
L'Opinion Publique (Montréal,1870-1883)
La Gazette de Québec (1764-1874)
La Gazette de Joliette (1866-1895)
La Justice (Québec, 1886-1892)
La Patrie (Montréal, 1879-1978)
La Presse (Montréal, 1884-2019)
La Minerve (Montréal, 1826-1899)
La Vigie (Québec, 1906-1913)
Le Bien public (Trois-Rivières, 1909-1978)
Le Bulletin des agriculteurs (1916-2006)
Le Canadien (Québec, 1806-1909)
Le Clairon (St-Hyacinthe, 1912-1954)
Le Castor (Québec, 1843-1845)
Le Courrier du Canada (Québec, 1857-1901)
Le Devoir (Montréal, 1910-pésent)
Le Franc-Parleur (Québec, 1915-1940)

Le Journal de Québec (1842-1889)
Journal des campagnes (Québec, 1882-1901)
Le Journal des Trois-Rivières (1865-1893)
Le Nouvelliste (Trois-Rivières, 1876-1886)
Le Pays (Montréal, 1852-1869)
Le Peuple (Montréal, 1880-1887)
Le Progrès de l'Est (Sherbrooke, 1883-1924)
Le Progrès du Saguenay (1887-1964)
Le Quotidien (Saguenay, 1997- présent)
Le Quotidien de Lévis (1879-1937)
Le Soleil (Québec, 1896-2019)
The Quebec Mercury (1805-1863)
The Quebec Daily Mercury (1863-1875)
The Quebec Daily Evening Mercury (1876-1878
The Daily Evening Mercury (1879-1887)
The Quebec Daily Mercury (1887-1903)
The Quebec Morning Chronicle (1847-1924)
The Quebec Chronicle and Gazette (1888-1892)
Quebec Weekly Chronicle (1888-1892)
The Quebec Morning Chronicle (1888-1898)
The Quebec Chronicle (1898-1824)
Morning chronicle and commercial and shipping gazette (Québec, 1850-1888)
Montreal Herald and Daily Commercial Gazette (1834-1883)

La graphie des noms de famille

Dans la base de données Parchemin les noms de famille correspondent minutieusement à l'orthographe employée par le notaire. Dès lors, dans plusieurs cas, ces noms se déclinent en quelques variantes avant d'atteindre l'orthographe moderne. Voici quelques exemples :

Les Allaire : Alaire, Allere, Dallaire, D'allaire

Les Asselin : Ancelin, Asseline, Asselaint, Asselain, Asselint

Les Côté : Cote, Cotte, Cotté, Coste, Costé

Les Dionne : Guyonne, Guionne, Dione

Les Émond : Hemond, Emont, Emond, Esmond, Esdmont, Aimon, Aymond, Haymond, Edmon,

Les Ferland : Frelan, Ferlat, Frelland, Freland, Ferelant, Ferelan

Les Gagnon : Gaignon, Gasgnon

Les Leclerc : Lecler, Leclair, Leclert, Leclerd, Leclere

Les Létourneau : Estourneau, L'estourneau, Letourneau

Les Maranda : Marandeau, Marandas, Marenda, Marandaux, Morandeau

Les Ratté : Rate, Ratte, Raté

Mise en contexte

Faisons un survol historique, bien évidemment restreint compte tenu de l'ampleur du sujet, de l'évolution de l'enseignement au Québec au cours des quatre derniers siècles. Il importe de mentionner les jalons les plus significatifs en y ajoutant des informations spécifiques à l'enseignement dans les diverses paroisses de l'île d'Orléans.

Du début de la Nouvelle-France jusqu'à 1759

Sous le régime français, les membres des communautés religieuses étaient responsables de l'enseignement aux enfants des colons ainsi que des autochtones. Au cours des premières décennies aux premières petites écoles (élémentaire), vont s'ajouter les écoles secondaires, et les écoles supérieures. Voici quelques évènements saillants de la mise en place de ces écoles dans la ville de Québec et dans les paroisses environnantes :

- Les Récollets (Franciscains) s'établirent dans la colonie en 1615 afin de propager la foi catholique et l'instruction des colons et des autochtones. Un couvent est érigé sur les bords de la Rivière St-Charles en 1620 et il est acheté, en 1682, par Mgr. St. Valier et devient l'Hôpital Général. Ils établissent d'autres couvents en autre à Trois-Rivières et Montréal.
- En 1625, les Jésuites arrivent en Nouvelle-France. Cependant, ce n'est qu'en 1635 qu'une école à Québec, dirigée par les pères Lalemant et Lejeune, accueillait les enfants des français et des autochtones.[1]
- Les Dames religieuses de l'Hôtel-Dieu ainsi que les Ursulines, accompagnées du Jésuite Barthélémi Vimont, arrivent à Québec en 1639.
- Monsieur Laval met sur pied, en 1668, le collège du Séminaire de Québec dirigé par les Messieurs du Séminaires. Quelques années plus tard, il ouvrit une ferme modèle au Cap-Tourmente.[2]
- A Sainte-Famille, île d'Orléans, ouverture, en 1685, du couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

Puisqu'il n'y avait pas de structure administrative pour encadrer l'enseignement dans la colonie, c'est l'Évêque de Québec qui exerce l'autorité sur l'enseignement, en vertu des pouvoirs sur l'enseignement

[1] Destiné uniquement aux garçons, le collège des Jésuites fut la seule institution de Nouvelle-France à dispenser un cours classique complet durant tout le Régime français. Ses diplômés fort peu nombreux se dirigeaient généralement après leurs études vers les professions libérales, militaires ou devenaient marchands dans la colonie. Référence : Leclerc Richard. Histoire de l'Éducation au Québec. numerique.banq.qc.ca › patrimoine. p.7

[2] Peu après la fondation de son Petit Séminaire, M de Laval ouvrit au Cap-Tourmente une ferme modèle où tout en occupant les élèves aux travaux de la terre, on leur apprenait, avec le catéchisme, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Un peu plus tard, dans l'hiver de 1678, Jacques et Antoine Girard furent envoyés à Saint-Joachim ; ils en revinrent au mois d'octobre suivant. La même année partaient pour l'école du Cap-Tourmente : Gervais, Jacques et Jean Houde, trois frères, de Saint-Famille de l'île d'Orléans. Pierre Deslauriers, aussi de l'Île d'Orléans, y fit un séjour de neuf ans. Référence : Gosselin, Amédée. L'instruction au Canada sous le régime français (1635-1760). Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 1911, p.53-54

conférés par le pape. C'est donc lui qui décide de la construction des écoles, de l'embauche des instituteurs, et le contenu des programmes d'enseignement.

Outre ces religieux et religieuses, il y a eu aussi un certain nombre de laïques ayant des connaissances plus étendues, les maîtres ambulants, ou de formations spécifiques, tels les notaires, qui ont enseigné aux enfants des colons les éléments de base, écriture et lecture.

J'ai, au cours de mes recherches, identifié les individus suivants qui ont enseigné à l'île d'Orléans :

- 1673 – François Labernade dit Laprairie, premier maître d'école de Ste-Famille;
- 1674 – Nicolas Metrue, à St-Pierre. Il a été notaire à Québec de 1678 à 1700;
- 1758-1770 – Louis Miray, maître d'école à St-François. Il a été notaire de 1772-1807;
- 1804- ? – Pierre Descombe, maître ambulant à St-Laurent;
- 1813-36 – Pierre Descombe, maître ambulant à St-Jean ;
- 1817-18 – Jérémie Plante, instituteur, à St-Pierre;
- 1817-1824 – Antoine Levasseur, maître d'école, à St-François;
- 1837 – Pierre Descombe, précepteur, à Ste-Famille.

Une ordonnance de l'intendant Dupuy, daté du 4 juin 1727, stipule les exigences requises à ceux qui veulent exercer ce métier.[3]

> Note de J.C. Dionne : Les auteurs qui ont écrit sur Pierre Descombe, mettent un «s» à la fin de son nom. Au cours de mes recherches, j'ai relevé 42 actes notariés concernant Pierre Descombe et ses enfants, et dans tous ces actes, ils ont signé leur nom sans «s» à la fin.

[3] 4 juin 1727 - Ordonnance de l'intendant Dupuy qui fait défense au nommé LeChevalier (Chevalier), garçon, âgé d'environ vingt-huit ans, de moyenne taille, cheveux châtains, brun de visage, les yeux ronds et un peu égarés, le nez long, sous peine de punition corporelle, de s'ingérer de montrer à lire et à écrire aux jeunes gens de la colonie; défense à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient, autres que ceux déjà établis à cet effet, de s'ingérer de montrer à lire et à écrire aux jeunes gens des villes et de la campagne, et de tenir école de garçons ou de filles sans la participation de l'intendant et sans en avoir la permission et approbation de monseigneur l'évêque de Québec ou du sieur de Lotbinière, archidiacre de ce diocèse, à l'examen desquels ils seront soumis pour recevoir d'eux leur mission, et tenus de rendre compte de leur conduite aux curés des paroisses où ils enseigneront, sans qu'aucun homme puisse tenir école de filles ni aucune femme tenir école pour les garçons, à moins que ce ne soient gens mariés et qui en aient la permission. E1,S1,P1867. Fonds Intendants - BAnQ Québec.

Les effets désastreux de la conquête de 1759 sur le système scolaire

Les conquérants saisissent tous les biens de Récollets et des Jésuites. Le collège des Jésuites sert de caserne aux soldats de l'armée britannique. Plus tard il sera détruit pour laisser la place à l'Hôtel de ville. Suite au traité de Paris le 10 février 1773, le Roi Georges III édicte la Proclamation royale le 7 octobre 1763 dans laquelle se retrouvent les directives pour détruire toutes les institutions politiques et administratives de l'ancienne Nouvelle-France. Il est indiqué que les nouvelles écoles seront de langue anglaise et de religion protestante. Inutile de discourir longtemps sur les effets de cette directive notamment une baisse marquée des effectifs enseignants, une pénurie généralisée d'outils pédagogiques puisque les Britanniques considèrent les livres venant de France comme de la contrebande tant et si bien que déjà en 1790 on dénombre 1 école anglophone pour 588 habitants et 1 école francophone pour 4000 habitants.

Si l'acte 42 George III, chapitre 17, passé en 1801, pour l'établissement d'écoles élémentaires sous la direction de l'institution royale, a probablement permis la construction d'écoles anglophones, il n'a pas eu cet effet chez les francophones.

Dans son fameux rapport, Lord Durham, souligne :

«Je suis peiné d'être obligé de dire que le Gouvernement britannique depuis qu'il possède la colonie, n'a rien fait ou n'a rien tenté pour promouvoir l'éducation en général. En effet, le seul cas où le Gouvernement s'est occupé de cette question ne lui fait pas honneur. Car il a appliqué le revenu des biens des Jésuites destinés à l'éducation, afin de constituer un fonds pour le service secret et il a livré, pendant plusieurs années, une lutte opiniâtre avec l'Assemblée, afin de continuer ce système injuste d'appropriation.»

Source : L.-P. Audet. Le Système scolaire de la province de Québec, VI, p.284.

Mason Wade évalue ce fonds à deux millions de dollars. (*The French Canadians*, 1955, p.424).

Liste des diverses lois d'éducation

- 1824 - *L'acte 4 et 5 George IV, chapitre 31, pour l'établissement d'écoles élémentaires sous la direction des fabriques de paroisses*.

> L'acte des écoles de fabrique autorise les fabriques à employer annuellement un quart de leurs revenus respectifs et à posséder un arpent de terre pour le soutien d'une ou plusieurs écoles, mais il est notoire que les revenus des fabriques sont pour la plupart très limités, et que, très généralement, le quart n'aurait pas suffi pour encourager une seule bonne école. Or, il valait autant ne pas avoir d'école que de ne pas en avoir une seule bonne par paroisse, et c'est la conclusion à laquelle tout naturellement on en vint de part et d'autre. De sorte que les paroisses pauvres furent privées d'école jusqu'au temps où il en fut établi en 1842, en vertu de la loi de 1841 ; mais, avant cette époque, il y avait une bonne école en opération dans chaque paroisse qui était en moyen de la soutenir sur un bon pied.

Référence : Meilleur, Jean-Baptiste, 1860, p.253-54

- 1829 - *L'acte 9 George IV, chapitre 46, pour l'établissement d'écoles élémentaires sous le contrôle de syndics élus et des membres du parlement*. Cet acte fut amendé et continué par l'acte 2 Guillaume IV, chapitre 26, passé en 1832, et expiré le premier mai 1836.

> Cette loi donne en fait le beau rôle aux parlementaires qui, allouant les sommes nécessaires à l'érection et au fonctionnement des écoles, deviennent les maîtres du système scolaire. Convoquée chaque année par le plus ancien principal officier de milice, une assemblée de propriétaires choisira cinq syndics chargés de l'exécution de la loi. Ces derniers, responsables de la marche des écoles, devront faire des rapports périodiques détaillés au Parlement. En 1831, un léger amendement permet au curé, recteur et ministre résidant et desservant une paroisse de se présenter comme candidat à la charge de syndic sans être propriétaire.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 7

> La loi des Écoles de Syndics fut la première loi scolaire véritablement efficace dans la province du Bas-Canada : elle contribua à multiplier les écoles élémentaires dont les campagnes avaient alors un si pressant besoin. À la fin de 1828, il y avait dans le Bas-Canada, 325 écoles accueillant 11,679 élèves; trois ans plus tard, au début de 1832, on comptera 1,305 maîtres enseignants dans 1,282 écoles à 45,203 écoliers. Le nombre d'enfants d'âge scolaire, en 1832, étant de 102,383 enfants et les présences à l'école de 45,203, on peut **dire qu'un enfant sur trois fréquentait l'école.**

Référence : Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'enseignement au Québec, Tome 1 – 1608-1840, p.363-64

- 1841 - *L'acte 4 et 5 Victoria, chap. 18, pour l'établissement d'écoles élémentaires sous le contrôle des conseils municipaux et des surintendants d'éducation*. Cet acte était pour la province unie, mais ayant rencontré de l'opposition en raison de la perception obligatoire d'une taxe pour tous les propriétaires fonciers tant francophones qu'anglophones, il fut abrogé, quant au Haut-Canada, en 1843, et, quant au Bas-Canada, en 1845. C'est en vertu de la loi de 1841 que le docteur Jean-Baptiste Meilleur fut nommé le premier Surintendant de l'Instruction publique en 1842.

- 1846 - *L'acte 9 Victoria, chapitre 27, pour l'établissement d'écoles primaires, sous le contrôle de commissaires d'école élus par le peuple et d'un surintendant d'éducation*. C'est l'acte d'éducation.

> Ces faits, incontestables et de notoriété publique, prouvent évidemment à la fois que l'opposition faite à la loi d'éducation de 1846 venait bien moins du peuple proprement dit que de certains hommes politiques, et que le peuple canadien, aimant l'éducation, voulait bien se soumettre, malgré l'agitation faite par ces hommes, à la contribution exigible par cette loi pour en procurer le bienfait à ses enfants.

Référence : Meilleur, Jean-Baptiste, 1860, p.255

Les charlatans politiques ayant pour auxiliaires et dupes quelques hommes mobiles et serviles de toutes espèces, étaient sans cesse occupés à déprécier la loi et ses moyens, mon administration et son succès. Or, ces charlatans, hommes pervers que l'on désignait sous le nom significatif d'*éteignoirs*, se composaient de deux classes, savoir : les parvenus *et* les aspirants.

Référence : Meilleur, Jean-Baptiste, 1860, p.332

- 1849 - *L'acte 12 Victoria, chapitre 50, passé en 1849, amendant celui de 1846*.

Cette loi reconnait aux membres du clergé le droit d'être élus commissaires d'école; en outre elle fortifiait les pouvoirs du surintendant, créait des commissions d'examens pour les aspirants maître d'école et permettait au Conseil des ministres le démembrement des paroisses pour la création de nouvelles municipalités scolaires.

Référence : Audet, Louis-Philippe. 1971, Tome 2 – 1840-1971, p.59

- 1851 - *L'acte 14 et 15 Victoria, chapitre 97, pour l'établissement d'écoles normales et pour la nomination des inspecteurs d'école*.

- 1856 – *La loi 19 Victoria, c. 14 du 16 mai*.

Cette première loi scolaire est souvent citée pour trois raisons principales :1) parce qu'elle a institué le *Journal de l'instruction publique* et le *Journal de l'Éducation*; 2) parce qu'elle est la première à avoir établi un fonds de retraite pour les instituteurs; 3) parce qu'elle a créé le Conseil de l'Instruction publique.

Référence : Audet, Louis-Philippe. 1971, Tome 2 – 1840-1971, p.69

- 1856 – *La loi 19 Victoria, c. 54 du 19 juin*.

Les premiers articles de cette loi traitent surtout des problèmes financiers relatifs à l'éducation; mais l'essentiel de la loi se rapporte aux écoles normales qu'on veut établir à Québec et à Montréal.

Référence : Audet, Louis-Philippe. 1971, Tome 2 – 1840-1971, p.69

L'École normale Laval n'a fonctionné que deux mois et demi en 1857. Elle a dû fermer à cause de la chaleur. De mai à juillet elle a reçu 22 élèves dont 5 vont quitter après ces trois mois. Nous avons pu déterminer le lieu d'origine de ces premiers élèves. La plupart sont de la campagne. Il est curieux de constater que presque un tiers des élèves est originaire de l'Ile d'Orléans. 1ième *division* 11 *élèves :* 2 de Saint-Jean, I.O., 1 de Saint-Laurent, 1 de Sainte-Famille. 2e *division* 11 *élèves :* 2 de Saint-Laurent, 1 de Saint-Jean.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 213-14

Note de J.-C. Dionne : A mon avis, cela est dû à l'influence de François-Xavier Toussaint qui a été professeur à St-Jean et St-Laurent, et qui avait sans doute des contacts avec ses successeurs dans ces paroisses. Il fut le premier professeur à l'École Normale Laval et il y enseigna pendant 37 ans.

- 1867 – *L'acte de l'Amérique du Nord Britannique, article 93.*

  Cet article confie tout d'abord à chaque province la juridiction exclusive en matière d'éducation. Il garantit, en outre, les droits et privilèges reconnus par les lois existantes concernant les écoles confessionnelles et il prévoit un droit d'appel pour les minorités catholiques ou protestantes au Parlement fédéral, gardien de la constitution.

Référence : Audet, Louis-Philippe. 1971, Tome 2 – 1840-1971, p.82

Note : de J.-C. Dionne : Les lois scolaires subséquentes de 1897 à 1959, se trouvent à l'annexe 3.

Être instituteur laïque au dix-neuvième siècle

Grâce aux travaux de recherche de Gérard Filteau et Lionel Allard, publié en 1951, et celui d'André Labarrère-Paulé, publié en 1965, nous avons deux sources incontournables d'informations concernant la formation, l'influence et les conditions de travail de ces individus qui ont consacré leur vie à instruire les écoliers de cette époque. En voici quelques extraits :

> En 1829, année de l'apogée de l'Institution royale, on ne compte que 87 maîtres enseignant dans 84 écoles à 3,675 écoliers.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 213-14

> La loi de 1829 ne prévoyait pas de direction supérieure ni de contrôle à un degré plus élevé que celui de la commission de syndics». Cependant les effets de la loi dépassèrent immédiatement les espoirs des plus optimistes. De partout surgirent des écoles. La première année, la nouvelle loi avait provoqué la fondation de 262 écoles fréquentées par 14,755 élèves. Dès la seconde année, 1830, le nombre des écoles s'éleva à 752 et celui des élèves à 38,216. En 1831, on atteignait 1,074 écoles et 42,000 élèves. Une expansion si rapide ne manquait pas de créer des problèmes d'ordre général, en particulier celui du recrutement du personnel, de sa surveillance et du contrôle de l'emploi des sommes versées par l'État».

Référence : Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec 1951, Département de l'instruction publique, p.6

> Cette mesure (l'inspection des écoles par les députés-inspecteurs) eut pour effet immédiat d'éliminer les plus incapables et certains indésirables. Dès l'année suivante, les inspecteurs virent à ce que tous les titulaires se munissent d'un certificat de moralité décerné par leur curé ou leur pasteur et d'un certificat attestant un minimum d'instruction et d'aptitudes, en subissant un examen en présence d'un jury formé d'un ministre du culte, d'un juge de paix et du plus haut officier de milice de la paroisse. Refus de l'allocation aux incompétents et obligation de produire un certificat d'aptitudes eurent pour résultat d'éclaircir sensiblement les rangs du personnel enseignant, si bien qu'en 1833, plus de 150 écoles durent rester fermées faute d'instituteurs.

Référence : Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec 1951, Département de l'instruction publique, p.8

La loi de 1832 a donc suscité un instituteur le plus souvent incompétent, dépendant de tout le monde et en particulier de syndics ignorants. Son souci est de sauver les apparences. Il faut tel nombre d'élèves dans les classes et tout ira bien. Aucune préoccupation pédagogique; cet instituteur, en général improvisé, ne peut avoir de goût pour son travail. Son salaire est misérable mais la loi fixe un minimum, ce qui est un progrès. Le seul encouragement est l'allocation supplémentaire que l'on attribue dans chaque paroisse au maître le plus qualifié.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 213-14

Quelques-uns cependant sont des instituteurs au vrai sens du terme : compétents, dévoués, ils continuent à enseigner malgré les mauvaises conditions matérielles et leur situation au bas de l'échelle sociale. Dans l'ensemble, l'instituteur est déconsidéré en 1836. Balayeur, sacristain, sonneur de cloches, il est bon pour tous les métiers. L'importance de son rôle n'est pas vraiment reconnue.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 213-14

Les instituteurs laïques, en vertu de la loi de 1841, sont encore plus soumis aux commissaires qu'ils ne l'étaient aux syndics de la loi de 1832. Les commissaires règlent le cours d'études de chaque école, indiquent les livres dont il sera fait usage, établissent les règles générales pour la régie des écoles et les communiquent par écrit aux instituteurs concernés (article 7). Ainsi le maître ne participe même plus à l'élaboration des règles de conduite de son école. Tout différend est soumis à l'arbitrage du commissaire. Son école est surveillée plus particulièrement par un commissaire et, tous les mois, deux autres commissaires la visitent pour constater les progrès des élèves, la valeur de l'instituteur et la conduite du commissaire chargé.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 109

L'un des grands obstacles à la formation d'un personnel enseignant compétent, obstacle signalé par presque tous les inspecteurs, était la modicité des salaires qui variaient alors entre $60 et $400 au maximum, pour les hommes, la plus grande partie recevant entre $125 et $250. Les institutrices devaient se contenter, de la moitié de ces salaires, plusieurs ne recevant que de $40 à $50.

Référence : Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec 1951, Département de l'instruction publique, p.46

Vers 1850, les instituteurs formaient un groupe pauvre, peu considéré, même méprisé du public. Dans sa troisième circulaire, 'en date du 14 août 1852, le Docteur Meilleur demandait aux inspecteurs d'insister auprès des instituteurs. Il écrivait: "Il est extrêmement important de recommander aux instituteurs de prendre plus de soin de leur personne et d'observer plus de décorum dans leurs écoles qu'ils ne le font généralement afin d'inspirer aux enfants qui leur sont confiés le respect qu'ils leur doivent et celui qu'ils se doivent à eux-mêmes".

Référence : Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec 1951, Département de l'instruction publique, p.48

De 1836 à 1845, l'enseignement laïque n'a connu que l'incertitude. Qu'il y ait une loi d'éducation ou qu'il n'y en ait pas, son sort est toujours aussi précaire. Si l'importance de l'éducation n'est pas comprise, celle de l'instituteur l'est encore moins. Il n'a d'ailleurs rien fait lui-même pour donner un peu de prestige à son métier. A la poursuite d'un salaire misérable, harcelé par les créanciers, le maître est de plus à la merci d'habitants le plus souvent ignorants. Il lui faut penser à vivre avant de penser à enseigner. D'ailleurs, même s'il était excellent, reconnaîtrait-on ses talents ? Sa profession ne débouche sur rien. Ni sur l'espoir d'un avancement, ni sur la récompense des progrès de ses élèves. La plupart n'ont qu'un désir: sortir de ce métier sans intérêt et sans gloire.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 115

Si, à partir de 1845, les instituteurs laïques s'éveillent, il n'est nulle part question des institutrices. Elles sont le plus souvent une entrave aux progrès de la classe enseignante: jeunes, peu instruites, on les engage au moindre prix. Nous voyons donc s'affirmer au milieu du XIXe siècle une différence entre le personnel masculin et le personnel féminin, ce dernier inerte et le plus souvent incompétent. Les instituteurs au contraire sont, au moins pour quelques-uns, plus aptes à se défendre et plus combatifs. La Législature les favorise-t-elle ? Les lois d'éducation à partir de 1845 mettent-elles l'instituteur laïque en valeur, lui donnent-elles une meilleure position? Ces instituteurs dont quelques-uns sont maintenant conscients de l'importance de leur rôle vont-ils se hisser à la hauteur de leur mission? Vont-ils acquérir la compétence qui généralement leur fait défaut ?

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 133

De 1876 à 1886, le nombre des instituteurs, malgré quelques fluctuations minimes, reste à peu près constant alors que l'ensemble du corps enseignant primaire augmente. Il n'y a un effort sérieux pour augmenter le personnel masculin qu'à partir de 1886-1887 et ceci est dû aux ecclésiastiques.

La féminisation a une incidence très grave sur le plan de la compétence. On est beaucoup moins exigeant pour une institutrice d'autant plus qu'on les engage pour les payer très bon marché et non pour leur valeur.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 356

Instituteurs et institutrices à Ste-Pétronille	
Date	**Institutrices - Instituteur** **École du bout de l'Ile, paroisse St-Pierre**
1829-30	1829 – 25 juillet – Acte 164 – Vente d'un terrain et devis pour la construction d'une école au bout de l'île par François Noël aux Syndics de l'école de Saint-Pierre. Minutier du notaire Edward Glackmeyer. 1830 - 21 juin – Acte 167 – Dépôt du procès-verbal d'un assemblée par Ambroise Cantin et les syndics de l'école de Saint-Pierre. Minutier du notaire Edward Glackmeyer.
1831 (RC)	Rosalie Goulet, préceptrice. 1 école, 8 garçons, 39 filles.
1833	1833 - 8 août – Acte 645 – Dépôt, du compte rendu d'une assemblée pour l'élection de Syndics de l'école du bout de l'Ile, par Pierre Ferland. Minutier du notaire Nazaire LaRue
1844 -?	Marie Doncourt. Le 14 décembre engagement de Marie Doncourt, maîtresse de l'arrondissement no. 3, 25 élèves, au salaire de $64 par année (logée et chauffée). AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.42.
1851 (RC)	John Laughlin Smith (26 ans)
1852-?	John Laughlin Smith
1861 (RC)	Aucun nom mentionné.
1862-70	?
1871 (RC)	Demoiselle Abbott, institutrice
1872	1872 – 27 juin – Acte 4772 – Vente d'un lopin de terre pour servir d'emplacement pour ériger une maison d'école par Prudent Blais, cultivateur, de St Pierre, aux commissaires d'écoles, du même lieu. Minutier du notaire Pierre Gosselin.
1873-?	Marie des Anges Paré (la première institutrice de l'école Brandl de Ste-Pétronille). Réf. Henri Aubin, 1985.
1874	27 mars - Acte 5114 – Vente de l'ancienne maison d'école du bout de l'Île par Paul Audet dit Lapointe, en sa qualité de président des commissaires d'école de la paroisse de St-Pierre et Pierre Goulet, secrétaire trésorier des susdits commissaires à Célestin Rousseau, de Saint-Pétronille. Minutier du notaire Pierre Gosselin.
Institutrices **École de la paroisse de Ste-Pétronille**	
1876	Le 14 avril 1876, malgré beaucoup de réticence de la part de la Commission scolaire de Saint-Pierre, on accède à la demande de Ste-Pétronille de former désormais une commission scolaire distincte. AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.45
1876-77	Beaulieu — Cette municipalité possède une école-modèle qui finira par réussir, si M. le curé veut bien continuer à prêter son concours à l'institutrice pour le maintien de la discipline. 62 élèves assistent régulièrement à cette école.
1879-80	Malvina Deschênes
1881 (RC)	Malvina Deschênes (23 ans)
1887-88	Les municipalités pauvres ayant un grand besoin de l'aide additionnelle sont les suivantes : St-Adolphe, Les Crans, St-Tite des Caps, Ste-Brigitte de Laval, St-Koch Nord, St-Ferréol et Ste-Pétronille de Beaulieu.
1888-89	Marie Naud, institutrice très bien qualifiée. Elle tient une écoles modèle qui mérite la subvention.

1889-90	Une bonne maison qui menace cependant de se détériorer si on n'y fait bientôt quelques réparations. Mobilier très modeste. On retarde toujours à mettre cette école sur un meilleur pied.
1891 (RC)	Marie Naud (20 ans)
1892 - 95	?
1896-97	Une école modèle mixte dans une maison convenable. Une seule institutrice bien compétente y enseigne à 40 élèves. Mobilier à renouveler. Salaire $110, plus la subvention accordée à l'école modèle. Démission de l'institutrice.
1901 (RC)	Philomène Côté (40 ans)
1911 (RC)	Cudera (?) Lambert (39 ans) ; Blanche Gourdeau (21 ans)
1921 (RC)	Gertrude Sirois (21 ans)
1928	1928 - 29 mai – Acte 346 – Promesse de vente, des parties Sud-Ouest des lots 46-149, 148, 147, 146 et 145 du cadastre de Ste Pétronille, par Léo Chouinard, mécanicien, de Ste Pétronille, aux commissaires de la Municipalité scolaire de Ste Pétronille. Minutier du notaire Aimée Plamondon.

INSPECTEURS D'ÉCOLES À L'ÎLE D'ORLÉANS

1853 – 1965

Pierre Martial Bardy : 1853-1869

Félix Emmanuel Juneau : 1870-1874

1876 – La paroisse de Ste-Pétronille obtient une commission scolaire distincte de St-Pierre.

Joseph Prémont : 1874-1898

L. O. Pagé : 1898-1899

Georges Stanislas Vien : 1899-1922

Jean-Marie Turcotte : 1921-1922

A. M. Filteau : 1922-1927

L. P. Goulet : 1927-1930

Achille-A. Letarte : 1931-1943

Félix Poulin : 1943-1962

Robert Gagnon : 1962-1965

Recherche et montage : J.-C. Dionne

1872 – 27 juin – Acte 4772 – Vente d'un lopin de terre pour servir d'emplacement pour ériger une maison d'école par Prudent Blais, cultivateur, de St Pierre, aux commissaires d'écoles, du même lieu

Par devant le notaire public pour la province de Québec, résidant en l'Isle d'Orléans comté de Montmorency, soussigné et le témoin ci-après nommé.

Fut présent Sieur Prudent Blais, cultivateur demeurant en la paroisse St-Pierre, susdite Isle d'Orléans, lequel a par ces présentes vendu, cédé, transporté et abandonné dès maintenant et à toujours et a promit et promet de garantie et dépend de toutes espèces de dettes et autres troubles généralement quelconques, à Messieurs Louis Ferland, meublier, Pierre Godbout, Bruno Paquet, Évariste Noël, et Isidore Leclerc, cultivateurs, tous demeurant en ladite paroisse St-Pierre susdite Isle d'Orléans et tous commissaires d'école pour ladite paroisse St-Pierre, et ledit Louis Ferland, président, à ce présent et acceptant acquéreur, en leur dite qualité et pour leurs successeurs à l'avenir; C'est à savoir :

Un lopin de terre pour servir d'emplacement pour y ériger une maison d'école, situé en ladite paroisse St-Pierre, de la contenance de quatre-vingt-dix pieds de profondeur courant par le nord au vendeur, par le sud à Noël Hill Bowen, par le nord-est au terrain de la fabrique, par le sud-ouest audit vendeur, circonstances et dépendances. Tel que ledit immeuble est actuellement, se poursuit, comporte et s'étend de toutes parts sans aucune exception ni réserve quelconque.

Pour du dit immeuble sus désigné et vendu, en jouir, faire et disposer par lesdits commissaires d'école sus nommés et leurs successeurs à l'avenir en toute propriété pour les fins sus mentionnées dès ce jour et à perpétuité. A l'effet de quoi ledit vendeur a … et subrogé lesdits acquéreurs et leurs successeurs à l'avenir en tous ces lieux et places, droits, normes, raisons et actions et autres droits généralement quelconques qu'il a et peut avoir en et sur ce que dessus vendu, … dessaisissant au profit du dit acquéreur, voulant et entendant qu'il en soit saisi et mis en bonne possession et saisine par qui et ainsi qu'il appartiendra en vertu des présentes.

Déclare ledit vendeur que ledit immeuble sus-désigné et vendu lui appartient au moyen de bons titres qu'il a devers lui, desquels, le dit vendeur s'oblige d'en aider les acquéreurs et leurs successeurs au besoin.

Cette vente est faite à la charge par lesdits acquéreurs et leurs successeurs à l'avenir, c'est à savoir :

1°de payer et acquitter tous les droits seigneuriaux auxquels ledit immeuble peut être tenu et assujetti, et de se conformer au cadastre qui a été fait d'après la loi seigneuriale maintenant en force en cette province;

2° Enfin, cette vente est faite pour et moyennant le prix et somme de seize louis courant de la Province, dont une partie dudit prix de vente sera payé par la contribution que ledit vendeur sera obligé de payer pour la construction de la maison d'école qui sera érigée sur ledit immeuble sus désigné, et la balance sera payée au vendeur par lesdits acquéreurs, en leur titre qualité aussitôt après que ladite maison d'école sera bâtie.

Pour l'exécution des présentes chacune des parties a élu son domicile irrévocable en sa demeure sus-indiquée, Auquel lieu, Etc., Car ainsi, Etc.

Dont acte fait et passé à St-Pierre susdite Isle d'orléans, en la maison et demeure dudit Sieur Louis Ferland le vingt-sept juin après-midi de l'année mil huit cent soixante douze sous le numéro quatre mille sept cent soixante-douze en présence de Sieur George Gagnon, meublier, demeurant en ladite paroisse St-Pierre, témoins requis et appelé pour l'effet des présentes, qui a signé avec les Sieurs Prudent Blais, Louis Ferland, Évariste Noël et nous dit notaire, les autres sus nommés étant requis de signer ont déclaré ne le savoir, après lecture faite.

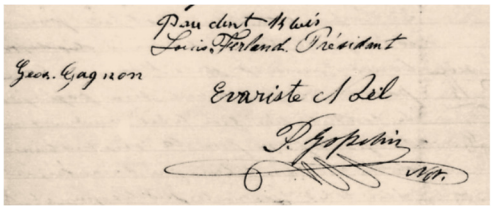

Minutier du notaire Pierre Gosselin – Document transcrit par J.-C. Dionne



La seconde école, à proximité de l'église…
Photographe : Daniel B. Guillot.

Daniel B. Guillot, Robert Martel. A la proue de l'île d'Orléans. Le village de Ste-Pétronille
Les Éditions GID. Québec, 2014, page118



Les élèves de l'école de Ste-Pétronille le 15 décembre 1899. En bas à gauche Arthur et Marie Anne Laflamme mes grand oncle et tante. Une copie de cette photo avait été remise à chaque élève par le curé, Etienne Corriveau, et signé par lui à l'endos. Situé près de l'église cette école existe toujours et est depuis plusieurs années la propriété de la famille Brandl.

Source : Dany Laflamme, 31 octobre 20020.

(https://www.facebook.com/groups/ concernant l'Île d'Orléans.)



Source : Dany Laflamme

Ste-Pétronille,1925 ou 26. Toujours la petite école près de l'église, plus d'élèves, le village s'agrandit ? Première rangée, en haut à gauche, Paul G. Laflamme (oncle), Roger Blais, Alexandre Gagnon, Laurence Blais, Annette Rousseau, Juliette St-Mars, Grace Derome. 2ième rangée, Prudent St-Mars, Jos Noel, Aurélien St-Mars, Xavier Gagnon, R ? Gourdeau, Lucien Fiset. 3ième rangée Paul Rousseau, Jean Paul Noel, Thérèse Gourdeau, Françoise Laflamme(tante), Simonne Noel. 4ième rangée, Lucienne Chatigny, Antoine Derome, Pierre Gourdeau, ? Bernier, ? Bernier. 5 ième rangée, Lucien Rousseau, ? Noel, Marcel Laflamme (mon père), René Noel, George Gagnon, Simonne Chatigny. 6ième rangée, Rose-Alma Noel, ? Noel, Dan Derome, Simonne Blais, ? , Marguerite Fiset, Antoinette Lisotte, Madeleine Rousseau.

(https://www.facebook.com/groups/ concernant l'Île d'Orléans.)

1874 - 27 mars – Acte 5114 – Vente d'un emplacement situé à Ste Pétronille, avec la maison dessus construite par Paul Audet dit Lapointe, cardeur, en sa qualité de président des commissaires d'école de la paroisse de St-Pierre, et Pierre Goulet, marchand, secrétaire trésorier des susdits commissaires, à Célestin Rousseau, journalier, de Saint-Pétronille.

Par devant le notaire public pour la Province de Québec, résidant en l'île d'Orléans, comté de Montmorency, soussigné, et le témoin ci-après nommé.

Furent présents Sieur Paul Audet dit Lapointe, cardeur, Président des commissaires d'école de la paroisse St-Pierre et y demeurant, Sieur Pierre Goulet, marchand, secrétaire trésorier des dits commissaires d'école, demeurant en ladite paroisse St-Pierre, lesquels en vertu de l'autorisation qu'ils ont par une résolution desdits commissaires d'école, ont par ces présentes vendu, cédé, transporté et abandonné dès maintenant et à toujours, et ont promis et promettent solidairement entre eux, de garantir et défendre de toutes espèces de dettes et autres troubles généralement quelconques à Sieur Célestin Rousseau, journalier, demeurant en la paroisse de Ste-Pétronille de Beaulieu dans ladite île d'orléans, à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses héritiers et ayant cause à l'avenir, c'est à savoir : un emplacement situé en ladite paroisse Ste-Pétronille au nord du chemin royal contenant cinq perches de front sur cinq perches de profondeur borné au sud au chemin Royal au nord bout de ladite profondeur joignant au nord-est et au sud-ouest à Sieur W. Leaycraft avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Tel que ledit immeuble est actuellement, se poursuit, comporte et s'étend de toutes parts sans aucune exception ni réserve quelconque.

Pour dudit immeuble sus désigné et vendu en jouir, faire et disposer par ledit acquéreur ses héritiers et ayant cause à l'avenir c'est à savoir dès ce jour et à perpétuité à l'effet de … les dits vendeurs ont mis et subrogé ledit acquéreur ses héritiers et ayant cause en tous les droits de propriété, fond, tréfond, normes raisons et actions et autres droits généralement quelconques qu'ils ont et peuvent avoir en et sur ce que dessus vendu, s'en dessaisissant au profit dudit acquéreur voulant et consentant qu'il en soit saisi … en bonne propriété et saisine par qui et ainsi qu'il appartiendra en vertu des présentes.

Ledit immeuble appartient à la corporation scolaire de ladite paroisse St-Pierre, au moyen de bons titres qu'elle a par devant elle et qu'elle a mis à l'acquéreur dont décharge.

Cette vente est faite à la charge par ledit acquéreur qui s'y oblige pour lui ses héritiers et ayant cause à l'avenir c'est à savoir :

1° de payer et acquitter tous les droits seigneuriaux auxquels ledit immeuble peut être tenu et assujetti;

2° pour et moyennant le prix et somme de trente-quatre louis courant de la province que les vendeurs reconnaissent et déclarent avoir reçu de l'acquéreur dès avant ces présentes dont en conséquence quittance générale du prix de vente.

Pour l'exécution des présentes chacune des parties a fait élection de son domicile irrévocable en sa demeure sus indiqué, Auquel lieu, Etc., Car ainsi, Etc. Dont acte fait et passé à St-Pierre susdite Isle d'orléans en la demeure du Sieur … Balthasar Asselin, le vingt-sept mars après-midi de l'année mil huit cent soixante-quatorze sous le numéro cinq mille cent quatorze, en présence de Sieur Jean Vaillancourt, charron, demeurant en la paroisse de l'Ange-Gardien, témoin requis et appelé pour l'effet des présentes qui a signé les vendeurs et nous dit notaire, l'acquéreur étant requis de signer a déclaré ne le savoir après lecture faite.

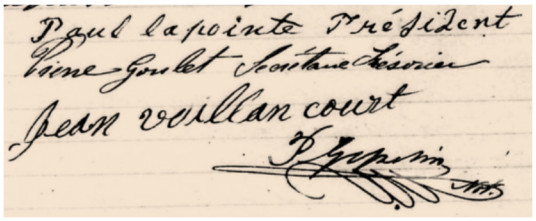

Minutier du notaire Pierre Gosselin – Document transcrit par J.-C. Dionne

1875-1898 – Inspecteur Joseph Prémont

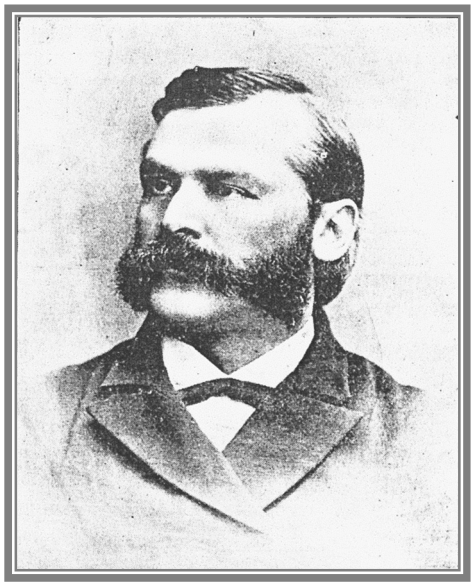

Voir note Biographique à l'annexe 1

1876-77 – Évaluation

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état des écoles des comtés de Québec et de Montmorency, pour l'année scolaire 1876-77.

Beaulieu — Cette municipalité possède une école-modèle qui finira par réussir, si M. le curé veut bien continuer à prêter son concours à l'institutrice pour le maintien de la discipline. 62 élèves assistent régulièrement à cette école.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.194-206 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1877-78 – Évaluation

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'instruction publique dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire 1877-78.

…

Si, à cet effet, les autorités locales sont mieux disposées que jamais à faire de plus grands sacrifices pécuniaires, il faut que les instituteurs et les institutrices entrent dans la voie du progrès et songent sérieusement à réformer ce qu'il y a, pour plusieurs d'entre eux, de défectueux dans leur méthode d'enseignement. Il est évident qu'un certain nombre d'institutrices (je ne parle point des instituteurs, car j'en compte seize seulement dans mon district) ne sont pas à la hauteur de leur mission. Elles n'ont ni l'instruction ni l'aptitude suffisantes à leur état, pour remplir avec la moindre chance de succès, les devoirs importants et difficiles. Je connais des institutrices qui auraient, selon moi, beaucoup plus d'honneur à se livrer à un travail manuel quelconque qu'à prendre la direction d'une école ou elles ne peuvent que contribuer à la perte de temps chez leurs élèves. Elles font un tort immense à la cause de l'éducation, en ce sens surtout qu'elles prennent la place de nos bonnes institutrices, qui ne consentent pas, elles, à se donner au rabais. Avec ces maîtresses d'école manquées, ce ne sont que des leçons par cœur interminables, et des devoirs écrits à n'en plus finir, puis, si on ne faisait pas lire dans le manuscrit, on croirait le cours d'études compromis. Ces institutrices de mauvais aloi réussissent quelquefois, on ne sait comment, à capter la confiance des parents de leurs élèves, et à s'implanter dans les paroisses qui ont eu la mauvaise fortune de les rencontrer. … Afin de réussir à relever le niveau des études dans nos écoles primaires, le meilleur moyen mis à la disposition des autorités scolaires, c'est de s'assurer, par le vote de généreux salaires, les services des institutrices et des instituteurs instruits, habiles et zélés, comme on sait le faire déjà dans plusieurs municipalités de mon district. Voilà la recette la plus sûre de procurer à tout un peuple la plus grande des richesses : j'ai nommé l'instruction. …

Agriculture. J'éprouverais une bien vive satisfaction s'il m'était donner de constater, dans ce rapport, que l'agriculture est enseignée dans toutes les écoles de ma circonscription; malheureusement il n'en est pas ainsi, puisque 678 élèves seulement étudient la «Petit Manuel» de Larue. Et pourtant est-il une étude pour laquelle les fils des cultivateurs doivent avoir plus d'attrait ?

Celle qui lui apprend à raisonner son travail de tous les jours ne devrait-elle pas primer toutes les autres, excepté le catéchisme ?

Maison d'école. La loi qui oblige les commissaires à soumettre au Surintendant les plans et les devis de toute maison d'école que l'on construira à l'avenir, n'a pas, que je sache, excité de murmures dans mon district. L'on peut et doit attendre de l'observation de cette loi une grande amélioration touchant la construction de nos maisons d'école, d'abord; puis, comme conséquence, une assiduité plus régulière des élèves. En effet, il n'est pas rare d'entendre cette objection de certains parents, en réponse à mes remarques sur le peu d'assiduité de leurs enfants à l'école : Il est impossible que les élèves fréquentent l'école l'hiver, la maison est trop froide, et nos enfants y perdent leur santé. Et je n'ai pas de peine à croire ces parents. Entrons dans ces masures qu'on désigne du nom de maison d'école. Qu'y voit-on d'abord ? L'institutrice qui arpente sa classe et se donne le lus de mouvement possible, n'ayant rien de mieux à faire que laisser approcher alternativement du poële, une vingtaine d'enfants grelottant de froid. Ils ont bien leurs livres en mains, ces enfants, mais ils sont plus occupés de se souffler sur les doigts que d'apprendre leurs leçons. ….

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont (1877-78), p.82-87 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1878-79 – Statistique – Évaluation

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant l'instruction publique dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire 1878-79.

Les 89 maisons d'éducation que je visite sont dirigées par 14 instituteurs et 83 institutrices, dont 14 religieuses.

Parmi les instituteurs, 10 sont porteurs de diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles supérieures, les 4 autres sont brevetés pour écoles élémentaires. Les paroisses qui ont l'avantage de posséder des couvents et des écoles supérieures tenues par des instituteurs sont, en suivant l'ordre de mon tableau: Beauport, Charlesbourg, Ancienne- Lorette, St. Félix du Cap- Rouge, Ste. Foye, St. Colomb de Sillery, Château-Richer, Ste. Anne, St. Pierre, St. Laurent, St. Jean et Ste. Famille. Ste. Foye est la municipalité qui accorde le plus généreux salaire à son instituteur. St. Pierre et l'Ancienne- Lorette sont les deux paroisses qui payent le moins.

Les instituteurs sont tous à la hauteur de leur position. Des progrès marquants chez leurs élèves couronnent l'œuvre laborieuse à laquelle ils se dévouent avec tout le zèle qu'inspire l'amour du devoir.

Cet dans leurs écoles surtout et les couvents qu'on remarque cet empressement à se conformer aux injonctions du Conseil de l'instruction publique, et que l'on met franchement en pratique cette méthode d'enseignement dite intuitive, la seule vraie, que nos savants pédagogues, tant de la province que de l'étranger, sont unanimes à recommander fortement.

Il m'a fait plaisir aussi de constater dans mes dernières visites qu'un bon nombre d'institutrices se sont empressées de se conformer aux avis que j'avais cru bon de leur donner touchant la réforme de leur enseignement. Plusieurs de ces institutrices, qui ne manquent ni d'intelligence ni d'instruction, ayant suivi soit le cours de l'école normale ou un cours spécial dans nos couvents, réussissent ordinairement ; car, outre le *savoir* qui ne leur fait pas défaut, elles savent aussi enseigner, ce qui n'est pas la même chose, et elles se rendent d'autant plus habiles dans l'exercice de leur état qu'elles ont le bon esprit de mettre à profit l'expérience de ceux qui ont mission de les guider.

Je serais heureux de donner le même témoignage en faveur de toutes les institutrices de mon district; malheureusement, je ne pourrais le faire sans blesser la vérité, et dussé-je encore une fois m'attirer le courroux de plus d'une batailleuse que je compte parmi les institutrices paresseuses ou ignorantes, je serai franc et parlerai net.

Je dirai tout d'abord que cette classe d'institutrices n'aime point la visite de l'inspecteur. Je ne leur en fais pas de reproches. L'inspecteur d'écoles, le premier, admettra facilement aujourd'hui qu'il n'est pas choyé de tout le monde; mais encore est-il bon de connaître la cause qui nous attire le mauvais vouloir de ces braves demoiselles.

La voici : Nous leur taillons trop de besogne. Il faut enseigner ceci, cela; vos élèves n'apprennent rien, votre procédé est trop défectueux ; les enfants ne sont pas assidus à l'école; vous avez mille moyens de les y attirer, soyez donc ingénieuses sous ce rapport ; il n'y a point d'émulation parmi vos élèves ; il faut rendre votre enseignement attrayant, de telle sorte que tous les petits enfants aiment l'école ; ayez, un tableau d'honneur; donnez de bonnes notes : préparez vos leçons; faites e sorte que tous vos élèves soient munis des livres nécessaires ; conservez précieusement les archives de l'école et tenez votre registre conformément aux instructions du conseil de l'instruction publique, etc., etc. Et voilà comment ces institutrices, qui ne se sentent pas le courage de réformer leur enseignement, éprouvent si peu d'attraits pour la visite de celui qui a la mission de les surveiller, et le devoir d'exiger de leur part une plus grande somme de travail.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.97-103 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1879-80 – Melle Deschênes, institutrice

Je disais, il y a un instant, que j'ai observé un progrès assez remarquable dans les écoles de mon district : je le prouve en comparant les statistiques des deux dernières années.

1879-80 :

Bonne lecture.	Ecriture.	Arithmétique.	Calcul mental.	Tenue des livres.	Mesurage.	Dessin.
1,359	4,174	4,174	4,073	549	206	1,398
1878-79 :						
1,217	4,131	4,068	3,991	457	171	901
Augmentation.						
142	43	106	82	92	35	497

1879-80 :

Gram. anglaise.	Gram. française.	Analyse.	Style épistolaire.	Géographie.	Histoire.	Agriculture.
396	1,680	1,717	827	974	1,573	1,133
1878-79 :						
376	1,603	1,645	736	882	1,445	957
Augmentation :						
20	77	72	91	92	128	176

Il est donc établi qu'un bien plus grand nombre d'élèves apprennent toutes les matières du programme officiel.

Le progrès, sous ce rapport, a d'autant plus de valeur que le nombre d'enfants fréquentant les écoles dans mon district n'a point augmenté au contraire.

Constatons maintenant si le trop grand nombre de matières enseignées dans les écoles élémentaires ne nuit pas, en quelque chose, au progrès réel dans quelques études que certains amis de l'éducation considèrent comme suffisantes à la plupart de nos enfants de la campagne, savoir : lire, écrire et compter. Il est bien vrai que la lecture, l'écriture et l'arithmétique constituaient le programme du grand nombre de nos écoles primaires, il n'y a pas encore bien longtemps, et si la surabondance de matières que l'on y enseigne, de nos jours, pouvait nuire au progrès qu'on est en droit d'attendre les enfants qui étudient ces trois branches essentielles, on aurait, en effet, raison de s'alarmer. Mais la lecture, l'écriture et l'arithmétique sont-elles négligées dans nos écoles, depuis qu'un enseignement plus général y a été introduit ? Je réponds : non. Apprend-t-on aujourd'hui moins vite et moins bien qu'autrefois à lire, à écrire et à compter ? Le contraire est la vérité. Il n'est pas besoin de se mettre en peine de prouver un pareil avancé ; c'est une vérité admise de tous ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse. Il suffit d'entendre lire, d'examiner la calligraphie ou de faire compter ceux qui ont étudié sous l'ancien système, pour être convaincu qu'aujourd'hui, bien que le programme officiel soit passablement rempli, on apprend mieux et en moins de temps ces trois branches essentielles de l'enseignement primaire : tout dépend de la méthode et d'une bonne division du temps.

Corps enseignant.

Il y a, dans mon district, 8 instituteurs et 32 institutrices qui ont suivi le cours de l'École Normale Laval. Je compte encore 7 instituteurs et 3 institutrices qui, à l'exception de 3, ont obtenu leurs diplômes des Bureau d''Examinateurs. De plus, 14 religieuses enseignant dans des couvents et les écoles sous contrôle. Les 8 instituteurs brevetés à l'École Normale Laval sont : MM. Alphonse Drouin, Ste. Famille ; Bruno Pelletier, St. Laurent : Marcel Brochu, St. Jean; Frs. Turgeon, Charlesbourg ; F. X. Bélanger, Ste. Foye; A. Guay, Cap-Rouge ; Beaulieu et Provençal, Beauport.

Parmi les 32 institutrices formées à l'École Normale Laval, il y en plusieurs qui remportent de brillants succès. Ce sont mesdemoiselles Blouin, à St. Jean ; …

Je dois encore mentionner les noms de mesdemoiselles … ; Deschênes, de Beaulieu ; Lapointe, de St. Laurent ; Plante et Mercier, de St. Jean, qui sont aussi très bien qualifiées, et qui remplissent de leur mieux la tâche difficile qui leur est dévolue. Je compte de plus un certain nombre d'institutrices possédant des brevets accordés par les Bureaux d'Examinateurs, et qui tiennent de bonnes écoles élémentaires : ce sont mesdemoiselles … ; Gosselin, de St. François ; Gosselin, de St. Pierre et Pichet, de St. Laurent.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.107-116 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1880-81 – Évaluation - Suggestion

Ci-joint mon grand tableau statistique.

Vous ayant déjà fait un mémoire spécial et circonstancié sur chaque école de mon ressort, et ayant mentionné dans mes bulletins d'inspection l'état des maisons d'école, du mobilier, la grandeur du terrain, les livres adoptés, l'état des cartes géographiques et des archives scolaires, la compétence du titulaire et la tenue générale de chaque école, ainsi que les progrès qui s'y font, enfin l'état des comptes et autres renseignements importants, je devrai me borner aujourd'hui à quelques remarques.

Sur 4,641, grand total des élèves :

	Bonne lecture.	Ecriture.	Arithmétique.	Calcul mental.	Tenue des livres.	Mesurage.
1880-81 :	1,501	4,582	4,582	4,582	620	229
1879-80 :	1,359	4,174	4,174	4,073	549	206
1878-79 :	1,217	4,131	4,068	3,991	457	171
Excédant :	284	451	514	591	163	58

	Dessin.	Gram. angl.	Gram. fran.	Analyse.	Style.	Géographie.	Histoire.
1880-81 :	2,203	542	1,754	1,804	889	1,081	1,624
1879-80 :	1,398	396	1,680	1,717	827	974	1,573
1878-79 :	901	376	1,603	1,645	736	882	1,445
Excédant :	1,302	166	151	159	153	199	179

Il est bon de remarquer que la population des comtés de Québec et de Montmorency étant restée à peu près la même, depuis la dernière décade, l'augmentation de la moyenne des enfants qui fréquentent les écoles, en acquiert plus de valeur. Ainsi, la population réunie de ces deux comtés étant de 32,610, il s'ensuit que dans ce district la proportion de ceux qui vont à l'école est de 14 p. cent.

Maintenant, monsieur le Surintendant, il ne vous sera peut-être pas indifférent de connaître la manière d'enseigner que je désire vivement introduire dans les écoles de mon district. Ce n'est ni le temps ni le lieu dans un rapport qui doit avoir des limites restreintes, de faire de la pédagogie; ainsi, mon travail ne sera qu'une ébauche vous donnant à peine l'idée de mes projets de réforme.

Notre peuple est un peuple d'agriculteurs; conséquemment l'enseignement donné à ses enfants doit tendre constamment vers l'objet de ses prédilections : l'agriculture. Il faut donc bien se donner de garde de répéter trop souvent à l'école, les mots : commerce, banque, affaires, voyages, etc., mais revenir souvent, au contraire, sur le sujet que l'on veut faire aimer à ses élèves. C'est pourquoi je recommande instamment aux institutrices l'usage du Manuel LaRue, qui est étudiée par 1,049 élèves dans mon district. Je ne m'en tiens pas là; non-seulement je conseille l'étude de cet excellent catéchisme agricole, mais je veux encore que toutes les autres matières d'enseignement soient développées en vue de l'agriculture.

Serait-il si difficile à l'institutrice de faire résoudre des problèmes d'arithmétiques se rapportant, par exemple, à l'exploitation d'une ferme, à la vente des denrées, à l'élevage du bétail, aux divers comptes agricoles, reçus, etc. ? Quelles belles dictées orthographiques, sujets de lettres ou compositions littéraires ne pourra-t-elle pas donner sue ce sujet ?

Tantôt, ce sera un jour de congé employé aux divers travaux des champs, à la fenaison, à la moisson ou à la cueillette des fruits. Tantôt, ce sera une promenade sur la ferme voisine de l'école où l'on a remarqué de verdoyantes prairies, de magnifiques jardins remplis de fleurs, de gras pâturages et de riches troupeaux. Tantôt, ce sera la description d'une basse-cour où de charmants volatiles se disputent la nourriture distribuée par la fermière, etc., etc.

Donc, tout au point de vue agricole, et ce sera ainsi, peut-être, qu'en faisant goûter et aimer de ses élèves la vie champêtre et paisible du cultivateur, il sera donné à l'institutrice, travaillant sans relâche, dans son humble école de la campagne, de conjurer cet engouement de nos populations rurales pour le séjour de la ville; mal que tout le monde déplore.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.114-15 – Document transcrit par J.-C. Dionne

Le Dr. Hubert LaRue de St-Jean

Il a publié deux livres traitant de l'agriculture : En 1868, *Traité de chimie Agricole*, Québec, et en 1878



Il m'apparait important de faire connaître le point de vue sur l'enseignement et l'agriculture de ce personnage fascinant de l'Île d'Orléans. Pionnier dans plusieurs domaines dont la santé au travail et l'hygiène industrielle, il a marqué son époque d'une manière remarquable très bien décrite dans sa biographie rédigée par Léon Lortie :

> **LA RUE (Larue), FRANÇOIS-ALEXANDRE-HUBERT**, médecin, professeur, chimiste et écrivain, né à Saint-Jean, île d'Orléans, Bas-Canada, le 24 mars 1833, fils de Nazaire Larue et d'Adélaïde Roy ; le 10 juillet 1860, il épousa Marie-Alphonsine, fille du juge Philippe Panet*, et ils eurent dix enfants ; décédé à Québec le 25 septembre 1881 et inhumé au cimetière de son village natal.

Dictionnaire Biographique du Canada, Vol X1 (1881-1890)

On trouvera à l'annexe 2

> « Éloge de l'agriculture, rapport du docteur Hubert La Rue sur le concours d'agriculture ouvert par l'Institut canadien de Québec », Institut canadien de Québec, *Annuaire* (Québec), 1879 : 83–101

1881 – Recensement Canada

- ✓ Malvina Deschenes (23 ans)

1881-82 – Évaluation – Suggestion

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'instruction publique dans les comtés de Québec et de Montmorency, pour l'année 1881-82.

Pour vous donner une vue d'ensemble de l'état des écoles de mon district et du progrès qui s'y opère, j'ai préparé le tableau synoptique suivant, qui n'est que le résumé des divisions les plus importantes du grand tableau statistique que je vous ai déjà transmis.

Et afin d'attirer davantage, s'il est possible, votre attention sur le mouvement progressif de notre enseignement primaire, j'ai fait le relevé de la statistique correspondante de quelques années en arrière. La comparaison est très encourageante.

	Total des élèves.	Assistance moyenne.	Lecture courante.	Ecriture.	Arithmétique.	Calcul mental.	Dessin.	Tenue des livres.
1881–82	4888	3343	3892	4871	4871	4871	2511	768
1880–81	4641	3219	3560	4582	4582	4582	2203	620
1879–80	4381	3065	3367	4174	4174	4073	1398	549
1878–79	4497	3286	3485	4131	4068	3991	901	457
Excédant	391	57	407	740	803	880	1610	311

	Grammaire anglaise.	Grammaire française.	Orthographe.	Analyse.	Style épistolaire.	Géographie.	Histoire.	Agriculture.
1881–82	539	1952	2054	2044	1088	1261	1982	1286
1880–81	542	1754	1804	1804	889	1081	1624	1049
1879–80	396	1680	1749	1717	827	974	1573	1133
1878–79	376	1603	1730	1645	736	882	1445	597
Excédant	163	349	324	399	352	379	537	329

Je répète que la population des comtés de Québec et de Montmorency ayant peu augmenté depuis quelques années, il s'ensuit que la population scolaire, en rapport avec la population totale, s'est accrue d'un-douzième depuis quatre ans.

Ce résultat est d'autant plus magnifique que, dans la plupart des branches étudiées, le nombre d'élèves s'est élevé encore en plus grande proportion, et a doublé même en certaines matières.

Vous remarquerez avec plaisir que, sur 4, 888 élèves il y en a 4 871 qui apprennent l'écriture, arithmétique et le calcul mental — une différence de 17 seulement du nombre total, due à deux ou trois institutions qui n'étaient pas au fait de mes exigences sur ce point.

J'ai déjà, dans mes bulletins, attiré votre attention sur ce que je considère comme le plus grand obstacle au bon fonctionnement de nos lois scolaires. Le défaut d'assistance à l'école est cette plaie que je travaille à cicatriser sans pouvoir y réussir, et qu'il faut bien que je vous signale encore dans ce rapport. Si nous pouvions obtenir la présence régulière des élèves en classe nous aurions, par cela même, le fil d'Ariane, et il ne nous resterait plus qu'à marcher droit et vite au but. Est-il nécessaire de démontrer que si tous les enfants fréquentaient assidûment l'école, et suivaient ponctuellement le cours qui s'y donne, on irait à pas de géant dans la voie du progrès ?

Que faut-il faire pour parvenir à cette fin? Selon mon humble opinion, il ne s'agirait que d'adopter trois moyens bien simples : 1°. Examens publics obligatoires; 2°. Récompenses décernées aux élèves assidus en classe ; 3°. Distribution du fonds des écoles communes en proportion du nombre d'écoliers dans chaque municipalité.

Comme je n'ai pas sous la main toutes les statistiques des écoles dissidentes ou indépendantes de mon district, je me suis contenté d'établir la comparaison entre les 15 municipalités suivantes.

Je constate tout d'abord que ces 15, municipalités reçoivent suivant le mode actuel de distribution du fonds des écoles communes une subvention totale de $2,459.93. Évidemment cette somme est donnée en faveur des enfants qui s'instruisent; or, comme il y a dans ces municipalités un total de 2,235 élèves fréquentant régulièrement les écoles, il ne sera pas nécessaire de faire un calcul bien long pour avoir la part de chacune. Le petit tableau suivant donne la réponse.

125

NOM DE LA MUNICIPALITÉ.	Subvention suivant le système actuel.	Assistance moyenne.	Subvention d'après l'assistance moyenne.
	$ cts.		$ cts.
1. St. Ambroise	440.92	314	345.60
2. L'Ancienne Lorette	290.00	275	302.68
3. Charlesbourg	290.00	302	332.39
4. Cap Rouge	123.00	109	119.97
5. St. Pierre	96.24	113	124.37
6. St. Jean	186.50	164	180.50
7. Ste. Famille	108.32	136	149.69
8. St. François	71.69	36	39.62
9. L'Ange-Gardien	136.24	126	138.69
10. Château-Richer	210.14	217	238.84
11. Ste. Anne	124.42	116	127.67
12. St. Joachim	119.88	117	128.77
13. St. Féréol	128.70	109	119.97
14. St. Tite	86.10	63	69.34
15. Ste. Pétronille	47.78	38	41.83
	$2459.93	2235	$2459.93

Il est évident que ce nouveau mode de distribution du fonds commun créerait une louable émulation entre les diverses municipalités d'un comté. Le nombre d'écoles augmenterait assurément, et l'assistance moyenne se chiffrerait presque à l'égal du nombre total des élèves. Combien de commissions scolaires qui refusent ou retardent d'ouvrir des écoles dans des cantons où le besoin s'en fait réellement sentir, s'empresseraient de le faire, si elles devaient recevoir une plus forte somme du

gouvernement. On ne peut rendre justice aux intéressés que quand ils se plaignent, et assez souvent l'apathie des parents concernant l'instruction de leurs enfants fait qu'ils ne se plaignent jamais ou bien longtemps après que le mal existe.

En terminant, je dois déclarer à la louange du corps enseignant de mon district qu'en somme son travail annuel a été excellent. Si toutes les écoles ne sont pas florissantes, ce n'est certes pas dû au manque de zèle de la part des instituteurs et institutrices qui, encore une fois, ont tous, sauf quelques bien rares exceptions, fait leur devoir.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.118-126 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1882-83 – Évaluation

Monsieur le Surintendant

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'instruction publique dans les comtés de Québec et de Montmorency, pour l'année scolaire 1882-83.

Je compte dans ce district : 26 municipalités, 80 arrondissements, 87 maisons d'école.

Total des élèves fréquentant les 7 écoles indépendantes : 191. Total des élèves fréquentant les 80 écoles sous contrôle : 4,737. Moyenne des élèves par école : 57.

- ✓ Total des traitements des 11 instituteurs : $3,001 ; moyenne : $273.
- ✓ Total des traitements des 13 institutrices religieuses : $1,620 ; moyenne $125.
- ✓ Total des traitements des 73 institutrices laïques : $7,856 ; moyenne ; $108.

Maison d'école et mobilier

L'esprit de progrès qui anime nos populations rurales en tout ce qui a rapport à la construction de leurs propres résidences, nous met à l'aise dans le combat qu'il faut livrer quelquefois encore à l'occasion des dimensions, de l'élégance et du fini qu'ou doit apporter à nos habitations scolaires. La loi, M. le Surintendant, défend aux commissaires d'écoles de construire aucun édifice scolaire avant qu'ils en aient au préalable soumis le plan à votre approbation. Il arrive alors que la grande diversité de plans soumis est cause que nos maisons d'école sont construites tantôt d'une façon tantôt d'une autre, parce que certains détails, manquant au plan, font défaut également dans l'érection de la bâtisse, ou si on s'en occupe, c'est souvent au détriment des règles de l'art et du bon goût. C'est ainsi, par exemple, que l'un des pignons sera couronné d'un clocher, et l'autre, d'une tête de cheminée, que celle-ci quelquefois se dressera comme un épouvantail semblant vouloir abîmer tout un côté de la maison. Quelquefois on mettra ça et là un peu de peinture—bigarrures—d'autres fois on ne lavera seulement pas à la chaux la pauvre maison d'école, d'ailleurs assez bonne. Celles qui sont le mieux ne différent en rien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'une maison privée ordinaire.

Observations

La loi permet, n'est-ce pas ? à l'inspecteur d'écoles de se plaindre d'un instituteur qu'il ne croit pas suffisamment apte à faire l'école. Il use de son droit et s'en plaint, en effet, à M. le Surintendant qui oblige ce dernier à se présenter de nouveau devant le bureau d'examinateurs. Cet instituteur subit l'examen de novo ; il réussit. Que voulez-vous, il a le "savoir." Il n'a plus qu'à s'en aller triomphant reprendre la direction de son école. Il en eût été autrement, si la loi l'avait obligé à produire devant le bureau un certificat de son inspecteur, prouvant qu'il possède le " savoir-faire."

Un petit amendement à la loi serait donc suffisant pour débarrasser le corps enseignant de toutes ces institutrices incompétentes qui trouvent toujours à se placer parce qu'elles se donnent au rabais.

Dans la province d'Ontario, l'on précède à peu près de cette manière. Le candidat se présente devant l'inspecteur, qui l'interroge et lui donne un permis d'enseigner, si l'examen a été satisfaisant. Ce permis n'est bon que pour un an. L'année suivante, le candidat n'obtiendra un nouveau permis que s'il a l'aptitude à l'enseignement, et il pourra alors se présenter devant les bureaux d'examinateurs afin de subir un examen définitif qui est toujours très sévère.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec pour l'année 1882-83. Inspecteur Joseph Prémont, p.108-121 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1883-84 – Évaluation

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur l'état des écoles des comtés de Québec et de Montmorency.

Ci-joint mon grand tableau statistique.

Ce dernier document, et les bulletins que je vous ai déjà transmis, n'exemptent de mentionner, dans ce rapport, une foule de détails qu'il est bon que vous connaissiez, mais qu'il serait pour le moins inutile de reproduire ici.

Cette légère variation dans la statistique provient de plusieurs causes, mais il suffit de rappeler les rigueurs de notre dernier hiver pour obtenir la solution de ce cas qui, au premier abord, peut paraître anormal. D'ailleurs la maladie a pu aussi contribuer à ce résultat, car elle a sévi, surtout chez les enfants, dans plusieurs localités, à un tel point que plus d'une école a été fermée à cause des fièvres que les maîtres même avaient contractées.

Matériel des Écoles

Je trouve, monsieur le Surintendant, qu'il s'est opéré une véritable révolution en tout ce qui se rattache au matériel des écoles. Il n'y a peut-être pas cinq municipalités sur les vingt-six que je visite, où des sommes considérables n'aient été dépensées pour cette fin. Encore ici le progrès a été vraiment remarquable, et il mérite d'être signalé. Pour en arriver jusqu'à ce point, il ne fallait rien moins qu'un décret en ce sens émanant de la plus haute autorité, puis le concours de toutes les forces vives de la société.

En justice, je dois faire remonter la plus grande somme de mérite jusqu'à MM. les curés qui, en cette circonstance comme toujours, lorsqu'il s'agit de l'éducation du peuple, sont les premiers à payer de leur personne, de leur temps et de leur argent. Assez souvent, les commissions scolaires, bien disposées elles-mêmes, rendaient moins ardue la tâche entreprise ; mais il fallait voir la diplomatie, le tact de ces excellents curés, lorsqu'ils se trouvaient en face de commissaires routiniers et mal disposés ! Ils finissaient néanmoins par remporter la victoire, mais aussi, pour donner le branle à une amélioration projetée, à la construction d'une nouvelle maison d'école, par exemple, le bon curé n'avait rien de mieux à faire que de se saigner, s'il voulait voir triompher ses propres idées.

Permettez-moi de vous citer les cas les plus récents où des dépenses onéreuses ont été faites pour l'amélioration du matériel des écoles. Je vais suivre l'ordre établi dans mon grand tableau statistique.

Beaulieu

M. le curé Paquet tient les comptes pendant plusieurs années, fonde une école modèle, et fait construire une excellente maison d'école.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.115-23 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1884-85 – Évaluation

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel. Des statistiques que je vous ai déjà transmises on peut conclure, d'une manière générale, qu'il y a progrès.

La population scolaire s'accroit dans une progression supérieure à celle des années précédentes, et les matières du programme officiel sont plus régulièrement et mieux enseignées; on construit et répare les maisons d'écoles et le mobilier sans se faire prier; la loi concernant les examens publics est enfreinte moins souvent; le personnel de l'enseignement est choisi avec plus de discernement, et l'on commence à conserver les archives; les secrétaires-trésoriers, pour la plupart, sont maintenant des hommes compétents, et la tenue de leurs comptes s'améliore sensiblement, etc., etc.

Ces réflexions m'amènent à vous faire connaître ma pensée entière sur un projet que je médite depuis longtemps et qui se réalisera un jour, j'en ai l'espoir.

Il s'agirait d'ouvrier une école supérieure de garçons dirigée par un instituteur, dans toute municipalité où le besoin s'en ferait le plus vivement sentir.

En attendant sa mise à exécution, pourquoi ne pas faire bénéficier ces instituteurs de la direction de toutes écoles modèles de garçons déjà existantes. Est-il bien édifiant, en effet, de voir une jeune institutrice, laïque ou religieuse, enseigner à de grands garçons ? Un petit amendement à nos lois scolaires, de nature à faire disparaître cet abus, serait donc chose tout à fait désirable.

Cet amendement pourrait statuer aussi : «Que dans toute municipalité où il sera reconnu urgent d'ouvrir une école supérieure de garçons, les enfants de 14 à 16 ans seront tenus de payer la rétribution mensuelle, qu'ils fréquentent ou non la dite école; et une allocation spéciale sera accordée à cette

institution, pourvu qu'elle soit tenue par un instituteur ayant les qualités requises par la loi». ….

Pour s'en convaincre, qu'on aille demander, par exemple, aux habitants de quatre des principales paroisses de l'Île d'Orléans – St-Jean, St-Laurent, Ste-Famille et St-Pierre (qui toutes ont l'avantage de posséder, depuis la fondation de leurs écoles centrales, de dignes instituteurs), ce qu'ils penseraient de la proposition qu'on leur ferait d'échanger ce véritable gardien de leurs intérêts les plus chers contre l'institutrice de la paroisse voisine. Ils se récrieraient à cette question qu'ils qualifieraient d'absurde.

Je sais bien que l'on dit quelquefois : mais, nous avons déjà eu des maîtres d'écoles, et nos enfants n'apprenaient pas mieux que sous telle ou telle institutrice ! Comme s'il était question de lecture ou de grammaire quand il s'agit de peser les conséquences d'un pareil principe : éducation de l'homme par la femme!

Voyons maintenant comment nos instituteurs sont encouragés? C'est donc 9 professeurs seulement sur 188, nombre total des membres du corps enseignant de mon district.

Après avoir établi que les instituteurs sont peu encouragés du public examinons s'ils le sont davantage par la subvention accordée aux écoles qu'ils dirigent.

Le tableau suivant nous en donnera un aperçu :

	Nombre d'élèves.	Subvention des deux dernières années.	
Ecole modèle de garçons de Ste-Famille …	45	$67	Ces trois écoles sont tenues par des instituteurs.
" " " St-Laurent….	61	67	
" " " Charlesbourg..	65	67	
	171	$201	
Ecole modèle de garçons de St-Ambroise. ..	37	$82	Ces deux écoles sont tenues par des instituteurs laïques.
" " " Château-Richer.	83	63	
" " " Cap-Rouge ….	55	168—Dirigée par des religieuses.	
	175	$313	
Ecole modèle mixte de…. Beauport……	102	$78	Ces deux écoles sont tenues par des instituteurs.
" " " St-Pierre ……	93	103	
	195	$181	
Ecole modèle mixte de…. L'Ange-Gardien	71	$67—Tenue par une institutrice laïque.	
" " " N.-D. des Laurentides, Charlesbourg. ….	95	$165 " " religieuse.	
	166	$232	

Il s'ensuit, d'après ce petit relevé du dernier rapport du surintendant de l'instruction publique, que les écoles supérieures de mon district qui reçoivent les plus fortes allocations du gouvernement, sont : 1°celles qui sont tenues par des religieuses; 2° celles qui sont tenues par des institutrices laïques, et 3° enfin celles qui sont tenues par des instituteurs. Je conclus sur ce sujet.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.123-38 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1885 – François-Xavier Côté, nommé secrétaire trésorier de la Commission scolaire de Ste Pétronille

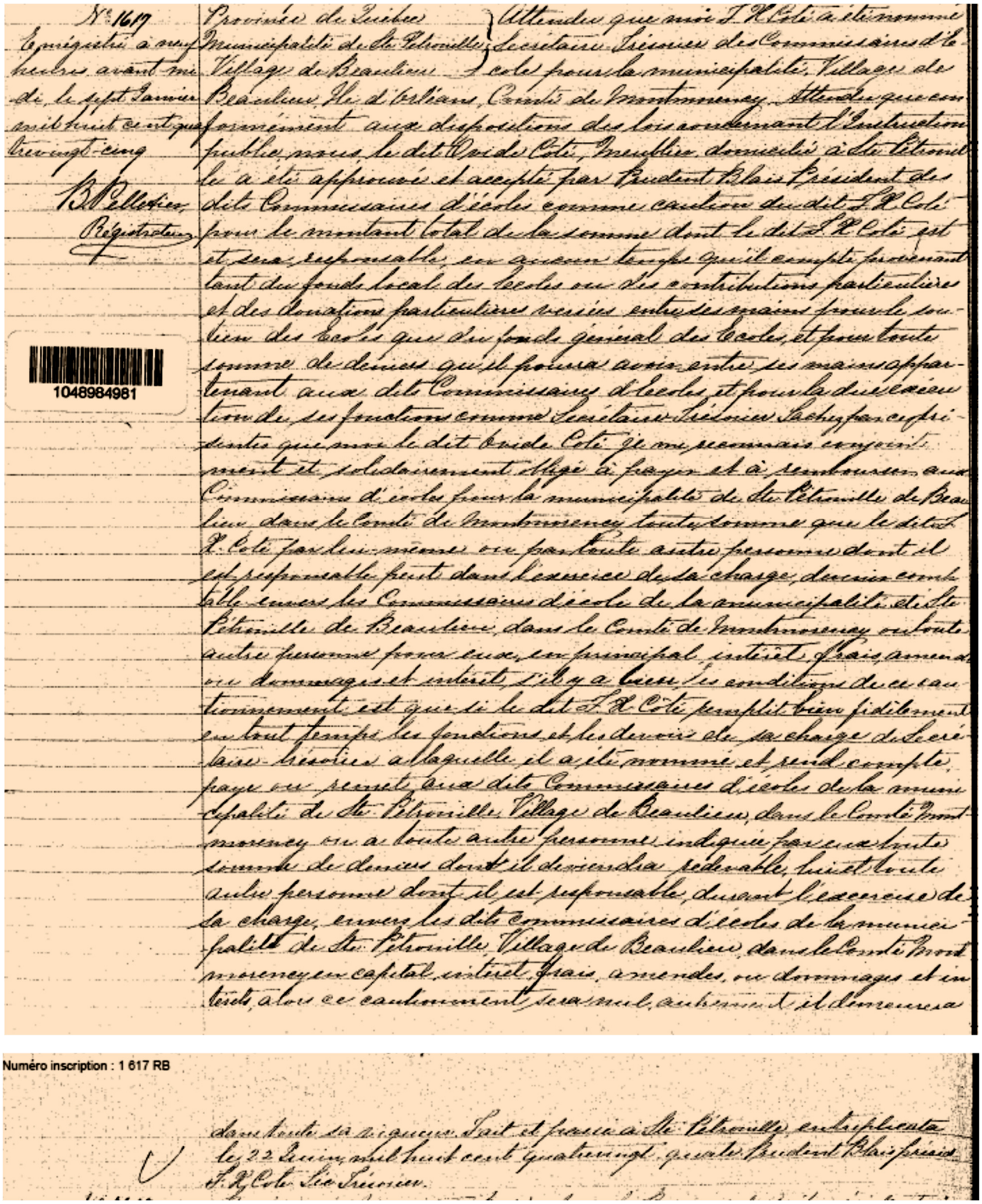

Numéro inscription : 1 617 RB

Registre Foncier – Bureau d'enregistrement, Registre RB8, No 1617

1886-87 – Évaluation

Montmorency. Rien d'absolument remarquable ne s'est passé, cette année, dans ce comté, touchant le mouvement général de l'éducation. Il ne s'est élevé aucune difficulté que je n'aie réussi à régler à l'amiable, à une exception près. Dans bon nombre de municipalités, le curé fait partie de la commission scolaire ou agit comme secrétaire-trésorier; je n'ai toujours eu qu'à me louer de l'entente cordiale qui n'a cessé de régner dans nos délibérations concernant l'administration des écoles ou toute réforme à opérer.

Je remarque à Montmorency que les finances sont presque partout dans un état satisfaisant. Les salaires sont régulièrement payés et les secrétaires-trésoriers, s'ils ne sont pas tous des teneurs de livres accomplis, savent du moins mettre à l'accomplissement de leurs devoirs toute leur bonne volonté.

A l'exception de cinq à six écoles élémentaires et de deux écoles modèles que j'ai classées dans mes bulletins comme assez médiocres, les autres sont ou bonnes ou relativement satisfaisantes.

Deux exemples suffiront pour démontrer que les progrès dans quelques-unes, ne peuvent guère être surpassés. Un élève de 15 ans de l'école modèle de garçons de la paroisse Ste-Famille, placé sous l'habile direction de M. J.Z. Dubeau, a été jugé capable d'être admis, avec distinction, dans la première division de l'école normale Laval. Un autre élève de 14 ans, de l'école modèle de garçons de la paroisse de St-Laurent, dirigée par M. Bruno Pelletier, a été trouvé assez fort pour entrer en cinquième au petit séminaire de Québec.

Ces deux instituteurs ont suivi les cours de l'école normale Laval. Je pourrais en dire autant de MM. Tardif et Brochu qui, eux aussi, préparent des élèves pour le collège où ils témoignent de l'habileté de leurs anciens professeurs.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.81-82 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1887-88 – Évaluation

Les écoles des 15 municipalités du comté de Montmorency sont classées comme suit :

30 écoles élémentaires sous contrôle fréquentées par 1,355 élèves,

11 écoles modèles sous contrôle fréquentées par 706 élèves,

2 écoles indépendantes subventionnées fréquentées par 113 élèves,

1 académie indépendante subventionnée fréquentée par 41 élèves.

Dans mon district d'inspection, le personnel de l'enseignement se compose de 203 religieux et de 118 laïcs. 27 professeurs laïcs dont 20 sont brevetés, et 74 instituteurs religieux; total des professeurs religieux et laïcs, 101. Il y a 91 institutrices laïques dont 71 sont brevetées, et 129 institutrices religieuses ; total des institutrices religieuses et laïques, 220.

- ✓ La moyenne du traitement annuel des professeurs est de S208.
- ✓ La moyenne du traitement annuel des institutrices est de $120.

Je crois savoir qu'à votre département les officiers préposés à l'examen de la statistique ont constaté qu'en effet il y a une réforme à opérer de ce côté ; il n'est donc pas hors de propos que je vous dise ma pensée là-dessus. La statistique scolaire vraie est bien, en moyenne, celle que l'inspecteur constate *de visu* durant sa visite. Les institutrices, pour un bon nombre, ne savent pas toujours résister à l'inclination qui les porte à grossir les chiffres. Pour une leçon donnée dans le cours de l'année sur telle ou telle branche, elles feront entrer dans le tableau statistique le total des élèves de la classe, sous prétexte que tous ont pu retenir quelque chose de la leçon. Il y a déjà longtemps que je connais ce truc, on ne me donne plus aussi facilement le change, maintenant que l'on connaît ma manière de procéder.

L'école modèle mixte de Beaulieu a repris un nouvel essor sous la direction de Melle Alméria Noël aussi de l'école normale Laval. J'espère que mon bulletin sur cette école sera pris en considération, et qu'il vous sera possible de la subventionner à l'avenir.

Les municipalités pauvres ayant un grand besoin de l'aide additionnelle sont les suivantes : St-Adolphe, Les Crans, St-Tite des Caps, Ste-Brigitte de Laval, St-Koch Nord, St-Ferréol et Ste-Pétronille de Beaulieu.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.58-64 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1888-89 – Évaluation - Statistiques

Sous le rapport : 1o Etat des maisons d'école, dépendances, etc.,
2o Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires,
3o Mise en opération des cours d'études;
4o Emploi des livres de classe approuvés,
5o Traitement des instituteurs et leur mode de paiement;
je puis classer, par ordre de mérite, les municipalités comme suit :

1o. Cité (institutions religieuses)	8 à 10	11o. Beaulieu	5 à 6
" (écoles laïques)	4 à 5	12o. St-François	5 à 6
2o. St-Sauveur	6 à 8	13o. Les Crans	5 à 6
3o. Ste-Famille	6 à 8	14o. Ste-Anne	4 à 5
4o. St-Laurent	6 à 8	15o. St-Tite des Caps	4 à 5
5o. Château-Richer	6 à 8	16o. St-Ferréol	4 à 5
6o. L'Ange-Gardien	6 à 8	17o. Ste-Brigitte de Laval	4 à 5
7o St-Roch-Nord	6 à 8	18o. St-Adolphe	4 à 5
8o. St-Joachim	6 à 8	19o. Banlieue	3 à 4
9o. St-Pierre	5 à 6	20o. Petite Rivière St-Charles (non définitivement organisée).	
10o. St-Jean	5 à 6		

Les instituteurs et les institutrices laïques qui se distinguent le plus dans l'enseignement des matières du programme d'études autorisé sont : MM. Pelletier, de St-Laurent; Dubeau, à Ste-Famille et Brochu, à St-Jean. Les deux premiers, surtout, tiennent des écoles qui méritent la note *excellente.* Quant à M. Brochu, il s'efforce bien d'enseigner toutes les matières du programme officiel, il met toute son ardeur à relever l'école modèle qu'il dirige; mais malheureusement pour des raisons qu'il ne peut contrôler, un succès complet n'est pas encore venu couronner ses efforts.

Melles Turcotte, à St-Jean; Guérard, à St-Pierre; Naud, à Beaulieu, sont des institutrices très bien qualifiées. Elles tiennent des écoles modèles qui méritent la subvention.

Les institutrices qui se distinguent le plus dans les écoles élémentaires sont : Rousseau et Normand, à St-François; Lapointe, à Ste-Famille; Pichet, à St-Laurent; Gobeil et Pichet, à St-Pierre.

STATISTIQUE des écoles sous contrôle des commissaires ou syndics.—(*Suite*).

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des propriétés foncières.	Cotisation annuelle.	Cotisations spéciales.	Rétributions mensuelles et autres contributions	Subvention du gouvernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gouvernement sur le fonds des municipalités pauvres.	Recettes totales de la municipalité scolaire.	Dépenses totales de la municipalité scolaire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contrôle pendant l'année.	Nombre d'écoles en opération.	Moyenne du nombre de mois pendant lesquels les écoles ont été en opération.
Ange-Gardien	262,704	262	....	61	133 62	.....	594 30	594 30	63 28	163	3	3	10
Château-Richer	347,864	1000	1600	128	214 28	.....	3096 53	3096 53	101 12	230	22	5	10
Laval (Ste-Brigitte)	75,754	227	....	18	81 24	20	379 87	379 87	0 33	91	7	2	10
Les Crans	.....	.....	....	3	25 90	30	156 45	156 45	14 12	26	3	1	10
St-Adolphe	13,304	83	....	4	16 02	20	152 61	152 61	3 03	19	5	1	10
Ste-Anne	348,055	330	....	17	120 68	.....	605 26	605 26	164 20	195	70	2	9
Ste-Famille	184,080	184	....	60	96 18	.....	514 16	514 16	99 56	120	21	3	9
St-Ferréol	127,406	151	....	68	124 90	.....	407 89	407 89	.....	207	56	3	10
St-François	83,261	138	....	29	58 40	.....	266 03	266 03	9 94	85	16	2	6
St-Jean	199.127	378	....	164	166 24	.....	799 11	799 11	14 32	154	30	3	10
St-Joachim	338,897	376	....	35	112 90	.....	724 10	724 10	.....	221	13	3	10
St-Laurent	162,792	294	....	61	101 72	.....	572 53	572 53	1 98	128	2	3	10
Ste-Pétronille	47,905	169	....	12	39 20	.....	169 03	169 03	.....	40	6	1	7
St-Pierre	99,456	331	....	49	89 82	.....	577 93	577 93	68 68	113	.....	3	10
St-Tite	90,000	186	....	.....	85 60	.....	349 08	349 08	57 13	179	38	4	9

p.185

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.62-67 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1889-90 – Évaluation – Classification

Je n'ai pu, cette année, qui a été une année exceptionnelle à cause de la grippe qui a jeté le désarroi dans les écoles comme dans les familles, faire la visite de la plupart de écoles indépendantes non subventionnées ainsi qu'une deuxième visite d'un certain nombre d'école sous contrôle.

Beaulieu. Une bonne maison qui menace cependant de se détériorer si on n'y fait bientôt quelques réparations. Mobilier très modeste. On retarde toujours à mettre cette école sur un meilleur pied. Cela viendra pourtant, je tiens les commissaires pour des hommes de progrès.

L'institutrice ne peut pas toujours enseigner les matières du cours modèle, car les meilleurs élèves fréquentent, en été surtout, les écoles de la ville pour l'étude de l'anglais. C'est un grave inconvénient qui pourrait peut-être disparaître si on obligeait l'institutrice à donner son enseignement dans les deux langues.

Maintenant il me reste à faire la classification des municipalités conformément à la 14e section des règlements scolaires.

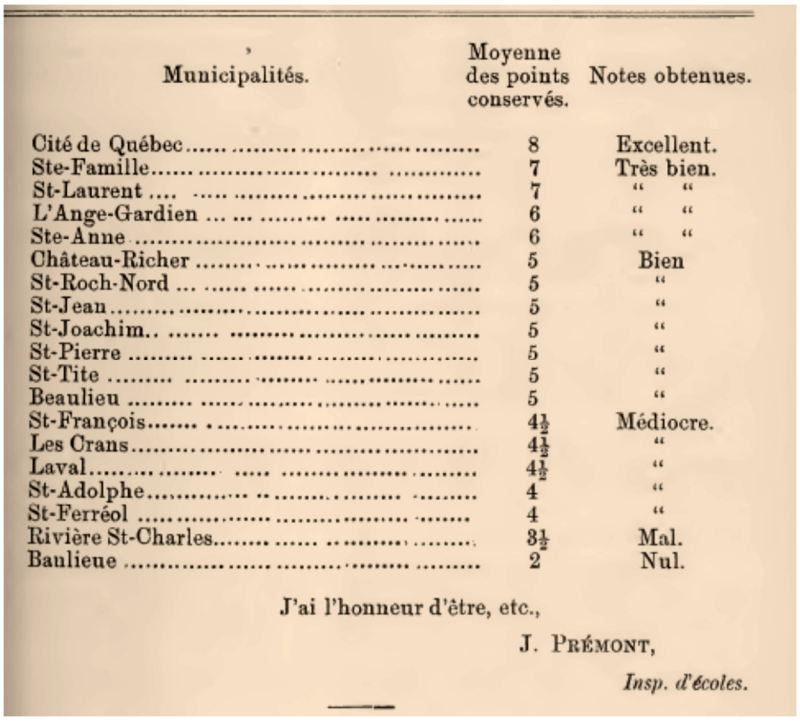

Municipalités.	Moyenne des points conservés.	Notes obtenues.
Cité de Québec	8	Excellent.
Ste-Famille	7	Très bien.
St-Laurent	7	" "
L'Ange-Gardien	6	" "
Ste-Anne	6	" "
Château-Richer	5	Bien
St-Roch-Nord	5	"
St-Jean	5	"
St-Joachim	5	"
St-Pierre	5	"
St-Tite	5	"
Beaulieu	5	"
St-François	4½	Médiocre.
Les Crans	4½	"
Laval	4½	"
St-Adolphe	4	"
St-Ferréol	4	"
Rivière St-Charles	3½	Mal.
Banlieue	2	Nul.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. Prémont,

Insp. d'écoles.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.66-75 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1891 – Recensement Canada

- ✓ Marie Naud (20 ans) maitresse d'école

1891-92 – Évaluation

Le double bulletin que je vous ai précédemment transmis contient la statistique scolaire de mon district, ainsi qu'une foule de renseignements sur chaque école en particulier. Présument que votre département n'est point désireux d'en posséder une troisième édition, j'omettrai en conséquence de l'insérer de nouveau dans ce rapport.

Je suis toujours d'opinion d'ailleurs, et j'en ai fait souvent la remarque, que l'Inspecteur d'écoles fait trop de statistiques. Le statut lui impose des devoirs autrement importants qu'il n'a pas même le temps d'accomplir comme il le désirerait.

Aucun fait saillant ne s'étant passé dans les écoles tenues par des laïques soit dans la cité, soit dans les différentes municipalités des banlieues, je me permettrai de vous référer à mes bulletins pour les détails se rapportant à ces écoles. Il en est de même pour Montmorency, à part les faits suivants qu'Il est bon de grouper dans ce rapport bien qu'ils aient pour la plupart été déjà signalés dans mes bulletins.

La dernière classification des municipalités de mon district reste la même cette année, et je n'ai rien à changer concernant la liste des noms de mes instituteurs et de mes institutrices qui se distinguent dans l'enseignement, et que je vous ai signalés dans mon dernier rapport.

Encore une petite remarque et je termine.

Il me semble que la musique vocale ne fait pas partie du programme d'études. Pourtant partout où l'on en fait, j'encourage la chose et je crois bien remplir mon devoir, car j'ai devant les yeux l'opinion d'un célèbre médecin, le Dr Busey, qui a dernièrement traité cette question devant la Société Médicale de Paris.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.52-55 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1892-93 – Évaluation

Mon district d'inspection comprend maintenant : 1° le comté de Montmorency, moins les paroisses de Laval et de Saint-Adolphe; 2° la cité de Québec, et 3° la municipalité de Saint-Roch-Nord.

A Montmorency, depuis quelques années seulement, pas moins de 15 maisons d'écoles ont été construites d'après des plans reconnus et approuvés suivant la loi, et un plus grand nombre d'autres ont été réparées bien convenablement, de telle sorte que mes bulletins mentionnent bien rarement un défaut de progrès sous ce rapport.

On améliore aussi le mobilier, mais non pas toujours au point de vue du système que je préconise, je ne recommande jamais les bancs à places multiples, que les hygiénistes sont unanimes à prohiber. Il n'est pas douteux qu'avant longtemps des règlements seront passés pour l'adoption obligatoire des tables unipersonnelles.

Dans le plus grand nombre de nos municipalités rurales, on s'objecte à l'introduction de ce nouveau genre de mobilier en s'appuyant sur la modicité des revenus dont on dispose. A plus d'un endroit il est encore de mode de s'engouer pour tout ce qui donne au rabais et à bon marché, et bien des gens ne comprennent pas encore qu'un effet est toujours payé trop cher s'il n'atteint pas pleinement l'objet que l'on avait en vue en l'achetant. Et c'est avec de pareils faux principes d'économie domestique que l'on règle souvent la chose scolaire !

Je désire ajouter à la liste, déjà donnée dans mes rapports précédents, des noms de tous les instituteurs et institutrices qui se distinguent dans l'enseignement, les noms de MM. Chabot, à Ste-Famille, Tremblay, à Saint-Laurent, de Mlle Douville, à Saint-Pierre.

Je regrette, pour un bon nombre de titulaires des écoles de mon district, qu'ils ne soient pas rémunérés comme ils le méritent. Je redoute, comme je le disais au commencement de ce rapport que nos meilleurs instituteurs refusent de se consacrer plus longtemps à une tâche aussi laborieuse qu'ingrate.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.76-80 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1893-94 – Statistique et réflexion

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport général pour l'année scolaire 1893-94.

Dans mon district d'inspection, la population scolaire se répartit comme suit :

La ville de Québec	10,809
Le Comté Montmorency, moins Laval et St-Adolphe	2,125
St-Roch-Nord	183
La Banlieue de Québec	34
Rivière St-Charles	29
Total	13,180

Le personnel enseignant comprend 288 religieux et religieuses, 18 professeurs et 88 institutrices laïques, dont 49 ont suivi les cours de l'Ecole normale Laval. Il y a de plus 4 instituteurs et 10 institutrices non brevetés.

Ce total de 408 instituteurs et institutrices se partageant 13,180 élèves, donne une moyenne de 33 pour chaque département.

Les différentes municipalités de ma circonscription ainsi que les instituteurs ou institutrices qui se distinguent ont à peu près conservé le rang que je leur ai assigné dans mes rapports précédents.

Il faut donc les encourager et d'abord : 1° En excluant l'institutrice du droit qu'elle a aujourd'hui de diriger nos écoles modèles de garçons, et cela, au détriment des instituteurs, et aussi, il faut bien le dire, à la honte des grands garçons à qui il déplait souverainement de se faire tirer l'oreille par leur institutrice de seize ans; 2° En leur payant un salaire raisonnable, augmenté de la subvention accordée à L'école modèle et qui devra être payée directement à l'instituteur; 3° En obtenant de la législature un subside annuel plus considérable en faveur de leurs fonds de pensions.

Oui, il faut encourager nos professeurs laïques à l'égal des professeurs religieux. Notre corps enseignant doit se composer et des uns et des autres. Qu'il y ait de l'émulation, sait, mais gare à l'antipathie ! La différence d'habit ne doit point créer de divisions entre des soldats de la même armée. Il serait même à souhaiter qu'une confraternité plus étroite existât entre eux. Rien n'empêcherait par exemple, que les instituteurs religieux fissent partie de nos conférences pédagogiques, et qu'ils prissent part à la discussion des questions qui intéressent tous les membres de la famille enseignante.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.74-77 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1895-96 – Classification

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'année scolaire 1895-96.

Le tableau suivant, que j'ai préparé en conformité du paragraphe 14 de l'article 13 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, donne la classification, par ordre de mérite, des 18 municipalités scolaires comprises dans ma circonscription :

Nos d'ordre.	Noms des Municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés, sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
1	Cité de Québec	134	9	10	10	10	8	47	Excellent.
2	Saint-Roch-Nord	3	10	10	10	10	10	50	"
3	Sainte-Famille	3	10	7	10	10	8	45	"
4	Sainte-Anne	4	10	6	10	10	8	44	"
5	Saint-Jean	5	9	6	10	10	8	43	"
6	Saint-Laurent	3	9	6	10	10	8	43	"
7	L'Ange-Gardien	4	9	6	10	10	7	42	"
8	Château-Richer	6	9	6	10	10	8	43	"
9	Beaulieu	1	9	5	10	10	8	42	"
10	Saint-Pierre	3	6	6	10	10	9	41	"
11	Saint-Charles	1	10	10	5	7	10	42	"
12	Saint-Joachim	4	10	8	9	10	7	44	"
13	Saint-Tite	4	6	6	10	10	7	39	Très bien.
14	Saint-François	3	8	6	9	10	7	40	"
15	La Banlieue de Québec	1	4	5	6	8	7	30	Bien.
16	Les Crans	1	7	6	2	6	7	28	"
17	Saint-Achillée	1	4	5	2	6	7	24	Médiocre.
18	Saint-Ferréol	3	4	4	4	6	6	24	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.74-77

1896-97 – Évaluation - Classification

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport de fin d'année, pour 1896-97.

Sans vouloir revenir sur tous les renseignements déjà fournis à votre département par mes bulletins d'inspection et autres documents concernant la statistique scolaire de mon district, j'ai cependant cru utile d'en faire un bref relevé pour chaque municipalité en particulier.

Beaulieu. Une école modèle mixte dans une maison convenable. Une seule institutrice bien compétente y enseigne à 40 élèves. Mobilier à renouveler. Salaire $110, plus la subvention accordée à l'école modèle. Démission de l'institutrice.

82

Ci-suit le tableau de classification des municipalités scolaires de mon district d'inspection :

Nos d'orde.	Noms des Municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés, sur 50 accordés.	Note générale obtenue.
1	Cité de Québec	30	9	10	10	10	8	47	Excellent.
2	St-Roch-Nord	2	10	10	10	10	10	50	"
3	Ste-Famille	3	10	7	10	10	8	45	"
4	Ste-Anne	3	10	6	10	10	9	45	"
5	St-Jean	3	9	6	10	10	9	44	"
6	St-Laurent	3	9	6	10	10	8	43	"
7	L'Ange-Gardien	3	9	6	10	10	7	42	"
8	Château-Richer	4	9	6	10	10	8	43	"
9	Beaulieu	1	9	5	10	10	8	42	"
10	St-Pierre	3	6	6	10	10	9	41	"
11	St-Charles	1	10	10	5	7	10	42	"
12	St-Joachim	4	8	7	8	10	7	40	Très bien.
13	St-Tite	4	6	6	10	10	7	39	"
14	St-François	3	7	6	9	10	7	39	"
15	La Banlieue de Québec	1	4	5	6	8	7	30	Bien.
16	Les Crans	1	7	6	4	6	7	30	"
17	St-Achillée	1	4	5	4	6	7	26	"
18	St-Ferréol	3	4	5	5	6	6	26	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.76-82 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1897-98 – Évaluation - Classification

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport de fin d'année, pour 1897-98.

Rien de plus à noter que de l'accroissement un peu partout … dans le nombre des maisons d'école faites d'après les plans officiels, dans le perfectionnement du mobilier, dans le salaire des instituteurs, dans le nombre d'élèves et de leur assiduité à l'école. Les règlements scolaires sont généralement mieux observés, et par-dessus tout, zèle à toute épreuve déployée par nos instituteurs et nos institutrices qui, suivant les circonstances plus u moins avantageuses où ils se trouvent placés, ont donné les meilleures preuves de leur compétence.

En donnant la courte appréciation suivante des écoles que je visite, je ne voudrais pas tomber dans l'extrême contraire. Pourtant, en justice pour le personnel enseignant, je dois reconnaître sa valeur et ses succès.

Deux professeurs laïcs seulement tiennent des écoles modèles à Montmorency, M. J.-E. Boily à Ste-Famille, et M. A. Filteau, à St-Jean. Le premier a déjà fait ses preuves et a mérité une prime, l'année dernière; ainsi, il ne peut déchoir maintenant : noblesse oblige.

M. Filteau fait ses premières armes, mais avec une telle dextérité que, conformément à l'article 13 des règlements, j'ajoute son nom à la liste, déjà publiée, des noms des instituteurs qui se distinguent dans l'enseignement de toutes les matières du programme d'étude autorisé.

Toutes les autres écoles de Montmorency sont tenues ou par des religieuses ou par des institutrices laïques. Je vous ai déjà transmis la liste des noms de toutes celles qui se distinguent dans la carrière de l'enseignement, et vous savez, Monsieur le Surintendant, que cette liste et longue et fait honneur au comté de Montmorency.

Ci-joint mon rapport concernant la classification des municipalités scolaires de mon district :

Nos d'ordre.	Noms des Municipalités.	Nombre d'écoles en activité. Sous contrôle.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés, sur 50 accordés.	Note générale obtenue.
1	St-Roch-Nord	2	9	9	10	10	10	48	Excellent.
2	Ste-Anne	3	10	5	10	10	10	45	"
3	Château-Richer	4	9	5	10	10	10	44	"
4	St-Charles	1	9	10	5	10	10	44	"
5	La Cité de Québec	32	9	9	9	10	6	43	"
6	St-Jean	3	8	5	9	10	10	42	"
7	Ste-Famille	4	8	5	9	10	6	38	Très bien.
8	L'Ange-Gardien	3	6	5	10	10	6	37	"
9	St-Laurent	3	6	5	9	10	6	36	"
10	St-Pierre	3	5	5	9	10	7	36	"
11	Les-Crans	1	9	5	4	10	6	34	"
12	Banlieue de Québec	1	5	5	5	9	10	34	"
13	St-Joachim	4	6	5	6	10	5	32	"
14	St-Pétronille-de-Beaulieu	1	6	4	6	10	6	32	"
15	St-Tite	4	5	4	7	9	5	30	Bien
16	St-François	3	5	4	6	10	6	31	"
17	St-Ferréol	3	4	4	4	6	5	23	Médiocre.
18	St-Achillée	1	4	4	4	6	5	23	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.75-80 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1898-99 – Classification

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état des écoles de la partie du district de feu M. Jos. Prémont, que vous m'avez confiée le 29 décembre dernier.

Dans les 14 municipalités du comté de Montmorency, il y a eu en activité cette année 11 écoles modèles, 30 écoles élémentaires et 2 couvents indépendants ; celui de Ste-Famille et celui de St-Laurent.

Ces 43 écoles ont été fréquentées par 2,134 élèves et l'assistance moyenne a été de 1,642, soit 77 pour cent.

J'ai remarqué que dans un assez grand nombre d'écoles, les élèves n'étudient que pour se préparer à réciter les leçons. Ils semblent croire que tout ce qu'il y pour eux est de se bien préparer à réciter de mémoire. La conséquence est qu'ils étudient mécaniquement. Ils s'efforcent de retenir la phraséologie plutôt que les principes; ils étudient le livre et non pas le sujet.

Plusieurs écoles ne sont pas ventilées et le mobilier scolaire à quelques endroits laisse beaucoup à désirer.

La moyenne des traitements a été de $95.19 pour les institutrices qui dirigent les écoles élémentaires et de $141.71 pour celles qui dirigent les écoles modèles.

MM Filteau et Boily qui enseignent tous deux dans le comté de Montmorency ont reçu le premier $305.00 et le dernier $285.00.

MM. les Secrétaires-trésoriers tiennent bien les comptes.

Ci-joint la classification des municipalités, par ordre de mérite :

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés, sur 60 accordés.	Note générale obtenue.
1	Ste-Anne-de-Beaupré	3	10	6	10	10	10	10	56	Excellent.
2	Château-Richer	4	8	7	10	10	10	10	55	"
	St-Jean	4	9	6	10	10	10	10	55	"
3	L'Ange-Gardien	3	9	6	10	10	9	9	53	"
4	Ste-Famille	5	7	8	10	10	8	9	52	"
5	St-Laurent	4	9	6	10	10	7	9	51	"
	St-Pierre	3	7	7	10	10	9	8	51	"
6	Beaulieu	1	6	6	9	10	10	9	50	"
7	St-Joachim	4	7	7	8	10	7	9	48	"
	St-Tite	4	7	5	9	10	8	9	48	"
	St-François	3	7	6	9	10	7	9	48	"
8	Les-Crans	1	7	6	6	8	9	9	45	Très bien.
9	St-Achillée	1	1	5	9	10	4	8	37	"
10	St-Ferréol	3	4	5	5	7	6	7	34	Bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1898-1899. Rapport de l'Inspecteur L.O. Pagé, inspection spéciale, 80-81 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1898-1899- Inspecteur L. O. Pagé

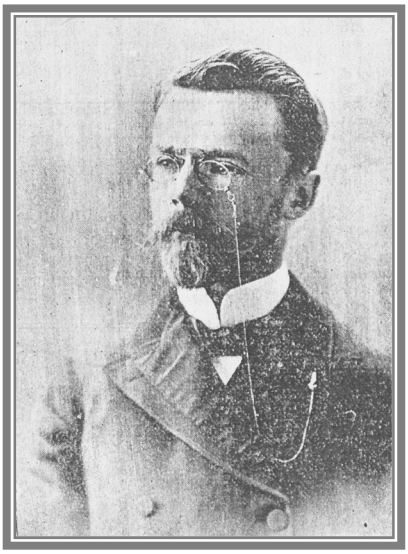

1898-99 – Évaluation – Classification

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état des écoles de la partie du district de feu M. Jos. Prémont, que vous m'avez confiée le 29 décembre dernier.

Dans les 14 municipalités du comté de Montmorency, il y a eu en activité cette année 11 écoles modèles, 30 écoles élémentaires et 2 couvents indépendants ; celui de Ste-Famille et celui de St-Laurent.

Ces 43 écoles ont été fréquentées par 2,134 élèves et l'assistance moyenne a été de 1,642, soit 77 pour cent.

J'ai remarqué que dans un assez grand nombre d'écoles, les élèves n'étudient que pour se préparer à réciter les leçons. Ils semblent croire que tout ce qu'il y pour eux est de se bien préparer à réciter de mémoire. La conséquence est qu'ils étudient mécaniquement. Ils s'efforcent de retenir la phraséologie plutôt que les principes; ils étudient le livre et non pas le sujet.

Plusieurs écoles ne sont pas ventilées et le mobilier scolaire à quelques endroits laisse beaucoup à désirer.

La moyenne des traitements a été de $95.19 pour les institutrices qui dirigent les écoles élémentaires et de $141.71 pour celles qui dirigent les écoles modèles.

MM Filteau et Boily qui enseignent tous deux dans le comté de Montmorency ont reçu le premier $305.00 et le dernier $285.00.

Ci-joint la classification des municipalités, par ordre de mérite :

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés, sur 60 accordés.	Note générale obtenue.
1	Ste-Anne-de-Beaupré	3	10	6	10	10	10	10	56	Excellent.
2	Château-Richer	4	8	7	10	10	10	10	55	"
	St-Jean	4	9	6	10	10	10	10	55	"
3	L'Ange-Gardien	3	9	6	10	10	9	9	53	"
4	Ste-Famille	5	7	8	10	10	8	9	52	"
5	St-Laurent	4	9	6	10	10	7	9	51	"
	St-Pierre	3	7	7	10	10	9	8	51	"
6	Beaulieu	1	6	6	9	10	10	9	50	"
7	St-Joachim	4	7	7	8	10	7	9	48	"
	St-Tite	4	7	5	9	10	8	9	48	"
	St-François	3	7	6	9	10	7	9	48	"
8	Les-Crans	1	7	6	6	8	9	9	45	Très bien.
9	St-Achillée	1	1	5	9	10	4	8	37	"
10	St-Ferréol	3	4	5	5	7	6	7	34	Bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1898-1899. Rapport de l'Inspecteur L.O. Pagé, inspection spéciale, 80-81 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1899 – G. S. Vien remplace Joseph Prémont

M. G.-S. Vien, de Lauzon, comté de Lévis, actuellement inspecteur nommé pour la cité de Québec et le comté de Montmorency, en remplacement de feu M. Joseph Prémont.

***L'enseignement primaire*, 21e année, no 2 (octobre 1899) page : 79**

1899-1921 – Inspecteur G.-S. Vien

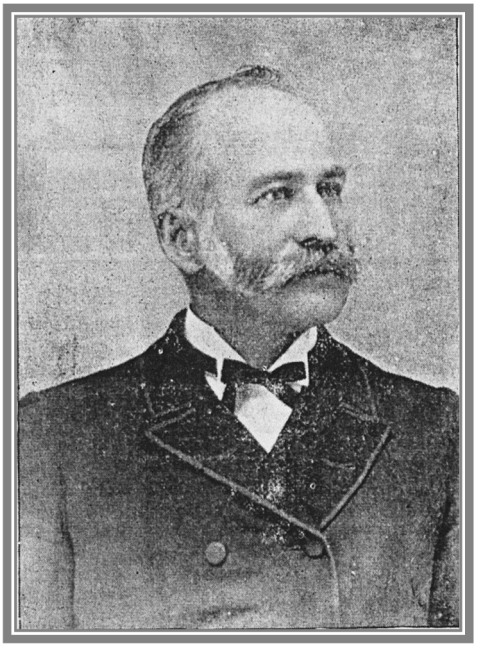

Voir note biographique à l'annexe 1

1899-1900 – Classification

Sans être dans un aussi déplorable état, quelques municipalités de la campagne ont aussi de sérieuses améliorations à faire. Je dois vous dire que l'on a reconnu l'à propos de mes remarques, et qu'on a promis de se mettre à l'œuvre.

Les traitements continuent à être déplorablement bas dans beaucoup de municipalités. La moyenne est comme suit, pour les écoles élémentaires de la campagne : St-Joachim, $72.00; Ste-Famille, St-François, St-Ferréol, St-Tite et St-Pierre, $80.00; St-Roch-Nord et St-Achillée, $100.00; St-Laurent, $105.00; L'Ange-Gardien, $108.00; La petite-Rivière et Château-Richer, $120,00; St-Jean, I.O., $137.00; Banlieue de Québec, $144.00; Ste-Pétronille, $170.00.

Pour les écoles modèles, le salaire moyen est comme suit : St-Joachim, $85.00, L'Ange-Gardien, $103.00; Château-Richer, $130.00; St-Jean, $127.00. Deux instituteurs enseignent à la campagne; l'un à St-Jean, et l'autre à Ste-Famille, le premier reçois $315.00, et le second, $200.00

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.
1	Banlieue de Québec	1	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	40.8	Très bien.
2	St-Jean, I.O.	4	5.9	6.1	6.1	5.6	5.6	7.2	36.5	"
3	{ Cité de Québec.	*36	5.5	5.7	6.2	6.1	6.2	6.2	35.9	Bien.
	{ Petite-Rivière.	1	6.8	6.8	5.6	5.6	5.6	5.6	36.0	"
4	Château-Richer	4	5.5	5.5	5.6	5.6	6.8	5.6	34.6	"
5	L'Ange-Gardien	3	5.6	5.6	6.0	5.6	5.6	6.0	34.4	"
6	Ste-Pétronille	1	4.5	5.5	5.6	5.5	6.8	5.6	33.5	"
7	St-François, I.O.	3	5.2	5.5	5.5	5.3	4.5	5.9	31.9	"
8	St-Pierre, I.O	3	5.1	4.8	5.6	5.1	5.6	5.6	31.8	"
9	Ste-Famille, I.O.	4	4.2	5.3	5.8	5.6	4.8	5.6	31.3	"
10	Ste-Achillée	1	4.5	5.5	5.5	4.5	5.6	5.6	31.2	"
11	St-Joachim	4	4.7	4.7	5.3	5.3	5.3	5.3	30.6	"
12	St-Laurent, I.O	3	3.1	5.5	5.6	5.5	4.8	5.6	30.1	"
13	St-Tite	4	4.5	4.7	5.2	5.5	4.5	5.5	29.9	Médiocre.
14	Ste-Anne	3	5.6	5.6	6.0	5.6	5.6	6.8	29.6	"
15	St-Féréol	3	4.5	4.5	5.1	5.1	4.5	5.1	28.8	"
16	St-Roch-Nord	2	2.9	5.0	6.8	0.6	4.5	5.6	25.4	"
17	Les-Crans. Cette école était fermée.									

*Ceci n'inclut pas les écoles indépendantes.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1899-1900. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.117-119. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1900-01 – Classification

En général, nous avons des institutrices intelligentes et qui n'hésitent pas à sacrifier leur santé pour le succès d'une cause, très belle sans doute, mais dont la rétribution insignifiante ne leur permet pas de continuer longtemps. Aussi, est-on effrayé de voir combien est nombreuse la classe de celles qui, après quelques années d'enseignement, demandent au fonds de pensions quelques dollars pour soutenir le reste de leur pénible existence.

En 1899 seulement, 40 nouvelles ont été accordées, et si l'on compte, à l'heure actuelle, 576 pensionnaires dont les pensions réunies se montent à $41,553.00.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1900-01. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.118-121. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1901 – Recensement Canada

- ✓ Philomène Côté (40 ans)

1901-02 – Classification

Les traitements sont restés stationnaires, c'est-à-dire peu rémunérateurs. Aussi, voit-on, chaque année, plusieurs de nos meilleures institutrices abandonner l'enseignement pour accepter un emploi quelconque. Il sera toujours ainsi tant que les traitements seront inférieurs à ce que reçoit une servante de bonne maison. Le personnel enseignant a été cette année comme suit : 69 Religieux; 128 Religieuses; 22 Instituteurs laïcs; 75 Institutrices laïques; Total 294.

Locaux

A la campagne, il y a un mouvement progressif. Depuis que je suis nommé à ce district, je compte quelques constructions nouvelles et quelques anciennes maisons améliorées. J'ai lieu de croire que, l'an prochain, ce nombre sera augmenté de trois ou quatre.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Municipalités	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération au cours d'études.	Emploi des livres approuvés	Traitements et mode de paiement.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.
1	Banlieue de Québec	1	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	39.6	Très bien.
2	Cité de Québec, Ecoles supér.	18	6.4	6.4	6.7	6.6	6.4	6.8	39.2	"
3	Ste-Anne	3	5.6	5.6	6.8	6.8	5.6	6.8	37.2	"
4	St-Jean	4	6.0	5.2	6.8	6.6	5.6	6.0	36.4	"
5	L'Ange-Gardien	3	5.2	5.5	6.4	5.6	5.6	6.0	34.3	Bien.
6	St-Laurent	4	4.5	5.5	6.4	5.6	6.0	6.0	34.0	"
7	Petite-Rivière	1	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	33.6	"
8	Ste-Pétronille	1	5.6	5.6	5.5	5.5	5.6	5.6	33.4	"
	Ste-Famille	4	5.9	5.1	5.9	5.6	5.0	5.9	33.4	"
	St-Achillée	1	5.5	5.5	5.6	5.6	5.6	5.6	33.4	"
9	Château-Richer	4	5.5	5.5	5.3	5.5	5.6	5.6	33.0	"
10	St-Roch-Nord	2	5.0	5.6	5.6	5.6	5.0	5.7	32.5	"
11	Les Crans	1	6.8	5.5	4.5	5.5	5.6	4.5	32.4	"
12	Cité de Québec, Ecoles élém.	17	3.7	5.3	6.3	5.6	5.6	5.6	32.1	"
13	St-Pierre	3	4.5	4.8	5.6	5.6	5.2	5.6	31.3	"
14	St-François	3	4.8	4.5	5.5	5.5	4.5	5.5	30.3	"
15	St-Joachim	4	2.7	5.5	5.5	5.5	4.5	5.5	28.9	Médiocre.
16	St-Ferréol	3	2.0	3.4	5.6	5.6	5.6	5.6	27.8	"
	St-Tite	4	3.7	1.3	5.6	5.5	5.6	6.1	27.8	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1902-03. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.114-117. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1902-03 – Classification

En effet, les traitements sont très bas et n'ont subi aucune amélioration; et dans certains cas, les institutrices qui ont été assez *audacieuses* pour demander $100.00 se sont vues en but à la malveillance de quelques commissions scolaires et menacées de ne pas être rengagées, parce qu'on les considérait comme donnant un mauvais exemple aux autres.

En général, MM. Les curés combattent ces sortes de mesquineries; mais encore, faut-il qu'ils y mettent beaucoup de prudence.

Il est très consolant, et édifiant même, d'entendre dire et même lire que, de toutes les provinces du Canada, la province de Québec est celle qui paye le plus pour l'instruction du peuple. Cependant, le fait brutal, indéniable est que la moyenne des traitements est peu rémunératrice. Dans mon district, elle est comme suit :

St-Jean, I.O.	$166.00
Petite-Rivière	155.00
Château-Richer	123.00
Notre-Dame de Québec	122.00
Ste-Pétronille, I.O.	120.00
St-Pierre, I.O.	113.00
St-Tite	102.00
St-Ferréol	100.00
St-Achillée	100.00
Les-Sept-Crans	100.00
L'Ange-Gardien	98.00
St-François, I.O.	88.00
St-Joachim	84.00

Pour établir cette moyenne et lui donner une meilleure apparence, j'ai réuni les traitements des écoles modèles à ceux des écoles élémentaires; car dans certains cas, quelques titulaires ne reçoivent que $50.00, $60.00; $72.00 ou $80.00.

Il n'est peut-être pas déplacé de faire connaître ce que l'on paye ailleurs aux institutrices, car cela est certainement ignoré du grand nombre.

Dans les paroisses anglaises de la province, le traitement moyen est de $201.00. Dans l'Ontario, $294.00. Au Manitoba, environ $300.00. En France, le salaire varie de $20.00 à $32.00 par mois; et dans 32 états de la République voisine, le salaire est de $24.00 à $64.00 par mois. Nos $6.00 à $8.00 par mois pâlissent à côté des chiffres que je viens de citer.

Voici la classification des municipalités scolaires, par ordre de mérite :

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Se rapportant à l'école.				
			Etat de maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier.	Traitements et mode de payment.	Total des points conservés sur 30.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres de classe approuvés.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 30.	Note générale obtenue.
1	Notre-Dame-de-Québec	1	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.	5.6	5.6	5.5	16.7	Bien.
2	Cité de Québec, (Ecoles supérieures	20	6.5	6.2	6.5	19.2	"	7.0	7.0	7.0	21.0	Très bien.
3	Les-Sept-Crans	1	6.8	5.6	5.6	18.0	Bien	4.5	5.6	4.5	14.6	Médiocre.
4	St-Roch-Nord	2	5.1	6.2	5.6	16.9	"	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.
5	Ste-Anne-de-Beaupré	3	5.6	5.6	5.6	16.8	"	6.8	6.8	5.8	20.4	Très bien.
6	Château-Richer	4	5.2	5.5	5.6	16.3	"	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.
7	Ste-Famille	4	5.5	5.2	5.0	15.9	"	6.2	6.2	6.5	18.9	Très bien.
8	L'Ange-Gardien	3	5.2	4.8	5.6	15.7	"	6.4	6.8	6.4	19.6	"
9	Ste-Pétronille	1	5.5	4.5	5.6	15.6	"	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.
10	St-Laurent	3	4.8	5.5	4.8	15.1	"	6.0	6.0	6.0	18.0	"
11	Petite-Rivière	1	4.5	5.5	4.5	14.5	Médiocre	5.6	5.6	5.6	16.8	"
12	St-Achillée	1	4.5	5.5	4.5	14.5	"	5.6	5.6	5.6	18.8	Très bien.
13	Cité de Québec, (Ecoles élémentaires)	16	4.3	4.7	5.6	14.7	"	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.
14	St-Tite	4	4.7	3.7	5.6	14.0	"	5.6	5.8	5.6	17.1	"
15	St-Jean	3	3.8	3.8	6.8	13.6	"	6.4	6.0	6.0	18.4	Très bien.
16	St-Pierre	3	4.8	3.1	5.5	13.5	"	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.
17	St-Joachim	4	2.9	5.2	5.0	13.2	"	5.5	5.5	5.7	16.8	"
18	St-François	3	4.8	4.5	3.1	12.4	"	5.6	5.6	5.5	16.7	"
19	St-Ferréol	3	2.1	2.0	5.6	9.7	Mal	5.6	5.4	5.6	16.6	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1902-03. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.103-106. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1903-04 – Classification

Je crois utile et de mon devoir de vous dire, Monsieur le Surintendant, que le personnel enseignant, à peu d'exception près, a déployé beaucoup de zèle pour le succès et l'avancement des élèves; j'ai eu sous ce rapport beaucoup de satisfaction

Seulement, je regrette de le dire, ce zèle n'a pas été reconnu par les commissaires scolaires : les traitements varient toujours entre $80.00 à $100.00, somme tout à fait insuffisante comme rémunération donnée à une bonne institutrice. Aussi, il arrive que ne pouvant engager une bonne institutrice, en temps convenable, on attend à la dernière heure; et comme il faut de toute nécessité mettre les écoles en activité, on finit par trouver quelque chose pour les arrondissements qui n'ont pas encore été pourvus.

Cependant le temps passe …. Les années succèdent aux années …. Et chose bien surprenante, beaucoup de commissions scolaires vivent dans une coupable indifférence : on ne visite jamais les écoles, par conséquent, on ne sait pas ce qui s'y passe; l'institutrice se sent isolée et sait parfaitement d'avance que son travail restera ignoré de ceux qui sont les principaux intéressés. Aussi l'excellente comme la médiocre institutrice sont sur le même pied et reçoivent la même rémunération, et, parfois, la même considération. Comme je le disais l'an dernier, c'est le sentiment du devoir, accompagné du secours de la prière, stimulé par l'amour de la patrie, qui soutient le courage de la première.

Même classification que celle de l'an dernier.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1903-04. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.105-107. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1904-05 – Classification

A tout observateur, la visite des écoles permet de constater deux choses : 1° dans les écoles mal tenues, après 6 ou 8 ans, les élèves en sortent sachant à peine lire et n'ayant aucun goût pour les jouissances intellectuelles; 2° dans celles qui sont bien tenues, même dans les écoles élémentaires, après 4 ou 5 ans, on remarque de très notables progrès, et surtout un grand désir d'acquérir davantage.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Se rapportant à l'école.				
			Etat des maisons d'école des dépendances, etc.	Etat du mobilier.	Traitements et mode de payement.	Total des points conservés sur 30.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres de classe approuvés.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 30.	Note générale obtenue.
1	Notre-Dame, Québec	1	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien
2	Cité de Québec, écoles supérieures	24	6.3	6.3	6	18.6	"	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.
3	Les-Sept-Crans	1	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien	0.3	4.5	3	5.1	Nul
4	St-Roch-Nord	2	6.2	6.2	5.6	18	"	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.
5	Ste-Anne-de-Beaupré	3	5.6	5.6	5.6	16.8	"	6.8	6.8	6.8	20.4	"
6	Château-Richer	4	5.5	4.5	5.6	15.1	"	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien
7	Ste-Famille	4	5	5	3.9	13.9	Médiocre.	5.9	5.9	5.9	16.7	"
8	L'Ange-Gardien	3	5.2	4.5	5.6	15.3	Bien	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.
9	Ste-Pétronille	1	5.6	5.6	5.6	16.8	"	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.
10	St-Laurent	4	5	5.5	5.5	16	"	5.9	5.9	5.9	17.7	"
11	Petite-Rivière	1	5.6	5.6	5.6	16.8	"	5.6	5.6	5.6	16.8	"
12	St-Achillée	1	4.5	4.5	5.5	14.5	Médiocre.	5.5	5.5	5.5	16.5	"
13	Cité de Québec, écoles élémentaires	15	5.1	5.4	5.7	16.2	Bien	5.7	5.7	5.7	17.1	"
14	St-Tite	4	2.6	2.7	5.6	10.9	Mal	5.6	5.6	5.6	16.8	"
15	St-Jean	3	3.8	5.2	5.6	14.6	Médiocre.	6	6	6	18	"
16	St-Pierre	3	3.1	3.1	5.6	11.8	Mal	5 2	5.2	5.2	16.6	"
17	St-Joachim	4	4.2	5.5	5.2	14.9	Médiocre.	5.6	5.6	5.6	16.8	"
18	St-François	3	3.4	3.1	4.8	11.3	Mal	5.6	3.2	5.6	14.4	Médiocre.
19	St-Ferréol	3	3.8	1.7	5.6	11.1	"	5.6	5.6	5.5	16.7	Bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1904-05. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.132-135. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1905-06 – Classification

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.			Total des points conservés sur 30.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Total des points conservés sur 30.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, des dépendances, etc.	État du mobilier.	Traitement et mode de paiement.			Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres de classe approuvés.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Notre-Dame-de-Québec	1	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.
2	Cité de Québec, écoles supérieures	24	6.3	6.3	6	18.6	"	6.8	6.8	6.8	20.4	"
3	Les Sept-Crans	1	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.	.3	4.5	.3	5.1	Mal.
4	St-Roch-Nord	2	6.2	6.2	5.6	18	"	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.
5	Ste-Anne	3	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.	6.8	6.8	6.8	20.4	"
6	Château-Richer	4	5.6	4.6	5.6	15.8	Bien.	6.8	6.8	6.8	20.4	"
7	Ste-Famille	4	5.6	5.5	5.5	16.6	"	5.9	5.9	5.9	16.7	Bien.
8	L'Ange-Gardien	3	5.2	5	5.6	15.8	"	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.
9	Ste-Pétronille	1	4.5	4.5	5.6	15.6	"	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.
10	St-Laurent	4	5.6	4.5	5.6	15.7	"	6.5	5.6	6.5	18.6	Très bien.
11	Petite-Rivière	1	5.6	5.6	5.6	16.8	"	5.6	5.6	5.6	18.6	"
12	St-Achillée	1	4.5	4.5	4.5	13.5	Médiocre.	4.5	4.5	4.5	13.5	Médiocre.
13	Cité de Québec, écoles élémentaires.	16	5.0	5.1	5.6	15.7	Bien.	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.
14	St-Tite	4	3.9	.3	5.6	9.8	Mal	5.6	5.6	5.6	16.8	"
15	St-Jean	3	3.8	3.8	5.6	13.2	Médiocre.	6	6	6	18	"
16	St-Pierre	3	4.5	3.1	5.6	13.2	"	5.6	5.6	5.6	16.8	"
17	St-Joachim	4	5.6	5.6	5.6	16.8	Bien.	5.6	5.6	5.6	16.8	"
18	St-François	3	4.5	4.5	5.6	13.6	Médiocre.	5.6	5.6	5.6	16.8	"
19	St-Ferréol	3	5.6	3.1	5.6	14.3	"	5.2	5.6	5.2	16	"
20	Paroisse N.-D.-de-Lévis	2	5.5	5	5.5	16	Bien.	5.6	5.6	5.6	16.8	"
21	Village-Lauzon	2	6.2	5	5	16.2	"	6.1	6.2	6.1	18.4	Très bien.
22	Partie Est du village-Lauzon	2	4.5	4.5	5.6	14.6	Médiocre.	6.8	6.8	6.8	20.4	"
23	St-Joseph-de-Lévis	2	5	4.5	5.6	15.1	Bien.	5.6	5.6	5	16.2	Bien.
24	Bienville	2	5	5	5	15	Médiocre.	6.8	6.8	6.8	20.4	Très bien.
25	Ville de Lévis	9	5	5	5	15	"	5.8	5.8	5.8	17.4	Bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1905-06. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.137-140.

1906-07 – Classification

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.				Total des points conservés sur 40 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, des dépendances, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Traitement et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'études	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Banlieue N.-D.-de-Québec	1	6.8	6.8	6.8	6.8	27.2	Très bien.	6.8	6.8	13.6	Très bien.
2	Cité de Québec, Ecoles supérieures	24	6.5	6.5	6.6	6.6	26.2	"	6.8	6.8	13.6	"
3	Ste-Anne-de-Beaupré	3	5.6	6	5.6	6.8	24	Bien	6.8	6.8	13.6	"
4	Cité de Québec, Ecoles élémentaires	15	5.4	5.6	6.6	6.5	24.1	Très bien.	6.6	5.8	12.4	"
5	St-Roch-Nord	2	6.2	6.8	5.6	6.8	25.4	"	6.8	6.8	13.6	"
6	Les Sept-Crans	1	6.8	5.6	5.6	5.6	23.6	Bien	0.3	3	0.6	Mal
7	Château-Richer	4	5.6	4.6	5.6	6.8	22.6	"	6.8	6.8	13.6	Très bien.
8	Ste-Famille, I. O	4	5.3	5	5	5.6	20.9	"	5.9	5.9	11.8	Bien.
9	L'Ange-Gardien	3	5.5	5.2	5.6	5.6	21.9	"	6.8	6.8	13.6	Très bien.
10	St-Laurent, I. O	4	5.2	5.5	4.5	5.6	20.8	"	6.8	6.8	13.6	"
11	Ste-Pétronille, I. O	1	4.5	4.5	5.6	5.6	20.2	"	5.6	4.5	10.1	Bien.
12	Petite-Rivière	1	5.6	5.6	5.6	5.6	22.4	"	5.6	5.6	11.2	"
13	St-Joseph-de-Lévis	2	5	4.5	5.6	5	20.1	"	6.2	6.2	12.4	Très bien.
14	Village de Lauzon	2	6.2	5	5	5.6	21.8	"	6.2	6.2	12.4	"
15	St-Ferréol	3	5.2	1.7	5.6	5.6	18.1	Médiocre.	5.6	5.6	11.2	Bien.
16	St-Jean, I. O	3	6	5.1	5.9	5.6	22.6	Bien.	6	6	12	"
17	Par. N.-D.-de-Lévis	2	5	5	5.6	5.6	21.2	"	5.6	5.6	11.2	"
18	Ville de Lévis	8	4.6	4.6	5.6	5.6	20.4	"	6	6	12	"
19	Partie-Est Vill. de Lauzon	2	5	4.5	5.6	5.5	20.6	"	5.5	5.5	11	"
20	St-Joachim	4	3.9	4.7	5.3	5.6	19.5	Médiocre.	5.9	5.9	11.8	"
21	St-Antoine-de-Bienville	1	4.5	4.5	4.5	5.6	19.1	"	5.6	5.6	11.2	"
22	St-Achillée	1	4.5	4.5	5.6	5.6	20.2	Bien.	5.5	5.5	11	"
23	St-Tite	4	4.7	3.4	5.6	5.3	19	Médiocre.	5.6	5.6	11.2	"
24	St-François, I. O	3	3.7	4.5	5.5	5.5	19.2	"	5.5	5.5	11	"
25	St-Pierre, I. O.	3	3.4	1.7	5.6	3.4	14.1	Mal	3.8	3.8	7.6	Mal.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1906-07. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.134-138.

1907-08 – Classification

Voici la classification des municipalités, par ordre de mérite :

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité						Se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 40 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
1	Notre-Dame-de-Québec..	1	10	10	6.8	6.8	33.6	Très bien.	6.8	6.8	13.6	Très bien.
2	Cité de Québec écoles supérieures.....	24	6.8	6.8	6.8	6.8	27.2	"	6.8	6.8	13.6	"
3	Ste-Anne-de-Beaupré....	3	5.6	5.6	6.8	6.8	24.8	Bien.	6.8	6.8	13.6	"
4	Cité de Québec, écoles élémentaires.....	15	5.6	5.6	6.8	6.4	24.4	"	6.6	5.6	13.2	"
5	St-Roch-Nord.....	2	5.6	6.8	5.6	5.6	23.6	"	6.8	6.8	13	"
6	Les-Sept-Crans.....	1	5.6	5.5	5.5	5.5	22.1	"	4.5	4.5	9	Mal.
7	Château-Richer	4	5.6	5	5.6	5.6	23.8	"	6.5	5.9	12.4	Très bien.
8	Ste-Famille, I. O...	4	5.6	5.6	5.2	5.6	22	"	6	6	12	Bien.
9	L'Ange-Gardien.....	3	5.2	6.8	5.6	5.6	23.2	"	6	6	12	"
10	St-Laurent, I. O.....	4	5	3.5	4.2	5.6	18.3	Médiocre.	5.6	5.6	11.2	"
11	St-Pierre, I. O	3	5.2	4.6	6	6.4	22.2	Bien.	6.4	6	12.4	Très bien.
12	Ste-Pétronille.....	1	4.5	5.5	5.6	5.6	21.2	"	5.5	5.5	11	Bien.
13	Petite-Rivière...	1	5.6	5.6	5.6	5.6	22.4	"	5.6	5.6	11.2	"
14	St-Joseph-de-Lévis ..	2	5	4.8	5.6	5.6	20.7	"	6.2	6.2	12.4	Très bien.
15	Village-de-Lauzon	3	4.6	5.2	5.9	6.3	22	"	5.9	5.6	11.5	Bien.
16	St-Ferréol..	3	5.5	4.7	5.6	5.5	18.3	Médiocre.	5.5	5.5	11	"
17	St-Jean, I. O.....	3	5.6	5.5	6	6	23.1	Bien.	6	6.2	12.2	"
18	N.-D-de-Lévis, paroisse..	2	5.5	4.5	4.5	5.6	20.1	"	5.6	5.6	11.2	"
19	Ville de Lévis.....	6	5.5	5.5	5.8	5.8	22.6	"	6.3	5.6	11.9	"
20	Partie-Est-Vil-de-Lauzon	2	5	4.4	5.6	5.6	18.6	Médiocre.	5.6	5.6	11.2	"
21	St-Joachim.....	4	5.5	5.5	5.5	5.5	22	Bien.	5.6	5.6	11.2	"
22	Bienville	2	5.5	5	4.5	5.6	20.6	"	5.6	5.6	11.2	"
23	St-Achillée.....	1	5.5	4.5	5.5	5.6	21.1	"	5.5	5.5	11	"
24	St-Tite-des-Caps.....	4	5.2	1.6	5.5	5.5	17.8	Médiocre.	5.5	5.5	11	"
25	St-François, I. O.... ...	3	4.8	4.5	5.5	5.5	20.3	Bien.	5.5	5.5	11	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1907-08. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.120-123.

1908-09 – Classification

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.							Se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitement et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Notre-Dame-de-Québec	1	10	10	.25	8	8	36	Très bien.	8	8	16	Très bien.
2	Cité de Québec, écoles supérieures.....	23	9	9	.04	9	9	36	"	8	8	16	"
3	Cité de Québec, écoles élémentaires.....	14	5	9	.04	9	9	32	"	8	8	16	"
4	St-Roch-Nord.....	2	8	9	.30	8	8	30	"	8	8	16	"
5	Ste-Anne-de-Beaupré.. ..	3	5	6	.25	8	8	27	"	8	8	16	"
6	Ville de Lévis	6	6	6	.25	8	8	28	"	8	8	16	"
7	L'Ange-Gardien.....	3	6	7	.11	8	6	27	"	8	8	16	"
8	St-Laurent	4	8	6	.28	7	6	27	"	8	8	16	"
9	St-Jean	3	6	6	.27	7	7	26	"	7	7	14	"
10	Notre-Dame-de-Lévis, paroisse	2	7	7	.30	6	6	26	"	6	6	12	Bien.
11	Village de Lauzon.....	3	6	5	.30	7	7	25	Bien.	7	7	14	Très bien.
12	St-Pierre.....	3	6	5	.50	6	6	23	"	8	8	16	"
13	Ste-Pétronille	1	5	5	.25	6	6	22	"	6	6	12	Bien.
14	Petite-Rivière	1	5	5	.20	8	6	24	"	5	5	10	Assez bien
15	St-Joseph-de-Lévis.....	2	5	3	.20	7	7	22	"	8	8	16	Très bien.
16	Ste-Famille.....	4	6	6	.50	5	6	23	"	6	6	12	Bien.
17	Château-Richer	4	6	5	.25	6	6	23	"	8	8	16	Très bien.
18	Les-Sept-Crans.....	1	6	6	....	6	5	23	"	5	4	9	Médiocre.
19	St-Ferréol.....	3	4	4	.40	7	7	22	"	7	7	14	Très bien.
20	Bienville	2	5	5	.15	5	6	21	"	8	8	16	"
21	Partie Est, village-Lauzon	2	5	4	.30	6	6	21	"	6	6	12	Bien.
22	St-Achille	1	5	4	.40	6	6	21	"	6	5	11	Assez bien
23	St-Tite	4	4	4	.45	6	6	20	Assez bien	5	5	10	"
24	St-Joachim	4	4	5	.20	5	5	19	"	6	6	12	Bien.
25	St-François.....	3	5	3	.50	5	5	18	"	6	6	12	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1908-09. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.125-129.

1909-10 – Évaluation – Classification

Les remarques qui précèdent, à l`égard de certaines municipalités et certains titulaires, sont comme explicatifs pour les exceptions que je mentionnais au commencement de ce rapport; car dans mon district, il y a, je suis heureux de le dire, des commissions qui remplissent bien leurs devoirs; entre autres : St-Laurent où les commissaires et ; le secrétaire se partagent la visite des écoles; à St-Pierre et à St-François on fait la même chose; mais quelques municipalités ne font aucune visite.

Les traitements n'ont pas subi, cette année, d'augmentation notable : ils ne sont pas encore suffisants, car la cherté de la vie fait qu'aujourd'hui, $130.00 ou $110.00 ne valent pas mieux que $100.00 il y a dix ou douze ans. Les commissions scolaires se trouvent, d'ailleurs, que très difficilement des institutrices aux salaires précités.

Les personnes dont les noms suivent sont recommandées :

Mlle Math. Dumais, St-Pierre, I.O., $32,50,

Mademoiselle Dumais mérite une mention toute particulière. Elle a obtenu des résultats très étonnants; c'est avec regret que je la vois prendre sa retraite; le travail a complètement épuisé ses forces; j'ose espérer qu'une année de repos lui permettra de reprendre l'enseignement dans mon district.

Mlle. Math. Coulombe, St-Laurent ($20); Mlle L. Guérard, St-François (20$)

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitement et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Notre-Dame-de-Québec	1	10	10	22	8	8	36	Très bien.	5.6	5.6	11.2	Bien.
2	Cité de Québec, écoles sup	25	9	9	04	9	9	36	"	9	9	18	Très bien.
3	" " " élém.	12	5	9	04	9	9	32	"	7	7	14	"
4	St-Roch-Nord	3	9	9	50	8	8	32	"	9	9	18	"
5	Ste-Anne-de-Beaupré	4	8	9	25	9	9	35	"	9	9	18	"
6	Cité de Lévis	6	5	6	25	9	9	20	"	8	8	16	"
7	L'Ange-Gardien	3	6	6	10	6	6	24	Bien.	7	7	14	"
8	St-Laurent, I. O.	4	7	7	35	6	6	25	"	6	6	12	Bien.
9	St-Jean, I. O.	3	5	6	26	6	6	23	"	6	6	12	"
10	N.-D.-de-Lévis, (paroisse)	2	6	6	30	6	6	24	"	6	6	12	"
11	Village-de-Lauzon	3	4	4	50	7	7	22	"	6	6	12	"
12	St-Pierre, I. O.	3	6	7	25	7	7	26	Très bien.	8	8	16	Très bien.
13	Ste-Pétronille, I. O.	1	4	4	20	7	7	22	Bien.	6	6	12	Bien.
14	Petite-Rivière	1	5	5	20	6	6	22	"	5	5	10	Assez bien
15	St-Joseph-de-Lévis	2	5	3	25	6	6	20	Assez bien	7	7	14	Très bien.
16	Ste-Famille, I. O.	4	6	6	25	6	6	23	Bien.	6	6	12	Bien.
17	Château-Richer	4	5	4	auc.	6	6	20	Assez bien	7	7	14	Très bien.
18	Sept-Crans	1	6	6	40	5	5	23	Bien.	4	4	8	Médiocre.
19	St-Ferréol	3	5	4	15	6	6	21	"	6	6	12	Bien.
20	Bienville	2	5	5	45	5	5	19	Assez bien	8	8	16	Très bien.
21	Partie E. Vil.-de-Lauzon	2	5	3	40	6	6	20	"	6	6	12	Bien.
22	St-Achillée	1	4	4	35	6	6	20	"	6	6	12	"
23	St-Tite	4	3	3	35	5	5	16	Médiocre.	5	5	10	Assez bien
24	St-Joachim	4	4	5	20	5	5	19	Ass.z bien	6	6	12	Bien.
25	St-François, I. O.	3	5	5	50	5	5	18	"	6	6	12	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1909-10. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.131-137. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1910-11 – Classification

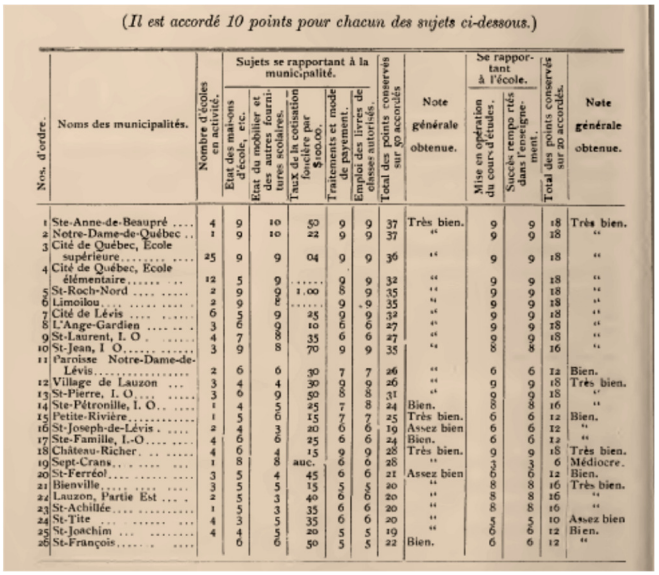

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos. d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Se rapportant à l'école.			
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Ste-Anne-de-Beaupré	4	9	10	50	9	9	37	Très bien.	9	9	18	Très bien.
2	Notre-Dame-de-Québec	1	9	10	22	9	9	37	"	9	9	18	"
3	Cité de Québec, École supérieure	25	9	9	04	9	9	36	"	9	9	18	"
4	Cité de Québec, École élémentaire	12	5	9	.....	9	9	32	"	9	9	18	"
5	St-Roch-Nord	2	9	9	1.00	8	9	35	"	9	9	18	"
6	Limoilou	2	9	9	.....	9	9	35	"	9	9	18	"
7	Cité de Lévis	6	6	9	25	6	6	32	"	9	9	18	"
8	L'Ange-Gardien	3	9	9	10	6	6	27	"	9	9	18	"
9	St-Laurent, I. O	4	7	8	35	6	6	27	"	9	9	18	"
10	St-Jean, I. O.	3	9	8	70	9	9	35	"	8	8	16	"
11	Paroisse Notre-Dame-de-Lévis	2	6	6	30	7	7	26	"	6	6	12	Bien.
12	Village de Lauzon	3	4	4	30	9	9	26	"	9	9	18	Très bien.
13	St-Pierre, I. O.	3	6	9	30	8	8	31	"	9	9	18	"
14	Ste-Pétronille, I. O.	1	4	5	25	7	8	24	Bien.	8	8	16	"
15	Petite-Rivière	1	5	6	15	7	7	25	Très bien.	6	6	12	Bien.
16	St-Joseph-de-Lévis	2	6	3	20	6	6	19	Assez bien	6	6	12	"
17	Ste-Famille, I.-O.	4	6	6	25	6	6	24	Bien.	6	6	12	"
18	Château-Richer	4	6	4	15	9	9	28	Très bien.	9	9	18	Très bien.
19	Sept-Crans	1	8	8	auc.	6	6	28	"	3	3	6	Médiocre.
20	St-Ferréol	3	5	4	45	6	6	21	Assez bien	6	6	12	Bien.
21	Bienville	3	5	5	15	5	5	20	"	8	8	16	Très bien.
22	Lauzon, Partie Est	2	5	3	40	6	6	20	"	8	8	16	"
23	St-Achillée	1	5	3	35	6	6	20	"	8	8	16	"
24	St-Tite	4	5	5	35	6	6	20	"	5	5	10	Assez bien
25	St-Joachim	4	4	5	20	5	5	19	"	6	6	12	Bien.
26	St-François		6	6	50	5	5	22	Bien.	6	6	12	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1910-11. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.146-150.

1911 – Recensement Canada

- ✓ Cudara (?) Lambert (39 ans)
- ✓ Blanche Gourdeau (21 ans)

1911-12 – Classification

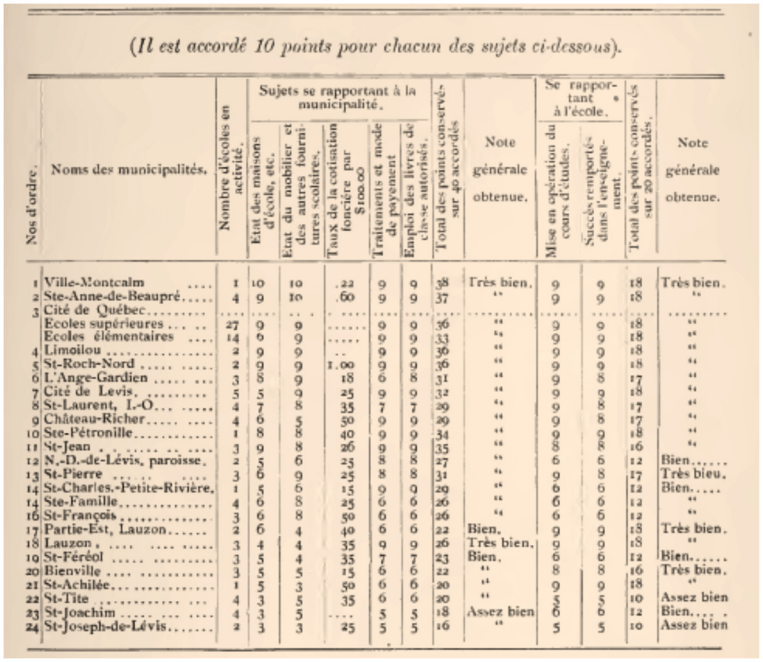

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Se rapportant à l'école.			
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00	Traitements et mode de payement	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Ville-Montcalm	1	10	10	.22	9	9	38	Très bien.	9	9	18	Très bien.
2	Ste-Anne-de-Beaupré	4	9	10	.60	9	9	37	"	9	9	18	"
3	Cité de Québec												
	Ecoles supérieures	27	9	9	.....	9	9	36	"	9	9	18	"
	Ecoles élémentaires	14	6	9	.....	9	9	33	"	9	9	18	"
4	Limoilou	2	9	9	..	9	9	36	"	9	9	18	"
5	St-Roch-Nord	2	9	9	1.00	9	9	36	"	9	9	18	"
6	L'Ange-Gardien	3	8	9	18	6	8	31	"	9	8	17	"
7	Cité de Levis	5	5	9	25	9	9	32	"	9	9	18	"
8	St-Laurent, I.-O.	4	7	8	35	7	7	29	"	9	8	17	"
9	Château-Richer	4	6	5	50	9	9	29	"	9	8	17	"
10	Ste-Pétronille	1	8	8	40	9	9	34	"	9	9	18	"
11	St-Jean	3	9	8	26	9	9	35	"	8	8	16	"
12	N.-D.-de-Lévis, paroisse	2	5	6	25	8	8	27	"	6	6	12	Bien.
13	St-Pierre	3	6	9	25	8	8	31	"	9	8	17	Très bien.
14	St-Charles.-Petite-Rivière	1	5	6	15	9	9	29	"	6	6	12	Bien.
14	Ste-Famille	4	6	8	25	6	6	26	"	6	6	12	"
16	St-François	3	6	8	50	6	6	26	"	6	6	12	"
17	Partie-Est, Lauzon	2	6	4	40	6	6	22	Bien.	9	9	18	Très bien.
18	Lauzon	3	4	4	35	9	9	26	Très bien.	9	9	18	"
19	St-Féréol	3	5	4	35	7	7	23	Bien.	6	6	12	Bien.
20	Bienville	3	5	5	15	6	6	22	"	8	8	16	Très bien.
21	St-Achillée	1	5	3	50	6	6	20	"	9	9	18	"
22	St-Tite	4	3	5	35	6	6	20	"	5	5	10	Assez bien
23	St-Joachim	4	3	5	....	5	5	18	Assez bien	6	6	12	Bien.
24	St-Joseph-de-Lévis	2	3	3	25	5	5	16	"	5	5	10	Assez bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1911-12. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 149

1912-13 – Évaluation – Classification

Ce qui est inévitable, c'est la maladie qui, chaque année, empêche un bon nombre d'enfants de fréquenter l'école régulièrement; les longues distances, les mauvais chemins, les grands froids et les tempêtes, et le jeune âge d'un bon nombre.

C'est un fait constaté partout que lorsqu'arrive novembre ou décembre, les élèves de 5 à 7 ans diminuent en nombre d'au moins 50 pour cent; et, selon moi, en cela, on n'a pas tout à fait tort, car, à cet âge, tout est fragile, et la fréquentation doit être sans exercer un effort considérable. D'ailleurs, les enfants de cet âge ne peuvent se livrer à un long travail.

Les traitements, Monsieur le Surintendant, sont à la hausse, et les maîtres et maîtresses, qui ont jusqu'aujourd'hui vécu avec un salaire de misère, semblent voir poindre des jours meilleurs.

Québec paye maintenant $1200.00 à quelques-uns de ses maîtres, $300.00 aux institutrices laïques, et une augmentation notable, quoiqu'encore insuffisante, aux religieux et religieuses de la cité; à la campagne, 3 maîtres laïcs reçoivent $400.00; les traitements des institutrices varient de $100.00 à $200,00.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre.	Noms des munincipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État de la maisons d'école, etc	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payment.	Emploi des livres de classes autorisés			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Ste-Anne-de-Beaupré	4	9	10	10	10	10	49	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	Ville-Montcalm	1	19	10	6	10	10	46	"	10	10	20	"
3	Cité-de-Québec	41	9	10	5.6	10	10	44.6	"	9	9	18	"
4	St-Roch-Nord	2	9	10	10	10	10	49	"	10	10	20	"
5	L'Ange-Gardien	3	9	10	5.6	8	9	41.6	Très bien.	9	9	18	"
6	Ville-de-Lévis	5	5	9	5.6	9	9	37.6	"	10	10	20	"
7	St-Laurent	4	7	9	5.6	7	9	37.6	"	9	8	17	"
8	Château-Richer	4	6	7	8	9	9	39	"	9	9	18	"
9	Ste-Pétronille	1	8	8	8	9	9	42	Excellent.	9	9	18	"
10	St-Jean	3	9	8	7	9	9	42	Très bien.	9	8	17	"
11	N.-D.-de-Lévis, paroisse	2	5	8	6	8	8	35	"	8	8	16	"
12	St-Charles, Petite-Rivière	1	5	6	6	9	9	35	"	8	8	16	"
13	St-Pierre	3	6	9	8	8	8	39	"	9	9	18	"
14	Ste-Famille	4	7	9	8	9	9	42	Excellent.	8	8	16	"
15	St-François	3	8	8	9	6	6	37	Très bien.	6	6	12	Très bien.
16	Partie-Est, Vill.-de-Lauzon	2	6	5	8	9	9	37	"	9	9	18	Excellent.
17	Village-de-Lauzon	3	8	4	10	9	9	40	"	9	9	18	"
18	St-Jerôme	3	5	6	7	7	7	32	Bien.	6	6	12	Bien.
19	Bienville	3	8	8	6	7	7	36	Très bien.	8	8	16	Très bien.
20	St-Tite	5	3	5	6	6	6	26	Bien.	5	5	10	Médiocre.
21	St-Joachim	4	5	7	6	6	6	30	"	8	8	16	Très bien.
22	St-Joseph-de-Lévis	2	3	3	5	8	8	27	"	9	9	18	Excellent.
23	St-Achillée	1	Fermée cette année.										
24	? Crans	1	En opération pendant quelques mois, mais fermée le jour de la visite.										

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1912-13. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 353-56. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1913-14 – Évaluation - Classification

Les traitements ont une tendance à la hausse, mais cependant pas assez; car plusieurs écoles sont restées fermées toutes l'année, d'autres pendant un semestre; dans certains cas, on a dû remplacer la première institutrice même deux fois.

Voici la classification des municipalités scolaires de mon district:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
		Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payment.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
Ville-Montcalm. .	1	10	10	10	10	10	50	Excellent.	10	10	20	Excellent.
Ste-Anne-de-Beaupré.	4	10	10	10	10	10	50	"	10	10	20	"
St-Roch-Nord. . .	2	9	10	10	10	10	49	"	10	10	20	"
Cité de Québec. . .	42	9	10	8	10	10	47	"	9	9	18	"
L'Ange-Gardien. .	3	9	10	5	8	9	41	"	10	10	20	"
Cité de Lévis.	5	5	9	9	9	9	41	"	10	10	20	"
Ste-Pétronille. . . .	1	9	9	9	10	9	46	"	9	9	18	"
N.-D.-de-Lévis, pa	2	10	10	8	9	9	46	"	9	9	18	"
Château-Richer. .	4	9	9	9	9	9	45	"	9	9	18	"
St-Jean, I. O.	3	9	8	8	9	9	43	"	8	8	16	Très bien.
St-Pierre, I. O. . . .	3	8	9	8	8	8	41	"	8	8	16	"
Ste-Famille, I. O. .	4	7	9	8	9	9	42	"	8	8	16	"
Bienville.	1	10	10	6	9	9	44	"	9	9	18	Excellent.
St-Laurent, I. O. .	4	7	9	7	7	9	39	Très bien.	8	8	16	Très bien.
Village-de-Lauzon	3	8	4	10	9	9	40	Excellent.	9	9	18	Excellent.
St-Chs Pte-Riv. . .	1	5	6	8	9	9	37	Très bien.	9	8	17	"
Part. Est de Lauz.	2	6	5	8	9	9	37	"	9	9	18	Excellent.
St-François, I. O. .	3	8	8	6	7	7	36	"	7	7	14	Bien. . . . .
St-Ferréol.	3	5	6	7	7	7	32	Bien.	6	6	12	Assez bien
St-Jos.-de-Lévis . .	2	3	3	6	8	8	28	Assez bien	9	9	18	Excellent.
St-Joachim.	4	3	3	6	8	8	28	"	8	8	16	Très bien
St-Tite.	5	3	5	6	8	8	28	"	5	4	9	Médiocre.
7 Crans.	1		Fermé e.									

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1913-14. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 163-65

1915-16 – Évaluation - Classification

Cependant malgré cela, avant que toutes les écoles de Québec soient en bon état, il faudra dépenser encore et beaucoup, pour donner satisfaction à tous ceux qui demandent place pour leurs enfants; c'est que la gente écolière augmente sans cesse et que MM. Les commissaires, malgré tous leurs efforts pour suffire à la tâche, voient les places se remplir aussitôt que créées.

Il y a aussi un bon nombre de jardins scolaires; ceux de ces jardins que j'ai visités en septembre étaient en un état satisfaisant; pour les autres, que je n'ai pu voir qu'en octobre, j'ai dû me contenter de rapport qu'on m'en a fait.

Je résumerai en quelques mots ce qui me semble de première importance : 1. Préparation des clases par le titulaire; 2. Étude pour les élèves avant la classe du matin et celle de l'après-midi; 3. Uniformité des lires par municipalité; 4. Uniformité dans l'enseignement, surtout pour le français et la lecture; 5. Certificat d'études accordé d'après un programme d'examen pour toute la province; 6. Établissement de bibliothèques dans les écoles, composées de livres soigneusement choisies, dont une partie serait pour l'usage du titulaire, l'autre pour les élèves.

Je vous inclus, monsieur le Surintendant, le tableau statistique qui complète ce rapport.

Le tout respecteuseusemnt soumis,

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Ste-Anne-de-Bpré	4	10.	10.	10.	10.	10.	50.	Excellent.	10.	10.	20.	Excellent
2	Cité de Québec...	51	9.	10.	8.	9.	10.	46.	"	10.	10.	20.	"
3	L'Ange-Gardien..	3	10.	10.	9.	9	9.	47.	"	9.	9.	18.	"
4	Ville-de-Lévis....	5	6.	9.	6.	10.	9.	40.	"	9.	10.	19.	"
5	N.-D. de la Vict, Lévis.....	2	10.	10.	9.	10.	9.	48.	"	8.	8.	16.	"
6	Ste-Pétronille....	1	9.	9.	9.	10.	9.	46.	"	9.	9.	18.	"
7	Château-Richer..	4	9.	10.	9.	10.	9.	47.	"	9.	9.	18.	"
8	St-Jean.....	3	9.	9.	9.	9.	9.	45.	"	9.	8.	17.	"
9	St-Pierre.....	3	8	9.	8.	9.	9.	43.	"	8.	8.	16.	"
10	Ste-Famille.....	4	7.	9.	8.	9.	8.	41.	"	9.	9.	18.	"
11	Bienville.....	1	10.	10.	8.	10.	9.	47.	"	9.	9.	18.	"
12	Saint-Laurent....	4	7.	9.	8.	9.	9.	42.	"	8.	8.	16.	"
13	Village Lauzon...	3	9.	6.	9.	8.	10.	42.	Très bien.	9.	9.	18.	"
14	St-Chs. Pte Riv...	1	5.	6.	8.	10.	8.	37.	"	9.	8.	17.	"
15	Pte Est Lauzon ..	2	5.	5.	8.	9.	9.	36.	Bien.....	9.	9.	18.	"
16	St-François.....	3	8.	8.	7.	7.	6.	36.	"	9.	9.	18.	"
17	St-Ferréol.....	4	7.	7.	7.	8.	7.	35.	"	8.	8.	16.	Assez bien
18	St-Jos-de-Lévis..	2	6.	8.	7.	8.	8.	37.	"	9.	9.	18.	Excellent.
19	St-Joachim.....	4	6.	9.	6.	8.	8.	37.	"	8.	8.	16.	Assez bien
20	St-Tite.....	5	3.	6.	8.	10.	8.	35.	"	7.	6.	13.	Bien.
21	Sept-Crans.....	1	Fermé.										
22	St-Achillée... ..	1	Fermé.										

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1915-16. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 185-87. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1916-17 – Évaluation – Classification

Ce qui manque à nos écoles, c'est l'étude, la préparation des classes, des études préparatoires, car, chez les parents, on ne s'en occupe pas assez; ce qui fait la supériorité des pensionnats, c'est la préparation des leçons et des devoirs journaliers.

Les traitements sont à peu près les mêmes que ceux de l'an dernier; dans la cité de Québec, plusieurs institutrices laïques n'ont que $6.00 par mois pour enseigner; les communautés où elles enseignent les pensionnent à raison de $10.00, soit, en tout : $160.00. J'ai fait mon possible pour améliorer cet état de choses, mais je n'ai pas réussi jusqu'à présent.

Voici le tableau de la classification des municipalités, par ordre de mérite :

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.							Se rapportant à l'école.			
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Ste-Anne-de-Bea..	4	10.	10.	10.	10.	10.	50.	Excellent.	10.	10.	20.	Excellent.
2	Cité de Québec...	52	9.	10.	10.	9.	10.	46.	"	10.	10.	20.	"
3	L'Ange-Gardien..	3	10.	10.	9.	9.	9.	47.	"	9.	9.	18.	"
4	Ville de Lévis....	5	6.	9.	6.	10.	9.	40.	"	9.	10.	19.	"
5	N.-D.-de-Lév., par	2	9.	10.	9.	10.	9.	47.	"	8.	8.	16.	Très bien.
6	Château-Richer..	4	9.	10.	9.	10.	10.	48.	"	9.	9.	18.	Excellent.
7	Ste-Pétronille....	1	9.	9.	9.	10.	9.	46.	"	8.	8.	16.	Très bien.
8	St-Jean.....	3	9.	9.	9.	9.	9.	45.	"	10.	9.	19.	Excellent.
9	St-Pierre.....	3	10.	10.	9.	9.	9.	47.	"	10.	10.	20.	"
10	Ste-Famille.....	4	7.	9.	8.	9.	8.	41.	Très bien.	9.	9.	18.	"
11	Bienville.....	1	10.	10.	8.	10.	9.	47.	Excellent.	9.	9.	18.	"
12	St-Laurent.....	4	7.	9.	8.	9.	9.	42.	Très bien.	8.	8.	16.	Très bien.
13	Village de Lauzon.	3	9.	6.	9.	8.	10.	42.	"	9.	9.	18.	Excellent.
14	St-Chs, Pte-Riv..	1	5.	6.	8.	10.	8.	37.	"	9.	8.	17.	Très bien.
15	St-François.....	3	8.	8.	7.	7.	6.	36.	"	9.	9.	18.	Excellent.
16	St-Ferréol.....	4	7.	7.	7.	8.	7.	35.	"	8.	8.	16.	Très bien.
17	St-Jos.-de-Lévis..	2	6.	8.	7.	8.	8.	37.	"	10.	10.	20.	Excellent.
18	St-Joachim.....	4	6.	9.	7.	8.	8.	38.	"	8.	8.	16.	Très bien.
19	Partie-Est, Lauz..	3	3.	5.	8.	8.	8.	32.	Assez bien	8.	8.	16.	"
20	St-Tite-des-Caps..	5	3.	6.	8.	10.	8.	35.	Bien.....	7.	6.	13.	Bien.
21	St-Achillée.....	1	6.	5.	6.	7.	7.	31.	Assez bien	7.	7.	14.	"
22	7 Crans, fermée..												

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1916-17. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 143-44. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1917-18 – Classification

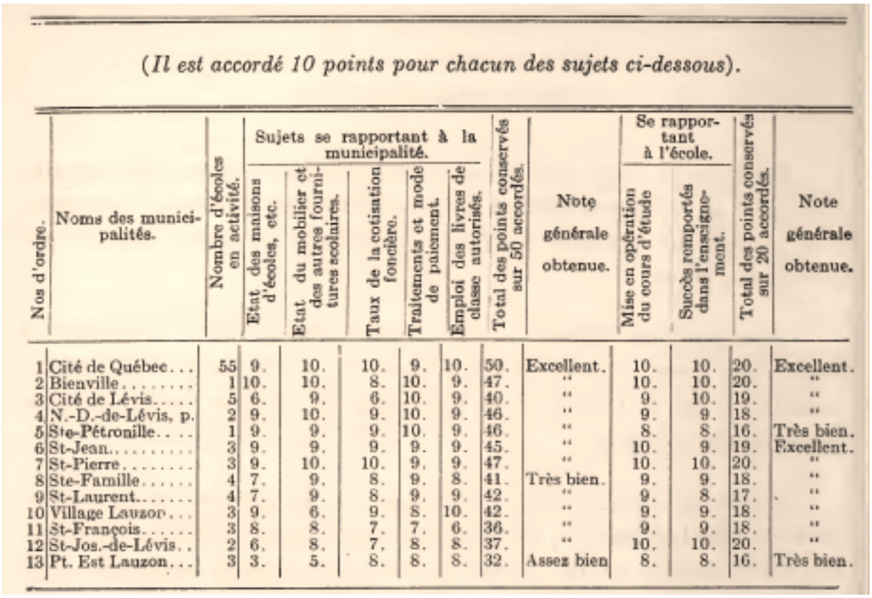

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Cité de Québec...	55	9.	10.	10.	9.	10.	50.	Excellent.	10.	10.	20.	Excellent.
2	Bienville.....	1	10.	10.	8.	10.	9.	47.	"	10.	10.	20.	"
3	Cité de Lévis.....	5	6.	9.	6.	10.	9.	40.	"	9.	10.	19.	"
4	N.-D.-de-Lévis, p.	2	9.	10.	9.	10.	9.	46.	"	9.	9.	18.	"
5	Ste-Pétronille....	1	9.	9.	9.	10.	9.	46.	"	8.	8.	16.	Très bien.
6	St-Jean.....	3	9.	9.	9.	9.	9.	45.	"	10.	9.	19.	Excellent.
7	St-Pierre.....	3	9.	10.	10.	9.	9.	47.	"	10.	10.	20.	"
8	Ste-Famille.....	4	7.	9.	8.	9.	8.	41.	Très bien.	9.	9.	18.	"
9	St-Laurent.....	4	7.	9.	8.	9.	9.	42.	"	9.	8.	17.	"
10	Village Lauzon...	3	9.	6.	9.	8.	10.	42.	"	9.	9.	18.	"
11	St-François.....	3	8.	8.	7.	7.	6.	36.	"	9.	9.	18.	"
12	St-Jos.-de-Lévis..	2	6.	8.	7.	8.	8.	37.	"	10.	10.	20.	"
13	Pt. Est Lauzon...	3	3.	5.	8.	8.	8.	32.	Assez bien	8.	8.	16.	Très bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1917-18. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 146.

1918-19 – Classification

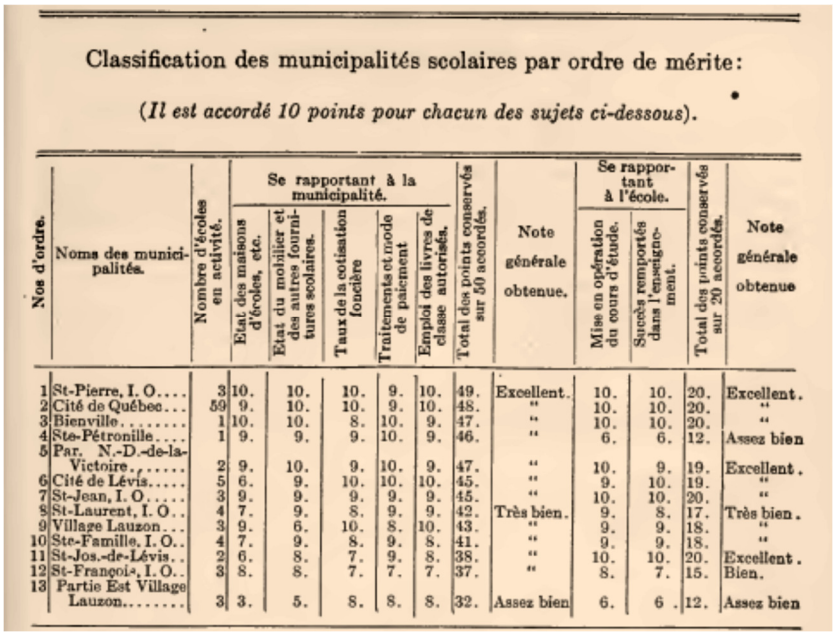

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de paiement	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Pierre, I. O....	3	10.	10.	10.	9.	10.	49.	Excellent.	10.	10.	20.	Excellent.
2	Cité de Québec...	59	9.	10.	10.	9.	10.	48.	"	10.	10.	20.	"
3	Bienville.....	1	10.	10.	8.	10.	9.	47.	"	10.	10.	20.	"
4	Ste-Pétronille....	1	9.	9.	9.	10.	9.	46.	"	6.	6.	12.	Assez bien
5	Par. N.-D.-de-la-Victoire.....	2	9.	10.	9.	10.	9.	47.	"	10.	9.	19.	Excellent.
6	Cité de Lévis.....	5	6.	9.	10.	10.	10.	45.	"	9.	10.	19.	"
7	St-Jean, I. O.....	3	9.	9.	9.	9.	9.	45.	"	10.	10.	20.	"
8	St-Laurent, I. O..	4	7.	9.	8.	9.	9.	42.	Très bien.	9.	8.	17.	Très bien.
9	Village Lauzon...	3	9.	6.	10.	8.	10.	43.	"	9.	9.	18.	"
10	Ste-Famille, I. O..	4	7.	9.	8.	9.	8.	41.	"	9.	9.	18.	"
11	St-Jos.-de-Lévis..	2	6.	8.	7.	9.	8.	38.	"	10.	10.	20.	Excellent.
12	St-François, I. O..	3	8.	8.	7.	7.	7.	37.	"	8.	7.	15.	Bien.
13	Partie Est Village Lauzon.....	3	3.	5.	8.	8.	8.	32.	Assez bien	6.	6.	12.	Assez bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1918-19. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 161.

1919-1920 – Institutrices, sur l'île d'Orléans

La grippe a exercé des ravages assez sérieux, pendant la première partie de l'année, et passait, pour ainsi dire, d'une école à l'autre; sa funeste influence, bien que les élèves puissent revenir à l'école après deux ou trois semaines, laissait une sorte de l'assitude qui diminuait leur effort au travail. Dans le second semestre, cette visiteuse, aussi déplorable que détestée, a presque totalement disparu.

J'ai le regret de vous dire que pour l'an prochain, je perds six de mes meilleures institutrices, sur l'île d'Orléans seulement; dont l'une, pour une vie plus parfaite; une autre, pour cause d'épuisement de la gorge; les autres, pour insuffisance de traitement. Les traitements actuels, Monsieur le Surintendant, sont à peu près le tiers de ce que gagnent les jeunes filles des manufactures ou les servantes de bonnes maisons. Au cours de l'année, trois écoles de mon district sont restées fermées pendant plusieurs mois, sous prétexte que l'on ne trouvait pas d'institutrices …, et l'on n'en trouvait pas parce que l'on ne voulait pas payer raisonnablement…

Il n'y a pas à le nier, M. le Surintendant, nous touchons à une crise des plus sérieuses; si les traitements ne deviennent meilleurs, nous verrons nos écoles désertées par les sujets d'une réelle valeur, qui seront remplacés par des personnes inexpérimentées et sans initiative, de capacité plus que douteuse, et, la plupart du temps, trop jeunes pour apprécier la grandeur des responsabilités qui leur incombent.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1919-20. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 167. – Document transcrit par J.-C. Dionne

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école			
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	St-Pierre, I.-O.	3	10.	10.	10.	10.	10.	50.	Excellent.	10.	10.	20.	Excellent.
2	Bienville	1	10.	10.	9.	10.	10.	49.	"	10.	10.	20.	"
3	Cité de Québec	60	9.	10.	10.	9.	10.	48.	"	10.	10.	20.	"
4	Ville de Lévis	5	9.	9.	10.	10.	10.	48.	"	10.	10.	20.	"
5	Par. N.-D.-de-la-Victoire	2	9.	10.	9.	10.	9.	47.	"	10.	9.	19.	"
6	Village de Lauzon.	3	9.	9.	10.	9.	10.	47.	"	10.	10.	20.	"
7	Ste-Pétronille	1	9.	9.	9.	10.	9.	46.	"	10.	10.	20.	"
8	St-Jean, I.-O	3	10.	9.	9.	9.	9.	46.	"	10.	10.	20.	"
9	Ste-Famille, I.-O.	4	7.	9.	9.	9.	9.	43.	Très bien.	10.	9.	19.	"
10	St-Laurent, I.-O.	4	7.	9.	8.	9.	9.	42.	"	9.	8.	17.	Assez bien.
11	St-Jos.-de-Lévis	2	6.	8.	7.	9.	8.	38.	"	8.	8.	16.	Bien.
12	St-François, I.-O.	3	7.	8.	7.	7.	7.	36.	Bien.	10.	10.	20.	Excellent.
13	Ptie Est de Lauzon	3	3.	5.	8.	8.	8.	32.	Assez bien	6.	6.	12.	Assez bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1919-20. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 169.

1920-21 – Classification

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Pierre, I.-O....	3	10.	10.	10.	10.	10.	50.	Excellent.	9.	9.	18.	Excellent.
2	Bienville.....	1	10.	10.	9.	10.	10.	49.	"	10.	10.	20.	"
3	Cité de Québec...	61	9.	10.	10.	10.	10.	49.	"	10.	10.	20.	"
4	Ville de Lévis.....	4	9.	10.	10.	10.	10.	49.	"	10.	10.	20.	"
5	Sorosto.....	1	10.	10.	10.	10.	10.	50.	"	7.	7.	14.	Très bien.
6	Paroisse de N.-D. de-la-Victoire...	1	10.	10.	9.	10.	10.	49.	"	10.	10.	20.	Excellent.
7	Village de Lauzon.	4	9.	10.	10.	9.	10.	48.	"	10.	10.	20.	"
8	Ste-Pétronille, I.O	1	9.	9.	9.	10.	10.	47.	"	10.	10.	20.	"
9	Ste-Famille, I.O...	4	9.	9.	10.	9.	9.	46.	"	10.	9.	19.	"
10	St-Jean, I.-O.....	3	10.	9.	9.	9.	9.	46.	"	10.	8.	18.	"
11	St-Laurent, I.-O..	4	7.	9.	8.	9.	9.	42.	Bien.....	8.	8.	18.	"
12	St-François, I.-O..	3	7.	8.	7.	7.	7.	36.	"	8.	8.	16.	Bien.
13	St-Jos.-de-Lévis..	2	6.	8.	7.	7.	7.	35.	Assez bien	8.	8.	16.	"
14	P.-Est de Lauzon..	3	3.	5.	8.	8.	8.	32.	"	7.	7.	14.	Assez bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1920-21. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 172.

1921 – Recensement Canada

- ✓ Gertrude Sirois (21 ans)

1922-1927 – Inspecteur A.M. Filteau

1922-23 – Classification

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Pierre.....	3	10.0	9.0	6.0	6.0	10.	41.0	Très bien.	9.3	9.0	18.3	Très bien.
2	Ste-Famille.....	4	8.0	8.0	5.8	5.4	10.	37.2	Bien	9.0	8.0	17.0	Très bien.
3	St-Jean.....	3	8.0	8.0	5.5	5.5	10.	37.0	"	8.0	8.0	16.0	Très bien.
4	Ste-Pétronille....	1	7.0	7.0	6.0	6.0	10.	36.0	"	8.0	8.0	16.0	"
5	St-François.....	3	6.3	7.3	5.0	5.0	10.	33.6	Assez bien	7.3	6.7	14.0	Bien.
6	St-Laurent.....	4	6.8	8.2	4.1	4.1	10.	33.2	"	7.5	6.3	13.8	Assez bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1922-23. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 61

1923-24 – Classification

Tableau de la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Pierre.....	3	10.	9.7	7.	6.	10.	42.7	Très bien.	9.	8.7	17.7	Très bien.
2	St-Jean.....	3	8.	8.	6.3	6.	10.	38.3	Bien.....	7.7	6.7	14.4	Bien.
3	Ste-Pétronille....	1	7.	7.	7.	7.	10.	38.	"	8.	9.	17.	Très bien.
4	St-Laurent.....	4	6.8	8.5	6.	6.	10.	37.3	"	8.5	8.	16.5	"
5	Ste-Famille.....	4	8.	8.	5.2	5.3	10.	36.5	"	8.	7.3	15.3	Bien.
6	St-François.....	3	6.7	7.	5.	5.	10.	33.7	Assez bien	6.3	7.	13.3	Assez bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1923-24. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 72

1924-25 – Classification

Voici la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Pierre.....	3	10	10	6.3	6	10	42.3	Très bien.	9	8	17	Très bien.
2	Ste-Pétronille....	1	7	7	8	8	10	40	"	9	9	18	"
3	St-Jean.....	3	8	8	6.3	6	10	38.3	Bien.....	7.3	7.3	14.6	Bien.
4	St-Laurent.....	4	7.3	8.7	6	6	10	38.0	"	8.5	7.3	15.8	"
5	Ste-Famille.....	4	8	8.3	5.2	5.3	10	36.8	"	8.2	8.5	16.5	Très bien.
6	St-François.....	3	6.7	8	5	5	10	34.7	Assez bien	7	7	14	Bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1925-26. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 68

1925-26 – Classification

Classification des municipalités par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Nom des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération d cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Pierre.....	3	10	10	6.3	6	10	42.3	Très bien.	9	8	17	Très bien.
2	Ste-Pétronille....	1	7	7	8	8	10	40	"	9	9	18	"
3	St-Jean..	3	8	8	6.3	6	10	38.3	Bien.....	7.6	7.3	14.9	Bien.
4	St-Laurent.....	4	7.3	8.7	6.5	6	10	38.5	"	8	8.3	16.3	Très bien.
5	Ste-Famille.....	4	7.8	8.3	6	5.3	10	37.4	"	8.3	7.8	16.1	"
6	St-François.....	3	6.7	8	5.3	5.2	10	35.2	Bien.....	6.5	7	13.5	Assez bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1925-26. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 69

En 1926, il y a tout près de cent ans :

Devoirs de l'institutrice

L'institutrice consciencieuse et dévouée doit donner au moins huit heures par jour à ses élèves. Ce n'est pas trop je crois, combien voyez-vous de dignes et braves mères de famille consacrer quatorze à quinze heures aux soins et à l'entretien de leur intérieur et pendant les douze mois de l'année. Je connais des hommes, même des fonctionnaires de l'Administration, qui accordent onze à douze heures sur vingt-quatre pour accomplie leurs devoirs; il est vrai qu'il y en a d'autres qui s'échappent avec tout au plus deux heures de travail par jour et, chose extraordinaire, ces derniers paraissent toujours plus affairés et les plus fatigués.

Huit heures, oui; l'Institutrice, résidant ou non à l'école, devrait être à sa classe au moins à huit heures du matin pour surveiller la ventilation et, les journées froides, le chauffage. Pendant que la ventilation se fait et que la température devient normale, chaque institutrice fait l'époussetage, passe avec un linge humide sur tous les pupitres, banc, sièges, etc.; se rend compte en même temps dans quel état est tenue chaque place, prend des notes afin de faire ses observations à l'ouverture de la classe. Elle s'assure si la fontaine ou la chaudière à robinet avec couvercle est propre, si l'eau de breuvage a été renouvelée, si les gobelets (tasses) sont propres, etc… - A neuf heures moins dix, elle est prête à recevoir les élèves, leur fait enlever manteaux, casquettes, etc., regarde si les pieds et chaussures sont propres avant leur entrée dans la classe. A neuf heure, pas une minute avant ou après, les enfants sont rangés bien droits le long du mur, les garçons d'un côté, les filles de l'autre, pour la visite de propreté, qui est faite avec beaucoup de délicatesse afin de ne pas froisser les parents, parce que certains enfants peuvent partir de leurs demeures très propres et se salir le long de la route. Il serait utile, même nécessaire d'avoir une cuvette remplie d'eau et une serviette pour que les enfants puissent se laver les mains. De neuf heures à midi, classe coupée d'une récréation et d'une nouvelle ventilation; de midi à 1.15, repas, récréation et ventilation; de 1.15 à 4 heures, classe coupée d'une récréation et ventilation. A 4 heures, lorsque tous les élèves sont sortis, ouverture de toutes les fenêtres pour le grand balayage humide sous la surveillance de l'institutrice. (Les enfants ne doivent jamais être appelés à faire ces travaux, les règlements le défendent strictement).

Le premier ou le dernier samedi de chaque mois, grand lavage des planchers et vitres. Je vous engage cependant d'insister pour que les planchers soient lavés au moins tous les quinze jours, surtout le printemps, l'été et l'automne.

L'institutrice qui réside à son école doit soigner son intérieur qui doit être tenu dans la plus grande propreté. En sautant de son lit, le matin, elle devrait ouvrir le carreau de la fenêtre de sa chambre pour dégager ses poumons de l'air renfermé qu'elle a respiré toute la nuit; il serait bon d'en faire autant avant de se coucher, hiver comme été, surtout l'hiver. Je crois utile de vous dire que la chambre à coucher d'une personne doit avoir un cubage d'air d'au moins 600 pieds; cette chambre aura donc au moins 6x10 pieds et 10 pieds de hauteur ou l'équivalent; elle doit être bien éclairée.

***L'Enseignement primaire*, 47 ème volume, No. 9, Québec, mai 1926, p.551**

1926-27 – Classification

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos. ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Québec, cité.....	32	8	9	9	9	9.6	44.6	Très bien.	7.5	7	14.5	Bien.
2	St-Pierre (I.-O.)..	3	10	10	6.3	6	10	42.3	"	8	8	16	Très bien.
3	Ste-Pétronille....	1	7	7	8	8	10	40	"	8	9	17	"
4	St-Laurent.....	4	7.5	8.8	6.5	6	10	38.8	Bien.....	7.7	6.5	14.2	Bien.
5	St-Jean.....	3	8	8	6.3	6	10	38.3	"	7.3	6.7	14	"
6	Ste-Famille.....	4	7.8	8.2	6	5.3	10	37.3	"	7.8	7.2	15	"
7	St-François.....	3	6.7	8	5	5	10	34.7	Assez bien	7	8	15	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1927-28. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 69.

1927 – Nominations d'inspecteurs d'écoles

Documents officiels

Service de l'inspection des écoles primaires

Par un arrêté du conseil du 25 février 1927, MM. A.-M. Filteau et L.-P. Goulet, inspecteurs d'écoles, ont été nommés aux lieus et place de M. G.-S. Vien pour le district contenant la cité de Québec, l'Île d'Orléans, la cité de Lévis, Lauzon, Sorosto et Saint-Joseph-de-Lévis. M. Vien étant appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

M A.-A Letarte, inspecteur d'écoles, a été nommé aux lieu et place de M. A.-M. Filteau, promu; M. Irénée Jolin, inspecteur d'écoles, a été nommé aux lieu et place de M. L.-P. Goulet, promu; M. F. Poulin, inspecteur d'écoles, a été nommé aux lieu et place de M. A.-A. Letarte, promu; M. W. Caron, instituteur, a été nommé aux lieu et place de M. Irénée Jolin, promu; M. L. Gagnon, instituteur, a été nommé aux lieu et place de M. F. Poulin, promu.

L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction, avril 1927, p.521

1927-1930 - Inspecteur L.P. Goulet

1927-28 – Classification

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES PAR ORDRE DE MÉRITE:

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Québec, Cité.....	24	10	10	9	9	9.5	47.5	Très bien.	8.5	7.5	16	Très bien.
2	St-Pierre, (I.O)...	3	8.7	8.7	9	9	9.7	45.1	"	9	8	17	"
3	Ste-Famille.....	4	8.2	9.8	8.2	8.4	10	44.6	"	9	8.2	17.2	"
4	St-Jean.....	3	8	7.7	9	9	10	43.7	"	8.4	7.1	15.5	Bien.
5	St-Laurent.....	4	6.8	8.2	9	9	10	43	"	8.5	7.6	16.1	Très bien.
6	St-François.....	3	7	8	8	8	10	41	"	8.7	7.8	16.5	"
7	Ste-Pétronille....	2	7	9	7.5	7.5	10	41	"	9	8	17	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1927-28. Rapport de l'Inspecteur L.P. Goulet, p. 101.

1928 - 29 mai – Acte 346 – Promesse de vente, des parties Sud-Ouest des lots 46-149, 148, 147, 146 et 145 du cadastre de Ste Pétronille, par Léo Chouinard, mécanicien, de Ste Pétronille, aux commissaires de la Municipalité scolaire de Ste Pétronille

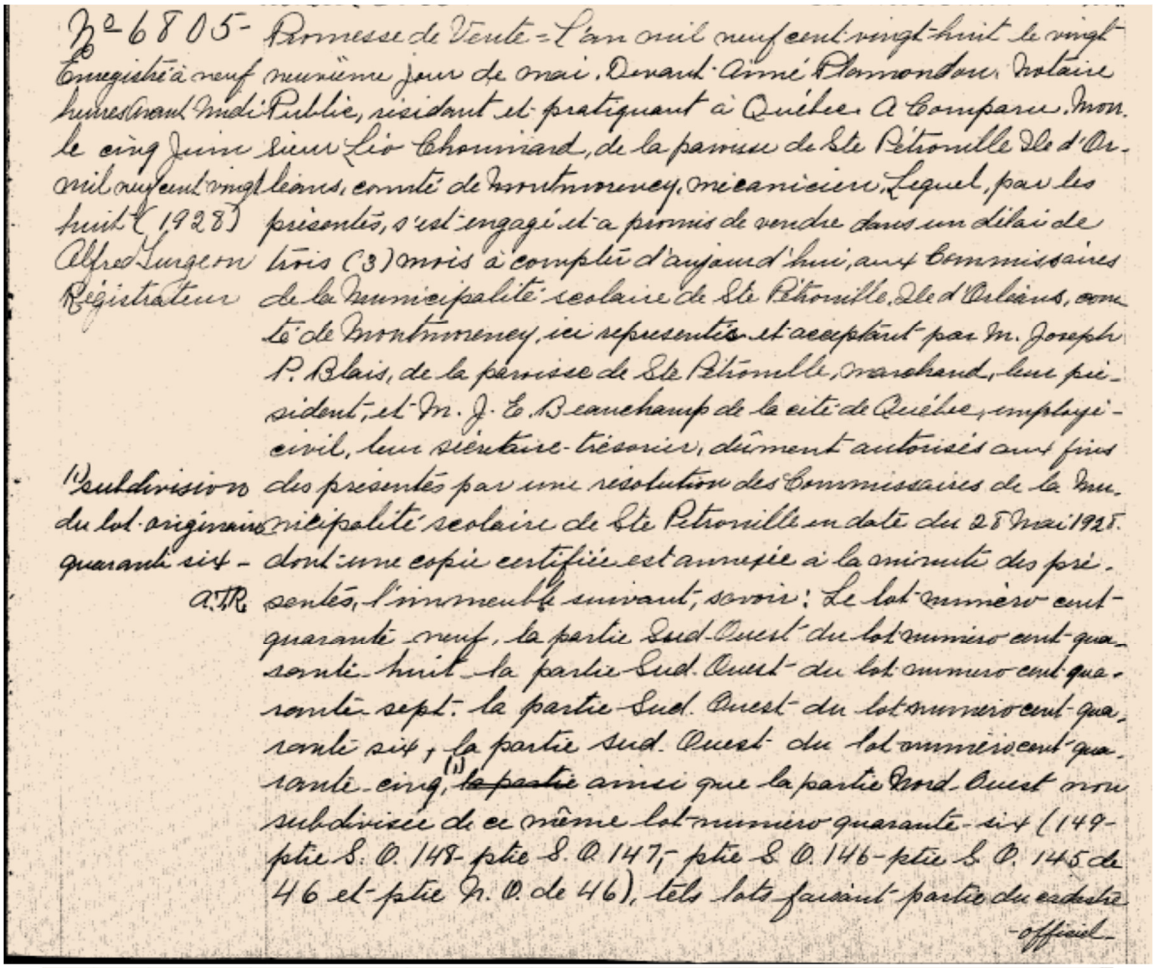

No 6805 - Promesse de Vente - L'an mil neuf cent vingt-huit le vingt
Enregistré à neuf neuvième jour de mai. Devant Aimé Plamondon, Notaire
heures avant Midi Public, résidant et pratiquant à Québec. A Comparu, Mon-
le cinq Juin sieur Léo Chouinard, de la paroisse de Ste Pétronille Ile d'Or-
mil neuf cent vingt léans, comté de Montmorency, mécanicien, Lequel, par les
huit (1928) présentes, s'est engagé et a promis de vendre dans un délai de
Alfred Turgeon trois (3) mois à compter d'aujourd'hui, aux Commissaires
Régistrateur de la Municipalité scolaire de Ste Pétronille, Ile d'Orléans, com-
té de Montmorency, ici représentés et acceptant par M. Joseph
P. Blais, de la paroisse de Ste Pétronille, marchand, leur pré-
sident, et M. J. E. Beauchamp de la cité de Québec, employé
civil, leur secrétaire-trésorier, dûment autorisés aux fins
(1) subdivision des présentes par une résolution des Commissaires de la Mu-
du lot originaire nicipalité scolaire de Ste Pétronille en date du 28 Mai 1928.
quarante six - dont une copie certifiée est annexée à la minute des pré-
A.T.R. sentes, l'immeuble suivant, savoir: Le lot numéro cent
quarante-neuf, la partie Sud-Ouest du lot numéro cent qua-
rante-huit la partie Sud-Ouest du lot numéro cent qua-
rante-sept. la partie Sud-Ouest du lot numéro cent qua-
rante six, la partie sud-Ouest du lot numéro cent qua-
rante-cinq, (1) ~~la partie~~ ainsi que la partie Nord-Ouest non
subdivisée de ce même lot numéro quarante-six (149-
ptie S. O. 148-ptie S. O. 147,-ptie S. O. 146-ptie S. O. 145 de
46 et ptie N. O. de 46), tels lots faisant partie du cadastre
-officiel-

officiel de la paroisse de Ste Pétronille, canton de Beaulieu,
Ile d'Orléans, comté de Montmorency, avec maison dessus cons-
truite, circonstances et dépendances. Le comparant s'engage à
vendre la propriété ci-dessus décrite aux dits Commissaires
de la Municipalité scolaire de Ste Pétronille pour le prix de
trois mille piastres ($3,000.00) qui sera payé de la manière
décidée par les Commissaires lors de la passation de l'acte de
vente. Dont Acte fait et passé à Ste Pétronille, Ile d'Orléans --
comté de Montmorency, sous le numéro trois cent quarante-six
des minutes du Notaire soussigné. Et les parties ont signé
avec nous, Notaire, après lecture faite. (Signé) Léo Chouinard
Joseph P. Blais -- J. E. Beauchamp. Aimé Plamondon Not. Vraie
copie de la minute demeurée en mon étude. Aimé Plamondon Not.

Minutier du notaire Aimée Plamondon – R. F. – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 6805

1928-29 – Classification

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES PAR ORDRE DE MÉRITE

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Articles 61 et 62 des R. C. C.	Tenue des livres du secrétaire-trésorier.	Traitement et mode de payement.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
						(1)							
1	Québec, cité.....	24	10	10	9	9	9	47	Très bien.	8.5	7.5	16	Très bien.
2	St-Pierre, I.O.....	3	8.3	10	9	9	9	45.3	"	9.7	8.4	18.1	"
3	St-Laurent.....	4	7	9	9.5	9	7.5	42	"	9	8	17	"
4	St-Jean, I.O.....	3	8	8.7	8	8.7	8.7	42	"	7.4	7	14.4	Bien.
5	Ste-Famille, I.O..	4	8	8.5	8.2	8	8.2	40.9	"	9	8	17	Très bien.
6	Ste-Pétronille, I.O	2	6.5	8	8	9	8.5	40	"	8.5	7.7	16.2	"
7	St-François, I.O...	3	7	8	8	8	8	39	Bien.....	8.7	8	16.7	"

(1) Dans les villes, cette note est donnée pour "l'Observance des Règlements du C. C."

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1928-29. Rapport de l'Inspecteur L.P. Goulet, p. 99.

1929-30 – Classification

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de paiement	Emploi des livres de classe autorisés			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Québec, cité.....	26	9.5	10	9	9	9	46.5	Très bien.	8.5	8	16.5	Très bien.
2	St-Pierre, I.-O.....	3	8.7	9.3	8	8	10	44	"	9.5	8.8	18.3	"
3	St-Laurent, I.-O.....	4	7.2	9	8.5	8.5	10	43.2	"	8.8	8	16.8	"
4	Ste-Famille, I.-O.....	4	7.5	8.8	8	8	10	42.3	"	8.8	7.8	16.6	"
5	St-Jean, I.-O.....	3	8	8.7	8	8	9.3	42	"	8.4	7	15.4	Bien.
6	Ste-Petronille, I.-O.....	2	6.5	8	8	8.5	10	41	"	9	8	17	Très bien.
7	St-François, I.-O.....	3	6.6	8	7	7	8.3	36.9	Bien.....	8.3	7.3	16.6	"

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1929-30. Rapport de l'Inspecteur L.P. Goulet, p. 109.

1930-1943 – Inspecteur Achille-A. Letarte



Achille A. Letarte

***1921 – 2010*[4]**

No 17—DISTRICT D'INSPECTION DE M. A.-A. LETARTE :

Comtés	Noms des municipalités scolaires	Nombre d'écoles sous contrôle dans chaque municipalité	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Québec	Loretteville	2	13	427
	Saint-Charles	1	1	17
	Giffard	3	10	1,212
	Montmorency, village	2	24	790
	Beauport Est	1	2	166
	Beauport	5	21	617
	N.-D.-des-Laurentides	3	8	250
	Saint-Dunstan	1	1	23
	Stoneham	2	4	82
	Tewkesbury, No 1	1	1	30
	Trait-Carré-de-Charlesbourg	2	10	399
	Charlesbourg Ouest	5	8	202
	Saint-Ambroise	9	12	347
Québec *Suite*	Sainte-Foy	5	9	504
	Saint-Louis-de-Courville	2	10	276
	Saint-Michel-de-Beauport	2	3	93
	Cap-Rouge	1	3	89
	Rivière-aux-Pins	1	1	8
	Saint-Gabriel-de-Valcartier	1	1	8
	Saint-Ignace-de-Valcartier	1	1	11
	Saint-Colomban-de-Sillery	3	10	415
	Saint-Adolphe	1	1	21
	Saint-Gérard	4	4	126
Montmorency	Boischatel	1	4	104
	Sainte-Anne-de-Beaupré	4	18	570
	Saint-Joachim	4	7	226
	Château-Richer	4	15	433
	Sainte-Brigitte-de-Laval	3	4	107
	L'Ange-Gardien	2	8	242
	Saint-Tite-des-Caps	5	10	324
	Saint-Ferréol	5	8	271
	Saint-Achillée	1	1	15
	Notre-Dame-du-Rosaire	3	5	187
	Sainte-Pétronille	2	2	44
	Saint-Pierre	3	4	98
	Sainte-Famille	4	5	126
	Saint-François	3	3	88
	Saint-Jean	3	5	136
	Saint-Laurent	4	6	176
Totaux:		39	109	263	9,160

***L'Enseignement primaire*, mars 1930, p.461-62**

---

[4] À l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, le 11 avril 2010, à l'âge de 89 ans, est décédé monsieur Achille A. Letarte, époux de feu dame Adrienne Drouin. Il demeurait à St-Augustin-de-Desmaures.

Marcel Beaudet. 10 mai 2010

Je me souviens de son sourire paternel alors que j'étais en 7 ième année à l'école du village et qu'il faisait sa visite d'inspecteur d'école. En regardant la dictée qu'il nous avait donnée, il m'avait demandé si j'allais être professeur un jour... Et je le fus pendant 35 ans!!! Au revoir cher Achille! Marcel Beaudet Autrefois de Sainte-Françoise de Lotbinière.

District No 17—M. l'Inspecteur A.-A. LETARTE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitements et mode de paiement	Emploi des livres de classe autorisés	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Giffard	3	9.7	10	10	6.2	9	44.9	Très bien.	9.3	8.2	17.5	Très bien.
2	Jeune-Lorette, village	2	8.5	10	9	8.5	10	45.5	Excellent.	8.6	8.2	16.8	"
3	Beaupré	1	10	10	9	6.5	9	44.5	Très bien.	8.7	8.3	17	"
4	Montmorency, village	2	8.5	10	10	7.5	9	45	"	8.5	7.5	16	"
5	Ste-Anne-de-Beaupré	4	8.5	9.2	10	7.5	10	45.2	Excellent.	8.2	7.5	15.7	Bien.
6	Beauport	5	9.4	9.4	8.4	6.6	9	42.8	Très bien.	8.3	8.1	16.4	Très bien.
7	St-Charles	1	7	9	9	7	9	41	"	9	9	18	"
8	Tewkesbury, No 1	1	8	9	9	8	9	43	"	8	8	16	"
9	L'Ange Gardien	2	8.5	9	9	6	9	41.5	"	8.5	8.3	16.8	"
10	Notre-Dame-des-Laurentides	4	9.2	9	9	6.2	9	42.4	"	8.2	8.6	15.8	Bien.
11	St-Pierre, I.-O.	3	8	9	10	6	9	42	"	8.7	7.5	16.2	Très bien.
12	Cap-Rouge	1	8	8	8	7	10	41	"	9	8	17	"
13	St-Dunstan	1	8	8	9	8	9	42	"	8	8	16	"
14	St-Ambroise	8	7.9	8.7	9	6.2	9	40.8	"	9	8.1	17.1	"
15	Château-Richer	4	8.2	9	9	6.1	9	41.3	"	8.4	8	16.4	"
16	Ste-Foy	5	7.8	9.2	9	7	9	42	"	8	7.6	15.6	Bien.
17	St-Louis-de-Courville	2	9	9	8	4.6	9	39.6	Bien	9	9	18	Très bien.
18	Beauport-Est	1	9	8	10	7	9	43	Très bien.	7.5	7	14.5	Bien.
19	Boischatel	1	9	9	7	7	9	41	"	8.5	8	16.5	Très bien.
20	St-Gérard-Majella	4	8.5	8.5	9	6.2	9	41.2	"	8.2	7.5	15.7	Bien.
21	St-Joachim	4	7.5	8.5	9	6	9	40	"	8.8	8.3	17.1	Très bien.
22	Ste-Brigitte-de-Laval	3	8	9	8	6	9	40	"	8.4	8	16.4	"
23	Charlesbourg-Ouest	5	9	9	8	5	9	40	"	8.3	8	16.3	"
24	St-Émile	1	7	9	8	6	8	38	Bien	9	9	18	"
25	St-Ferréol	5	8.8	8.8	8	5	9	39.6	"	8.2	7.8	16	"
26	St-Michel-de-Beauport	2	7.5	8	9	5	9	38.5	"	9	8	17	"
27	St-Jean, I.-O.	3	7.3	8	9	6	9	39.3	"	8.6	7.6	16.2	"
28	Ste-Famille, I.-O.	4	8.2	10	8	4.5	9	39.7	"	8	7.5	15.5	Bien.
29	Ste-Pétronille, I.-O.	2	5.5	8	8	7.5	9	38	"	8.7	8.5	17.2	Très bien.
30	St-Tite-des-Caps	5	9	7.4	8	5	9	38.4	"	8.4	8.1	16.5	"
31	Trait-Carré, Charlesbourg	2	7.5	9	8	5.7	9	39.2	"	8	7.5	15.5	Bien.
32	St-Colomban-de-Sillery	3	7	8	8	6.7	9	38.7	"	8.1	7.6	15.7	"
33	Stoneham	1	6	7	7	8	8	36	"	8.5	8.5	17	Très bien.
34	St-Laurent, I.-O.	4	7.2	8.8	8	3.6	9	36.6	"	8.1	7.5	15.6	Bien.
35	Rivière-aux-Pins	1	5	7	9	8	8	37	"	8	7	15	"
36	St-Achillée	1	8	7	8	5	9	37	"	7	6	13	Assez bien
37	St-François, I.-O.	3	6	8	8	4	9	35	"	7.6	7	14.6	Bien.
38	St-Ignace-de-Valcartier	1	7	8	7	8	6	36	"	7	6	13	Assez bien
39	St-Gabriel-de-Valcartier	1	5	7	7	8	7	34	"	8	7	15	Bien.
40	St-Adolphe	1	8	8	8	6	8	38	"				

A.-A. Letarte,
Inspecteur d'écoles.

1935 – Nouvelle École

Les travaux de construction d'une école à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans, sont commencés depuis quelques semaines et progressent rapidement. Le nouvel édifice s'élèvera tout près de l'église. Au premier étage une salle sera aménagée pour les réunions du conseil municipal, de la Commission scolaire tandis qu'au second étage se trouveront les classes et les quartiers des institutrices. Cette école sera l'une des plus modernes de toutes l'Ile d'Orléans.

Le Soleil, 29 novembre 1935, p.3 ; L'Action catholique, 29 novembre 1935, p.3



▲ La dernière école…
Collection de Daniel Laflamme.

Daniel B. Guillot, Robert Martel. A la proue de l'île d'Orléans. Le village de Ste-Pétronille
Les Éditions GID. Québec, 2014, page119

1943-1962 – Inspecteur Félix Poulin

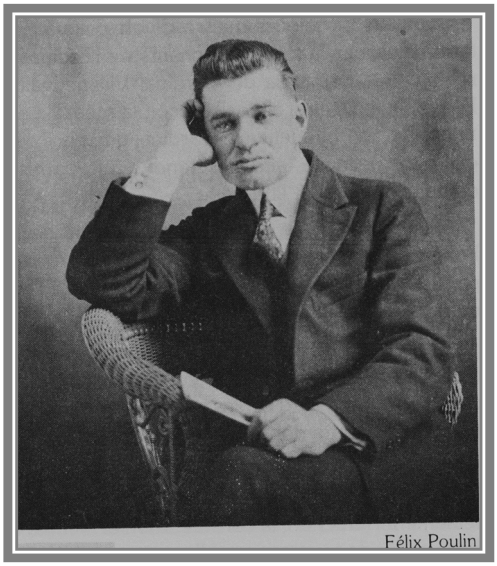
Félix Poulin

Voir note biographique à l'annexe 1

1954 – Ste-Pétronille, vend une émission

Trois soumissions ont été envoyées pour l'émission de $31,000 d'obligations séries quinze ans des commissaires d'écoles pour la municipalité de Ste-Pétronille, Ile d'orléans, dans le comté de Montmorency. L'adjudication a été faite à l'offre la plus avantageuse, soit celle de Dubé, Légaré & Cie. Ltée, au prix de 98.44 pour $15,000 de titres à 3 pour cent 1955-59 et $16,000 à 4 p.100 1960-69. Le loyer net de l'emprunt se trouve être de 4.156 p.100. Un octroi de $10,195.50 a été accordé par le Secrétaire de la province à cette commission scolaire, qui vient sur le marché des obligations pour la première fois.

Le Soleil, 15 novembre 1954, p.18 ; L'Action catholique du 15 et 16 novembre, aucune information à ce sujet.

1962-1965 – Inspecteur Robert Gagnon



Agrandi, le bâtiment abrite le Centre communautaire et la bibliothèque.
Photographe : Michel Boulianne.

Daniel B. Guillot, Robert Martel. A la proue de l'île d'Orléans. Le village de Ste-Pétronille
Les Éditions GID. Québec, 2014, 188 page119

Annexe 1 – Notes biographiques des inspecteurs d'écoles

BARDY, **PIERRE-MARTIAL**, instituteur, médecin et homme politique, né à Québec le 30 novembre 1797, fils de Pierre Bardy, perruquier, et de Louise Cochy, dit Lacouture, décédé au même endroit le 7 novembre 1869.

Issu d'une famille d'origine italienne établie à Brest, en France, Mathieu Bardy, grand-père de Pierre-Martial, vint au Canada au début du XVIIIe siècle. Le jeune Pierre-Martial entre en 1811 au petit séminaire de Québec où il fait de brillantes études classiques : avec son ami Elzéar Bédard*, il passe pour le meilleur élève de la classe de philosophie. Tous deux prennent la soutane et sont tonsurés en même temps par Mgr Joseph-Octave Plessis*. Tout en étudiant la théologie au grand séminaire de Québec, Bardy enseigne pendant deux ans dans les classes de belles-lettres et de rhétorique du petit séminaire. En 1821, il renonce à l'état ecclésiastique et, le 5 février 1822, il épouse Marie-Marguerite Archambault de la paroisse de La Présentation, près de Saint-Hyacinthe. De ce mariage naîtront sept enfants dont un seul atteindra l'âge adulte.

Après avoir quitté le séminaire de Québec, Bardy se livre à l'enseignement : on le retrouve à Boucherville en 1825 où il dispense les rudiments de l'enseignement classique. Il taquine la muse et compose des chansons comme celle qu'on a retrouvée en l'honneur du départ de son ami le docteur John Dies Nelson, frère de Robert* et de WOLFRED. Il remplira la charge d'inspecteur d'écoles de 1842 à 1868, ce qui témoigne de son intérêt durable pour l'éducation.

De 1824 à 1829, Bardy s'intéresse aussi à la médecine : il étudie avec le docteur William Robertson* de Montréal et reçoit son diplôme le 13 novembre 1829. Il exerce d'abord à Saint-Jacques puis à Saint-Athanase-d'Iberville pour enfin se fixer au quartier Saint-Roch de Québec en 1839. Il pratique au milieu d'une population de travailleurs avec son collègue Édouard Rousseau et laisse une réputation de grand dévouement et de charité. De 1848 à 1854, Bardy est secrétaire de l'école de médecine de Québec dont il est l'un des fondateurs avec, entre autres, Joseph MORRIN et Charles-Jacques FRÉMONT. Il y donne des cours sur les instituts de médecine et de chirurgie, la jurisprudence médicale et la botanique. Lors de la création de la faculté de médecine de l'université Laval [V. Louis-Jacques CASAULT], ses services ne sont pas requis comme membre du corps professoral. Vers 1854, il devient partisan de l'homéopathie, système répandu par l'Allemand Samuel Hahnemann qui a exercé la médecine à Paris de 1835 à 1843. Il a de vifs échanges avec le docteur Joseph Painchaud* sur le sujet dans la presse québécoise, et ses idées semblent avoir eu pour effet de diminuer son crédit dans le corps médical.

Ami intime de Louis-Joseph Papineau* et ardent patriote, Bardy se présente en 1834 comme candidat dans le comté de Rouville. Il défait facilement le candidat bureaucrate et siège à la chambre d'Assemblée de 1834 à 1838. Il s'éloigne de la politique pendant un temps. Le 9 octobre 1840, Bardy épouse en secondes noces Marie-Soulange Lefebvre. Deux filles naîtront

de ce mariage dont Marie-Virginie-Célina, unique survivante de la famille, écrivain à ses heures et épouse de Pierre-Vincent Valin*, homme d'affaires de Québec.

Le 19 juin 1842, au lendemain de l'Acte d'Union, perçu comme une mesure destinée à perdre la nationalité canadienne-française, une grande assemblée se tient à Saint-Roch. C'est alors qu'on fonde la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec à l'image de celle de Montréal qui date de 1834 [V. Jean-François-Marie-Joseph MacDonell]. Bardy, l'un des plus fervents apôtres du projet, est élu président. Napoléon Aubin* devient vice-président, James Huston* et Jacques-Philippe Rhéaume secrétaires. Le 24 juin suivant, lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, Bardy, dans son discours présidentiel, souligne l'importance de l'industrie, « objet indispensable vers lequel nous devons diriger toute notre énergie [...]. Nos produits, déclare-t-il, pourront en partie suffire à nos besoins pressants ; conservons-les, fabriquons-les. » Comme président de la société (1859–1861), son nom est associé à l'érection du monument aux Braves de 1760. Lorsqu'en 1860 les fonds manquent pour parachever le monument, Bardy multiplie les appels dans la presse et à travers la province. Sa femme organise une kermesse avec les dames des quartiers Saint-Roch et Saint-Jean. Ce n'est que le 19 octobre 1863 que le gouverneur général du Canada, Charles Stanley Monck*, dévoile la colonne. Le monument, qui n'est pas encore payé, est déclaré propriété publique en 1864 ; les promoteurs échappent ainsi aux créanciers. Cette laborieuse affaire qui compromit les finances de la société a quelque peu terni la réputation de Bardy comme administrateur. Sa fille, Marie-Virginie-Célina, prétendra plus tard, en 1880, que la société a injustement oublié son père et elle fera rendre justice à sa mémoire.

En 1843, Bardy est de ceux qui demandent le retour de Papineau. En 1849, avec Napoléon Aubin, Jacques-Philippe Rhéaume, Joseph Légaré*, Antoine Plamondon* et d'autres antiunionistes farouches, il s'engage dans l'annexionnisme. Il préside la réunion du 27 octobre 1849 à Québec, prend la tête d'un mouvement qui recueille quelque 600 signatures mais il abandonne bientôt la partie pour se consacrer uniquement à ses « affaires professionnelles », sans changer d'opinion cependant.

Des contemporains de Bardy s'accordent à louer ses dons littéraires et son talent d'orateur. Décédé à Saint-Roch le 7 novembre 1869, à l'âge de 71 ans, il eut l'honneur d'être inhumé dans la crypte de la basilique de Québec. Une rue de Québec perpétue sa mémoire de même que la maison qui constitue le siège de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Pierre Savard

APC, MG 30, D62, 3, pp.253–257.— *Daily Evening Mercury*, 21 janv. 1880.— *L'Opinion publique*, 13 mai 1880.— P.-G. Roy, *Fils de Québec*, III : 89–91.— H.-J.-J.-B. Chouinard, *Fête nationale des canadiens-français* [...] (4 vol., Québec, 1881–1903), IV : 315s.— *Le docteur Pierre Martial Bardy ; sa vie, ses œuvres et sa mémoire*, F.-X. Burque, compil. (Québec, 1907).— Sylvio Leblond, Le Dr Pierre-Martial Bardy (1797–1869), *Trois siècles de médecine québécoise* (Québec, 1970), 75–82.— Monet, *Last cannon*

shot.— P.-G. Roy, *Les petites choses de notre histoire* (7 séries, Lévis, Québec, 1919–1944), 6e sér.— Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français, 1608–1880* [...] (8 vol., Montréal, 1882–1884), VIII : 130.— Victor Morin, Une chanson du Dr Bardy, *BRH*, XLVI (1940) : 332–337.— Damase Potvin, Un petit roman d'amour a valu à Québec le fondateur de la Société St-Jean-Baptiste [...], *L'Information médicale et paramédicale* (Montréal), 19 janv. 1954, 8s.

Bibliographie générale © 1977–2020 Université Laval/University of Toronto

JUNEAU, **FÉLIX-EMMANUEL**, instituteur, inspecteur d'écoles et auteur, né le 27 mai 1816 à Québec, fils de Nicholas Juneau, marchand, et de Josephte de Villers, décédé célibataire le 17 février 1886 dans sa ville natale.

Félix-Emmanuel Juneau étudia au petit séminaire de Québec de 1831 à 1833, fréquenta le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1835–1836 et revint au petit séminaire en 1836–1837. Obligé d'interrompre ses études à la suite, semble-t-il, des difficultés financières de son père, il se livra à l'enseignement. Vers 1840, il ouvrit dans le faubourg Saint-Roch, à Québec, sa propre école, l'académie commerciale et littéraire, qui accueillera jusqu'à 160 élèves.

Juneau eut très tôt à cœur l'avancement de sa profession et le perfectionnement du corps enseignant. En mars 1845, il annonça dans *le Castor* (Québec), à titre de secrétaire *pro tempore*, la création d'un comité en vue de former une société réunissant tous les instituteurs du district de Québec. Peu après une assemblée générale tenue à son école, on créa l'Association de la bibliothèque des instituteurs du district de Québec (reconnue juridiquement en 1849). Première tentative de regroupement des instituteurs, elle comptait notamment parmi ses fondateurs Antoine Légaré*, Clément Cazeau, Charles Dion et Benoît Marquette. Une société similaire vit aussi le jour à Montréal en 1845. Les membres de l'association de Québec se réunissaient une fois par mois dans le but de « s'instruire mutuellement, se mettre en état de mieux satisfaire aux besoins de la société, [et] donner à l'état d'instituteur toute l'importance qu'il a[vait] chez les autres nations » ; ceux-ci se proposaient, entre autres, d'uniformiser non seulement les méthodes d'enseignement mais les matières et le matériel scolaires ainsi que la discipline. Grâce à ses nombreuses pétitions au gouvernement, l'association de Québec favorisa des mesures qui devaient contribuer à l'amélioration de l'enseignement : nomination d'inspecteurs d'écoles à compter de 1852, mise sur pied d'une caisse de retraite en 1856 et création de trois écoles normales l'année suivante. Comptant environ 60 membres à ses débuts, elle connut une progression constante jusqu'en 1854, année au cours de laquelle un incendie détruisit la maison de Juneau contenant les archives et une partie de la bibliothèque de l'association. À compter de ce moment, les assemblées s'espacèrent et furent peu fréquentées. Toutefois, en 1857, le surintendant du département de l'Instruction publique, Pierre-Joseph-Olivier CHAUVEAU, en inaugurant les trois écoles normales, institua aussi trois associations qui en fait prolongeaient celles de 1845. Le 21 juillet 1857, Juneau fut élu président de l'Association

des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval. Il devait en être un membre assidu jusqu'à sa mort, intervenant fréquemment dans les discussions et y prononçant à l'occasion des conférences.

Membre du Bureau d'examinateurs du district de Québec depuis 1849, Juneau fut nommé professeur à l'école d'application de l'école normale Laval dès l'ouverture de cette institution en 1857. Il n'y resta toutefois que deux ans car, le 2 décembre 1859, on le nomma inspecteur d'écoles pour les comtés de Lévis et de Dorchester. Il s'agissait d'une charge particulièrement lourde, puisque les inspecteurs devaient, aux termes de la loi, visiter leur district deux fois par année et faire rapport au surintendant. En 1859, Juneau avait sous sa responsabilité 99 écoles dispensant l'enseignement à 6 837 enfants. Son salaire annuel était de $700. Ses rapports indiquent qu'en général la qualité de l'enseignement était bonne ; d'ailleurs, il note chaque année des progrès constants à ce chapitre. Le 16 juin 1868, Juneau se vit confier un autre district d'inspection englobant les comtés de Montmorency, de Québec et de Portneuf, et incluant les écoles catholiques de la cité de Québec. Ce district sera subdivisé en 1875, compte tenu de son étendue. Un an avant son décès, Juneau avait 130 écoles sous sa juridiction, fréquentées par 8 237 élèves, et il recevait un salaire annuel de $1 000.

Ce souci d'améliorer le statut des instituteurs et la qualité de l'enseignement devait amener Juneau à publier plusieurs volumes, afin de venir en aide à ses collègues et de rendre plus agréable aux enfants la période d'apprentissage. Ainsi, dès 1847, il faisait paraître à Québec une *Dissertation sur l'instruction primaire, dans laquelle on propose de réunir à la fois les avantages pratiques de l'enseignement mutuel, du simultané et de l'individuel*, un des premiers ouvrages pédagogiques écrits par un instituteur laïque canadien-français. Face à une situation où les écoles étaient en général trop petites et mal ventilées, les écoliers trop nombreux et le matériel pédagogique souvent archaïque, il proposait d'avoir recours au système de Joseph Lancaster, basé sur l'emploi de moniteurs, tout en laissant au maître une part active dans l'enseignement. La même année, il réédita à Québec *la Nouvelle Méthode pour apprendre à bien lire* du Français Jean Palairet. D'après le témoignage de Charles-Joseph Magnan*, « cette méthode de lecture était laborieuse, illogique et dépourvue d'intérêt », mais elle fit longtemps partie des livres approuvés par le conseil de l'Instruction publique. En 1866, Juneau publia un *Traité de calcul mental à l'usage des écoles canadiennes* (Québec) qui avait le grand mérite, selon Edmond Lareau, de proposer enfin aux écoliers « des opérations en piastres et centins ». Deux ans plus tard, en collaboration avec Napoléon Lacasse, il publia à Québec un *Alphabet ou syllabaire gradué, d'après une nouvelle méthode*, qui se voulait plus rationnel et plus approprié à l'intelligence des enfants que les ouvrages antérieurs du même genre.

Après avoir consacré près de 50 ans au domaine de l'éducation, Félix-Emmanuel Juneau s'éteignit à Québec en 1886. Il pouvait revendiquer le mérite d'avoir été un des premiers instituteurs

laïques à travailler sans relâche à la valorisation de la profession d'enseignant et au perfectionnement de ses confrères.

Huguette Filteau

Outre les ouvrages déjà mentionnés, Félix-Emmanuel Juneau est l'auteur de : *Ode à mon âme* (Québec, 1874) ; *Livret des écoles ou petites leçons de choses* (Québec, 1877).

AC, Québec, État civil, Catholiques, Saint-Roch (Québec), 20 févr. 1886.— ANQ-Q, Etat civil, Catholiques, Notre-Dame de Québec, 28 mai 1816.— ASQ, Fichier des anciens.— Canada, prov. du, *Statuts*, 1849, c.145.— *JIP*, 1857–1879.— *Catalogue des anciens élèves du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1827–1927,* [François Têtu, compil.] (Québec, 1927).— *Quebec directory*, 1854–1886.— P.-G. Roy, *Fils de Québec* (4 sér., Lévis, Québec, 1933), IV : 10–12.— [L.-]A. Desrosiers, *Les écoles normales primaires de la province de Québec et leurs œuvres complémentaires ; récit des fêtes jubilaires de l'école normale Jacques-Cartier, 1857–1907* (Montréal, 1909), 83, 148–152.— André Labarrère-Paulé, *Les instituteurs laïques au Canada français, 1836–1900* (Québec, 1965), 119–133.— Joseph Létourneau, « Notice nécrologique : feu M. F. E. Juneau », *L'Enseignement primaire* (Québec), 6 (1886) : 54–56.— C.-J. Magnan, « Éducateurs d'autrefois – anciens professeurs de l'école normale Laval – IV – F.-E. Juneau : 1816–1886 », *BRH*, 48 (1942) : 44–50.

Bibliographie générale © 1982–2020 Université Laval/University of Toronto

Inspecteur Félix Emmanuel Juneau

Mort de M. F.E. Juneau

L'un des citoyens les plus connus et les plus universellement respecté de cette ville, a payé hier matin son tribut à la mort.

Ce bon et jovial vieillard, le doyen de la classe enseignante de Québec, M. Félix Emmanuel Juneau enfin, n'est plus.

De longtemps on n'oubliera, à St-Roch surtout, cette figure si sympathique et celui qui fut pendant si longtemps l'instituteur dévoué que l'on a connu.

M. Juneau, qui a succombé à l'âge de 70 ans, était fils de marchand qui lui fit faire un cours complet d'études au Séminaire de Québec.

En terminant ses études le jeune homme se livra un peu à la médecine, mais il fut bientôt forcé pour subvenir à sa vie, d'ouvrir à St-Roch, l'école indépendante par laquelle est passé tant de personnes de cette localité.

A l'ouverture de l'école Normale Laval, en 1857, il y fut appelé comme professeurs et il ferma sa classe.

En 1859, il cessa d'être professeur et il fut nommé inspecteur d'écoles, charge qu'il a remplie jusqu'à sa maladie.

M. Juneau a été pendant 40 ans au moins, secrétaire de la congrégation de St-Roch.

Il était célibataire.

Le Canadien, 18 février 1886, p.3

VERS LE PASSÉ—GLANURES SCOLAIRES

Premier président et premier secrétaire de L'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval de Québec, fondée le mercredi, 13 mai 1857.

L'oubli se fait vite autour des noms des pionniers de notre enseignement primaire. De leur vivant même, plusieurs vieux instituteurs se voient mourir dans la mémoire du peuple pour lequel ils se sont dévoués.
C.-J. Magnan.

DEUX ÉDUCATEURS DE MÉRITE

M. FÉLIX-EMMANUEL JUNEAU (1816—1886) ET M. CHARLES-JOSEPH LEVESQUE-LAFRANCE (1) (1833—1921)

L'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval, de Québec, compta en 1857, parmi ses membres-fondateurs les plus dévoués, M. F.-E. Juneau et M. C.-J.-L. Lafrance. Tous deux furent du nombre de ceux qui travaillèrent le plus à sa fondation. Mieux que plusieurs autres, comprenant l'importance d'une telle union, ils en devinrent les courageux innovateurs, secondés par quelques autres instituteurs. En 1857, lorsque ce projet se réalisa, l'Association, appréciant leur travail et leur valeur, ne pouvait pas faire un meilleur choix en leur confiant sa direction. Bien intentionnés, résolus et actifs, MM. Juneau et Lafrance surent orienter vers un idéal pratique, ce groupe d'éducateurs, dès sa première année d'activités. A eux, en grande partie, revient l'honneur et le mérite d'avoir surmonté les difficultés de la première heure et, dès les débuts, guidé l'Association dans la bonne voie de laquelle elle n'a jamais dévié. Si aujourd'hui, l'*Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval de Québec*, se maintient sur des bases solides, c'est grâce, dans une large mesure, au dévouement et à l'esprit de prévoyance de MM. F.-E. Juneau et C.-J.-L. Lafrance.

Faire revivre la mémoire de deux méritants éducateurs disparus, voilà notre but, en écrivant ces lignes. La lecture de quelques notes biographiques sur M. F.-E. Juneau et M. C.-J.-L. Lafrance, rappelera des souvenirs du temps passé aux plus âgés, et aux jeunes, leur montrera que nos précécesseurs savaient remplir leur vie d'actes utiles et exemplaires.

(1) A la fin des procès-verbaux (1857-1859), dans le premier registre de l'*Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval, de Québec*, on remarque que M. Lafrance signait comme secrétaire: C.-J. Lévêque-Lafrance. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, il a changé dans la suite, l'orthographe du mot Lévêque (Levesque).

M. Félix-Emmanuel Juneau

Premier président de l'*Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval, de Québec.*

(1816—1886)

Parmi les éducateurs d'autrefois qui se distinguaient par leur conduite, leur savoir, leur travail et leur dévouement à l'instruction de la gente écolière, M. Félix-Emmanuel Juneau était au premier rang. Parler de cet homme, c'est évoquer la belle figure d'un humble mais intrépide maître-d'école d'antan.

M. F.-E. Juneau est né à la Haute-Ville de Québec, le 27 mai 1816 et était le fils de Nicolas Juneau, marchand, et de Marie-Josephte de Villers. Il fit ses études classiques au Séminaire de Québec et, un séjour au Collège de Ste-Anne de la Pocatière. Pour des raisons pécuniaires, il dut renoncer à étudier la médecine, rêve qu'il avait caressé. Il se fit donc instituteur, espérant trouver dans ce nouvel état le bonheur et les ressources suffisantes pour vivre. Il fonda, à St-Roch de Québec, une école commerciale qu'il dirigea avec succès jusqu'en 1857. Un grand nombre d'hommes, qui ont fait honneur à la société, ont reçu, dans cet établissement scolaire, leur première éducation. Pendant vingt ans, il enseigna ainsi au milieu des paroissiens de St-Roch de Québec.

En 1845, il fonda, aidé de ses confrères MM. E. Légaré, F.-X. Toussaint, C. Dion, J. Richard et B. Marquette, à sa résidence privée, la première association d'instituteurs à Québec se composant d'une soixantaine d'adhérents. Cette dernière porta le nom d'*Association de la Bibliothèque des Instituteurs de Québec* jusqu'au jour (13 mai 1857) où elle se fusionna avec l'*Association des Instituteurs du Comté de L'Islet*, pour former celle qui existe aujourd'hui dont M. F.-E. Juneau fut élu premier président le 21 juillet 1857, (1857-1859). Il y resta attaché jusqu'à sa mort, et il donna devant celle-ci, de 1857 à 1886, maintes conférences dans lesquelles ses qualités d'homme instruit et de pédagogue expérimenté se reflétaient avantageusement.

M. F.-E. Juneau fit partie du *Bureau d'Examinateurs catholiques*, pour le district de Québec, de 1849 à 1886.

Charitable et compatissant au plus haut point, M. Juneau appartenait à l'admirable Société Saint-Vincent de Paul dans laquelle il a présidé une *Conférence* une quarantaine d'années. D'une piété sincère, M. Juneau se faisait un honneur d'appartenir à la *Congrégation de la Sainte-Vierge de St-Roch:* il en fut membre longtemps et, pendant quarante-trois ans, secrétaire.

Affligé deux fois par de désastreux incendies qui détruisirent tous ses biens, spécialement celui du 19 juillet 1854, M. Juneau ne se découragea pas et il supporta ces malheurs avec une indomptable énergie, confiant toujours dans la divine Providence.

Reconnaissant son talent et ses capacités, on l'appela en 1857, lors de l'ouverture de l'*École normale Laval de Québec*, à faire partie des premiers professeurs de cette maison d'éducation. Il y professa jusqu'au 2 décembre 1859, date où il fut nommé inspecteur d'écoles. A noter en passant que M. F.-E. Juneau eut le premier la direction française de l'important département, l'*École d'Application* de l'*École normale Laval*, de Québec.

Studieux et progressiste, M. Juneau écrivit des manuels scolaires qui furent fort appréciés, tels que: *Méthode pour apprendre à bien lire; Calcul mental; Leçons de choses; Alphabet* (en collaboration avec M. N. Lacasse), etc...

M. F.-E. Juneau décéda à Québec le 16 février 1886, après une longue maladie de treize mois, à l'âge de 69 ans et 9 mois. On lui donna une sépulture humble mais convenable, cérémonie funèbre qui fut digne du modeste et méritant éducateur qui venait de mourir. Ses funérailles eurent lieu, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, en l'église de St-Roch, samedi le 20 février 1886. C'est dans le cimetière Saint-Charles de Québec qu'il dort son dernier sommeil parmi ses chers défunts, à côté de son ex-collègue de l'*École normale Laval de Québec*, M. Joseph-Émile de Fenouillet (1), professeur, son ami de cœur, à qui il avait donné l'hospitalité suprême dans son lot de famille: charitable asile, témoignage ultime d'une sincère amitié pour ce distingué expatrié !...

En guise d'éloge final, nous faisons nôtres les lignes suivantes que *Le Courrier du Canada*, de Québec, du 18 février 1886, publiait à l'occasion de la mort de M. Juneau:

"Notre ville vient de perdre l'un de ses concitoyens les plus estimés et les plus respectés dans la personne de M. F.-E. Juneau, inspecteur d'écoles. C'est une perte qui sera ressentie par les amis de l'éducation et de la charité...

"M. Juneau était véritablement un homme instruit, mais chez lui, l'humilité l'emportait sur la science; il fuyait les éloges et les honneurs, et voilà pourquoi il vécut toujours dans un état pour ainsi dire obscur, quoiqu'il fut connu et aimé de tout le monde..."

L'humilité, la piété, la charité et la compétence professionnelle, furent les qualités maîtresses de M. Juneau.

---

(1) M. J.-E. de Fenouillet, français d'origine, homme de lettre, érudit et écrivain de première valeur, décédé à Québec, le 25 juin 1859.

L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction, avril 1929.

PRÉMONT, JOSEPH

1875 – Joseph Prémont, nommé inspecteur des écoles

(Correspondances)

M. Joseph Prémont, instituteur depuis quinze ans, à la Sainte-Famille, Ile d'Orléans, sa paroisse natale, vient d'être nommé inspecteur des écoles des comtés de Québec et de Montmorency, comtés distraits du district de M. l'Inspecteur F. E. Juneau.

Ceux qui connaissent M. Prémont, ses heureuses qualités de l'esprit et du cœur, son dévouement à la cause de l'éducation, applaudiront à cette nomination. Ce monsieur est un des premiers et un des plus distingués élèves de l'École Normale-Laval, et le gouvernement, en l'appelant à la charge importante d'inspecteur d'écoles, a fait preuve de son désir de récompenser ceux des instituteurs qui par des études constantes, savent se distinguer dans l'enseignement.

Nous félicitons donc le gouvernement de son heureux choix autant que nous félicitons le nouvel inspecteur de sa promotion et les deux comtés qui vont bénéficier de sa surveillance éclairée.

Le gouvernement, en créant ce nouveau district d'inspection, a voulu aussi récompenser M. F. E. Juneau des importants services que ce digne inspecteur n'a cessé de rendre à l'éducation et dont le zèle et le dévouement sont bien connus, en subdivisant son immense district beaucoup trop étendu pour un seul inspecteur.

M. Juneau continuera à visiter les écoles de la cité de Québec et celles du comté de Portneuf.

- communiqué

Le Journal de Québec 5 mars 1875, p.2

M. Prémont est né à Sainte-Famille, Isle-d'Orléans, en 1841. Il a suivi les cours de l'Ecole normale Laval et reçut un brevet en 1859. De 1860 à 1875, il fonde et dirige l'école modèle de sa paroisse natale en même temps qu'il occupe les charges de maître de poste, de secrétaire-trésorier du conseil local et du conseil de comté. Il jette les bases de la société d'Agriculture de l'Isle-d'Orléans et en devient le premier secrétaire-trésorier. En 1869, il est nommé capitaine de milice pour la division régimentaire de Montmorency. Nommé inspecteur d'école en 1875, et membre du Bureau d'examinateurs de Québec et de la Commission administrative du Fonds de pension en 1887. M. Prémont a aussi occupé la charge de maire de sa paroisse où il possède une vaste ferme qu'il exploite lui-même.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Prémont: le comté de Montmorency, excepté les municipalités de Saint-Adolphe et de Laval; la cité de Québec et la municipalité de Saint-Roch-Nord.

L'enseignement primaire, 19e année, no 12, mai 1898, p.473.

MAISONS D'ÉCOLE ET MOBILIER SCOLAIRE

Je signale à l'attention du gouvernement le rapport de M. l'inspecteur Prémont, en ce qui concerne la construction des maisons d'école et le mobilier scolaire de son district.

On trouvera dans ce rapport un exemple remarquable d'une des importantes réformes qui sont en voie d'accomplissement dans notre province. Sans bruit, c'est à dire sans appeler à tout propos le public comme témoin de nos efforts journaliers, nous opérons graduellement la transformation des bâtiments et du matériel scolaires. La loi de 1876, qui oblige les municipalités à ne construire les écoles que dans de certaines conditions de grandeur et d'aménagement, n'a pas été votée sans beaucoup d'hésitation par la législature. On craignait que le peuple ne s'indignât de cette contrainte et du surcroît de dépenses qui pouvait s'ensuivre, et que le sentiment populaire ne se manifestât dans les élections. Il n'en a rien été. On s'était mépris sur les idées du peuple, je suis heureux de le constater, en matière d'instruction publique ; l'opposition faite à la loi est à peine appréciable. La bonne volonté que l'on a mise à s'y soumettre et à suivre mes instructions est un des indices les plus éclatants du progrès qui s'est fait dans les esprits depuis quelques années et de la disparition des anciens préjugés.

L'œuvre accomplie dans le district de M. Prémont d'une manière si brillante, s'est poursuivie dans tous les autres districts avec un succès plus ou moins marqué. Dans certaines localités pauvres ou nouvellement ouvertes à la colonisation, nous ne pouvons exiger la stricte observance de la loi ; ce serait décréter l'abolition de l'école elle-même ; mais partout où la chose est possible, on construit de nouvelles écoles, ou bien l'on répare les anciennes convenablement, et l'on renouvelle le mobilier scolaire.

Le temps n'est pas éloigné où la transformation sera complète.

L'enseignement primaire, 5e année, no 8, 15 avril 1885, p.92

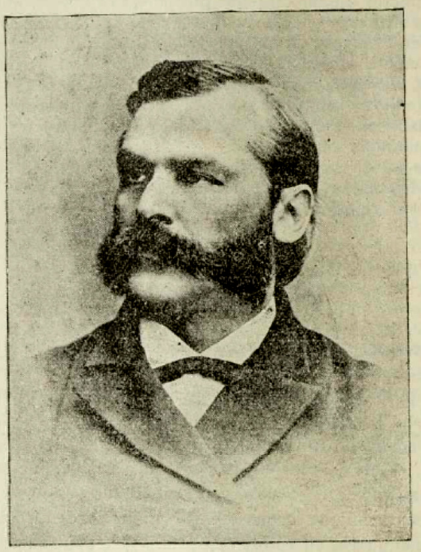

M. JOSEPH PREMONT

INSPECTEUR D'ECOLES

Nous avons appris avec chagrin la mort de M. Joseph Prémont, inspecteur d'écoles, décédé le 27 du mois dernier, à l'âge de 57 ans et 10 mois. Notre ami a succombé à une attaque d'inflammation de poumons.

M. Prémont est né à Sainte-Famille, Isle d'Orléans, en 1841. Il a suivi les cours de l'Ecole normale Laval et reçut un brevet en 1859. De 1860 à 1875, il fonde et dirige l'école modèle de sa paroisse natale en même temps qu'il occupe les charges de maître de poste, de secrétaire-trésorier du conseil local et du conseil de comté. Il jette les bases de la société d'Agriculture de l'Isle d'Orléans et en devient le premier secrétaire-trésorier. En 1869, il est nommé capitaine de milice pour la division régimentaire de Montmorency. Nommé inspecteur d'écoles en 1875, et membre du Bureau d'examinateurs de Québec et de la Commission administrative du Fonds de pension en 1887. M. Prémont a aussi occupé la charge de maire de sa paroisse où il possédait une vaste ferme qu'il exploitait lui-même.

M. Prémont a joué un rôle important dans l'enseignement primaire et ses confrères conservent de lui le meilleur souvenir.

Nous offrons à Madame Prémont et à toute la famille du défunt l'expression de notre plus vive sympathie.

L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction, janvier 1899, p.280

VIEN, GEORGES STANISLAS

M. G.-S. VIEN

UNE UTILE ET LONGUE CARRIÈRE — CINQUANTE ANS D'INSPECTORAT 1877-1927.

Le 25 février 1927, M. G.-S. Vien, inspecteur d'écoles depuis un demi-siècle, prenait sa retraite après une belle et utile carrière.

C'est le 12 novembre 1877, que M. Vien fut nommé inspecteur d'écoles "pour le nouveau district de Beauce", dit le *Journal de l'Instruction publique* de novembre et décembre 1877, page 166. Ce *nouveau district de Beauce*, créé en 1877, avait été détaché de celui de M. P.-F. Béland, district comprenant les comtés de Beauce, Lotbinière et partie de Mégantic.

M. Vien visita le district de Beauce jusqu'en 1887-88, alors qu'il fut transféré dans le district Lévis-Dorchester, succédant à M. Édouard Carrier, inspecteur depuis juin 1868.

En 1888-89, M. Vien fut promu au district de Québec (cité, comté de Montmorency et ville de Lévis), poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite en février 1927.

Ancien élève de l'École normale Laval, M. Vien fut instituteur pendant cinq ans, au village de Lauzon, avant d'être nommé inspecteur.

M. Vien a donc bien mérité le repos dont il jouit, après une longue carrière poursuivie avec dévouement et succès, carrière rehaussée par une grande dignité de vie. Que Dieu accorde encore plusieurs années à cet estimable confrère: c'est le vœu que nous formulons en ce 12 novembre 1927, cinquantième anniversaire de la nomination de M. Vien comme inspecteur d'écoles (12 novembre 1877).

C.-J. Magnan.

***L'Enseignement primaire*, 49 ème volume, No. 3, Québec, novembre 1927, p.133**

POULIN, FÉLIX

Félix Poulin (1890-1983)

Paul-Miki Félix naît dans la grande maison de pierre en bas de la côte, le moulin à eau, le 1er octobre 1890. Il est le cinquième enfant d'une famille de treize. Fils de Louis-Alfred Poulin et de dame Vitaline Létourneau, il a pour parrain et marraine, son oncle Paul-Miki Létourneau et son épouse, Léonie Marquis.

Après ses études élémentaires à l'école modèle, il prend son diplôme d'instituteur à l'École normale Laval. Il débute dans l'enseignement à Thetford-Mines où il enseigne pendant deux ans, puis il regagne la ville de Québec où il s'engage comme instituteur pendant sept ans à Notre-Dame-de-la-Garde, appelée « Cap-Blanc ». À Notre-Dame-de-la-Garde, il réside au presbytère et chante la messe tous les matins. C'est à cette période de la vie qu'il s'initie à la musique chorale et suit des cours de chant en compagnie de son frère aîné, Alfred, qui est maître de chapelle à Saint-Charles de Limoilou. L'école Saint-Cœur de Marie de Québec bénéficiera de ses services pendant deux ans.

En 1921, ses talents de pédagogue sont reconnus et lui valent la nomination d'inspecteur d'écoles d'abord pour la région de la Gaspésie de 1921 à 1927 environ ; puis il occupera la même fonction pour une partie de la Beauce et de Dorchester, à partir de 1927 ou 1928 jusqu'à 1943. À l'apogée de sa carrière, il sera inspecteur d'écoles pendant vingt ans, de septembre 1943 à juin 1963, à l'Île d'Orléans et sur la Côte-de-Beaupré.

À partir de sa nomination comme inspecteur d'écoles, Félix établit sa résidence permanente à Sainte-Famille. Avec l'appui du curé Alfred Martel, il instaurera le chant grégorien dans la paroisse :

> Il répondait ainsi à un désir du Pape saint Pie X qui, dans son « Motu Proprio » du 22 novembre 1903, donnait la première place au chant grégorien dans les célébrations liturgiques de l'Église catholique romaine. Pour s'y conformer, il organise la chorale dont il prend la direction et à laquelle il donne des cours de solfège, un soir par semaine. Nombreux furent ceux qui répondirent à son appel [11].

Un spectacle terrible l'attendait vendredi, le 28 septembre 1934. À la demande de Pierre Marquis, menuisier, un voisin qui était descendu faire un tour au moulin pour jaser avec Alfred Poulin, Félix fut précipitamment interpellé : « Félix, viens arrêter le moulin, Alfred est pris !... » Félix, le fils d'Alfred, accourt en toute hâte, arrête le moulin et voit son père horriblement mutilé, broyé à mort par une roue de transmission [12].

Le 26 juillet 1939, Félix épouse Bernadette Nolet à Saint-Pascal-Baylon ; la bénédiction nuptiale leur est donnée par le grand ami de Félix, le curé de Saint-Pascal, l'abbé Hildevert Desroches, autrefois curé à Notre-Dame-de-la-Garde où Félix a lié avec lui une grande amitié, en 1921.

---

11. Archives de la fabrique, POULIN, Pascal, *Le Feuillet paroissial*, le 27 novembre 1983, « Un vieux paroissien nous quitte ». Collaboration toute spéciale de monsieur Pascal Poulin.
12. *Le Soleil*, lundi le 1er octobre 1934, *Un terrible accident à Sainte-Famille*.

En 1940, toujours maître de chapelle à Sainte-Famille, Félix voit à faire participer la foule aux chants de l'ordinaire de la messe ; en cela, il répond à la demande du Cardinal Villeneuve. Le 29 janvier 1941, Félix Poulin, le maître de chapelle reçoit la médaille du « *Mérite diocésain* » des mains de Son Éminence le Cardinal qui, par ce geste, reconnaît la qualité exceptionnelle des services rendus à la paroisse et au diocèse dans le domaine musical et liturgique.

Directeur de la chorale pendant plus de cinquante-cinq ans, Félix Poulin a fait fructifier ses talents au service de toutes les familles de la paroisse, soit à l'occasion d'un mariage, soit à l'occasion de noces d'argent ou noces d'or, soit lors des funérailles.

Il œuvra pendant plus de cinquante-deux ans dans l'éducation, d'abord à la formation des jeunes, ensuite à la formation des maîtres, comme inspecteur d'écoles : ce qui lui permit d'obtenir les plus hautes distinctions du mérite scolaire.

Cet homme décédé le 14 novembre 1983, à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'âge de 93 ans, était fait pour l'excellence. Il a emporté avec lui non seulement l'affection, la considération et l'amitié de ses coparoissiens mais aussi celles de tous ceux qui l'ont connu. À juste titre, il est un des points de fierté, une des gloires de Sainte-Famille ! une des gloires de l'Île d'Orléans ! une des gloires du Québec et du pays tout entier !

LÉTOURNEAU, Raymond, Sainte-Famille. L'aînée de l'île d'Orléans. Raymond Létourneau 1984, p.351-54

Annexe 2

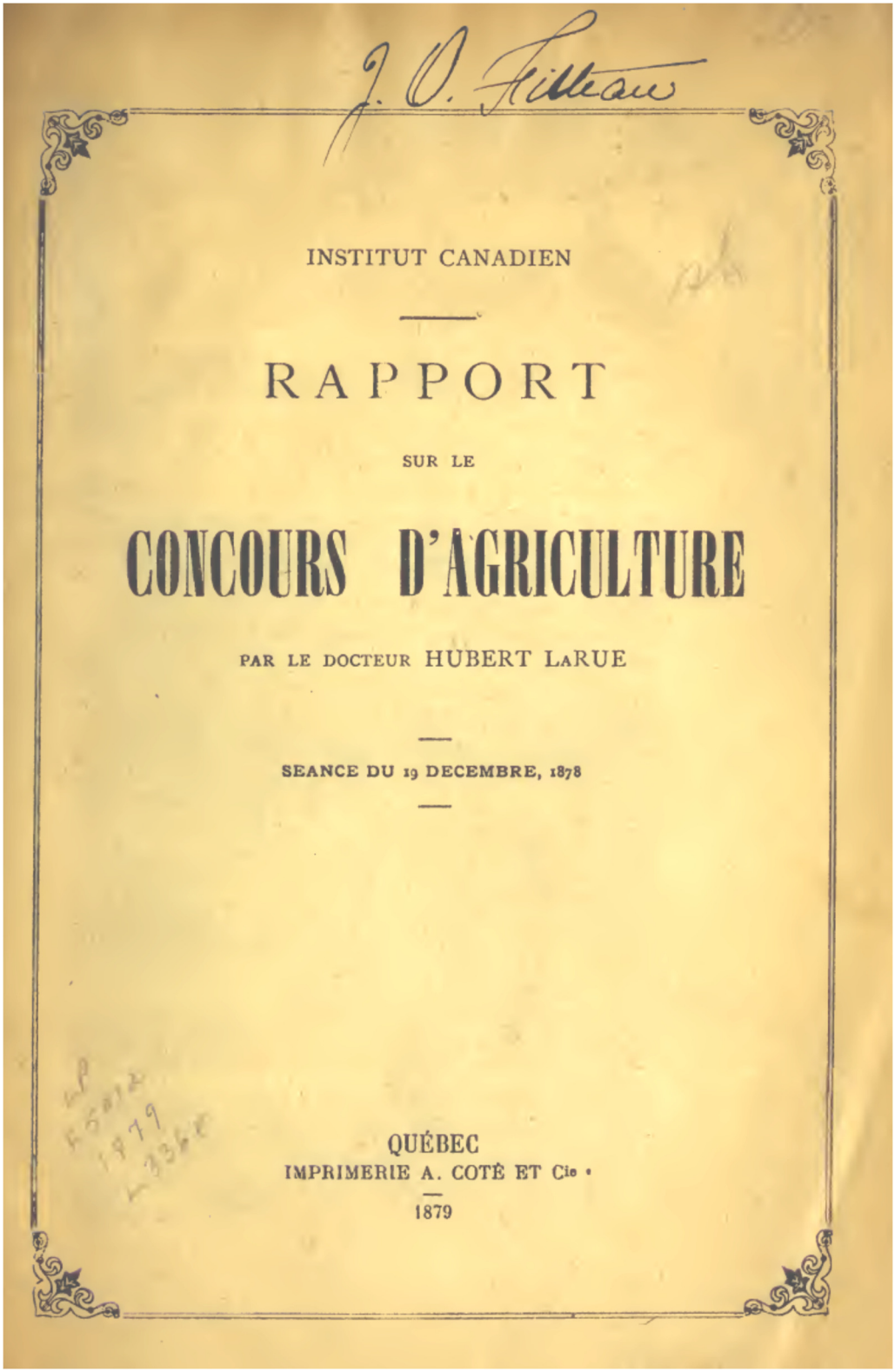

J. O. Filteau

INSTITUT CANADIEN

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'AGRICULTURE

PAR LE DOCTEUR HUBERT LaRUE

SEANCE DU 19 DECEMBRE, 1878

QUÉBEC
IMPRIMERIE A. COTÉ ET Cie
1879

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'AGRICULTURE

—

Rapport du docteur HUBERT LA RUE.

—

Séance du 19 décembre 1878.

MESSIEURS,

A une réunion du comité de direction de l'Institut Canadien, un an passé, il fut décidé de proposer comme sujet de concours la question suivante :

" Eloge de l'agriculture ; de l'état de l'agriculture dans la province de Québec ; des meilleurs moyens à prendre pour en activer le progrès. "

Une somme de cent piastres était patriotiquement mise à la disposition de l'Institut par M. L. J. C. Fiset, protonotaire de cette ville, et M. Fiset dictait lui-même le thème du concours.

Le choix du sujet, avouons-le, ne pouvait être plus heureux ; car s'il est une question importante pour le *Dominion* en général et pour la province de Québec spécialement, c'est bien la question de l'agriculture.

Deux concurrents sont entrés en lice, et ont répondu à l'appel de l'Institut. Le nombre des concurrents aurait

pu, aurait dû être plus considérable. Mais on se consolera aisément de cette pénurie à la lecture des deux compositions qui sont l'objet de ce rapport. Toutes les deux sont vraiment remarquables à tous les points de vue; et mes auditeurs s'en convaincront aisément lorsqu'ils pourront les lire et les étudier dans l'*Annuaire de l'Institut*.

En tête de la composition de M. Barnard, on lit cet axiome bien connu qui a été formulé la première fois, si je ne me trompe, par le bonhomme Franklin :

« Celui qui fait croître trois brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un auparavant, est un véritable bienfaiteur de son pays. »

En tête de la dissertation de l'abbé Provancher, on lit le vers suivant du jardinier de Mantoue :

« O fortunatos nimiùm sua si bona norint
Agricolas ! »

Dans l'étude de pareilles questions où il s'agit exclusivement d'économie agricole —la première de toutes nos questions d'économie politique—il fallait de la clarté, de la précision dans le style, et absence complète de toutes fleurs de rhétorique.

Des retours sur le passé, des observations sur le présent, des prévisions pour l'avenir, c'est là ce qu'on devait attendre, rien de plus, mais rien de moins.

Sur tous ces points les membres du jury d'examen n'ont que des éloges à adresser aux deux concurrents. Tous deux ont été sobres de style, à ce point que les juges du concours ont pu comprendre leurs pensées, interpréter leurs idées à une première lecture.

(*A la suite de ce préambule, le rapporteur a reproduit, avec éloge, de nombreux extraits des travaux des concurrents, et a continué dans les termes suivants*) :

—

Je crois avoir rendu justice aux deux concurrents; je crois avoir signalé suffisamment les qualités qui distinguent leurs compositions ; mais le cadre du sujet mis au concours était si vaste que, pour le remplir convenable-

ment, il aurait fallu faire un traité complet, écrire un volume entier.

Dans cette deuxième partie de mon rapport je vais essayer de combler, quoique très-imparfaitement, certaines lacunes que les limites réservées à de semblables travaux rendent inévitables.

Ainsi, à propos de l'éloge de l'agriculture, les concurrents auraient pu serrer de plus près le nœud de la question, et particulariser davantage, en mettant sous nos yeux un petit tableau des mœurs douces et paisibles, de la vie si pleine de félicités du cultivateur canadien modèle ; modèle comme eux et moi nous voudrions qu'il fût.

Je me le représente comme suit :

40 ans. Jeune encore ; dans toute la vigueur de l'âge, dans toute la puissance de sa virilité.

Epoux d'une femme de 35 ans,—belle comme toutes les canadiennes ; pleine de force et de santé ; toujours de bonne humeur comme son mari ; mère de douze ou de quinze enfants—pas moins de douze ! —Il faut, messieurs, conserver intactes les saines traditions de nos pères !

120 arpents de terre sous les pieds ; pas d'hypothèques. Grange de 100 pieds de longueur, nouveau modèle. Trente bêtes à cornes, 25 moutons, six chevaux, 8 cochons berkshire, petite race, 250 voyages de foin, avoine, blé, pois, pommes de terre, laine, beurre, saindoux, œufs, poulets, dindons, étoffe du pays, toile canadienne ; cela à profusion.

Pas de procès. Bonne dîme pour le curé de la paroisse, mesure française. Un des meilleurs bancs dans l'église. Marguillier—ancien ou nouveau, ou les deux à la fois.— Pas juge de paix, mais conseiller de la municipalité scolaire ou membre de la société d'agriculture. Pas chef de cabale électorale ; électeur seulement, suivant sa conscience. Pour surcroit de bonheur, un des meilleurs lots dans le cimetière : tel est l'aspect sous lequel se présente à mon esprit le cultivateur canadien modèle.

Si j'étais cultivateur—hélas, pourquoi ne le suis-je pas !—si j'étais cultivateur, les honneurs que confère une mairie de paroisse, une préfecture de comté, m'ennuieraient beaucoup. Ce sont là des espèces de domination universelle qui donnent naissance à une foule d'inquié-

tudes, créent des soucis innombrables, toutes choses qui me sont profondément antipathiques.

Pourtant, je ne serais pas insensible à l'aiguillon de la gloire ; mais, entre tous les honneurs qui pourraient s'offrir à ma convoitise, nuls ne conviendraient mieux à mes goûts que ceux de secrétaire de la municipalité scolaire, ou de secrétaire de la société d'agriculture de mon comté.

A vrai dire, cumuler les deux postes serait le comble de mes vœux.

Supposons que je sois l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre. Alors, je parviendrais sans peine à convoquer une assemblée conjointe des officiers de la municipalité scolaire et des membres de la société d'agriculture ; à cette réunion seraient invités spécialement M. le curé, le médecin, le notaire, le maître d'école, les marguilliers et autres notables du comté.

Le président, homme d'esprit, trouverait facilement moyen d'amener sur le tapis un sujet de débat quelconque. Une heure durant, des orateurs émérites, habitués aux luttes de hustings, épuiseraient le sujet de la discussion avec un art merveilleux, c'est-à-dire, en parlant de toute autre chose que de ce qui aurait trait à la question.

Enfin, lorsque tout le monde serait à bout d'haleine, le président, avec une condescendance qui me ferait infiniment d'honneur, demanderait l'opinion du secrétaire sur les diverses questions en litige.

Lors, avec beaucoup de gravité, je commencerais par féliciter les discoureurs sur leurs brillants efforts d'éloquence, et sur la lumière nouvelle qu'ils auraient projetée sur le sujet. Je me concilierais les deux partis—car il y aurait au moins deux partis—en leur affirmant que tous deux ont raison.

Armé de toutes pièces, grâce à ces précautions oratoires, je ferais le discours suivant, en termes bien simples, et dans un langage qui serait à la portée de mes auditeurs :

Monsieur le Président, Messieurs,—Si j'ai bien compris les éloquents discours que je viens d'entendre, le sujet de la discussion serait le suivant, savoir : de l'éducation de nos enfants, et des meilleurs moyens à prendre

pour développer et activer le progrès de l'agriculture en cette paroisse et dans ce comté.

Suivant moi, ces deux sujets sont liés l'un à l'autre intimement, à tel point que l'un ne peut pas aller sans l'autre.

Mais le commencement de tout progrès, en cela comme en une foule d'autres choses, c'est la maison d'école.

Or, en premier lieu, certaines gens de mon arrondissement sont à se demander—cela peut paraître étrange—s'il n'y a pas trop d'écoles dans nos paroisses, et si l'on donne bien à ces écoles des dénominations convenables.

Voici comme ils raisonnent: nos instituteurs reçoivent-ils une rémunération suffisante ? Non ; et pourquoi ?— Parce qu'il y a trop d'écoles !

Une certaine somme est votée annuellement par la législature locale et par les municipalités pour la subvention des maisons d'éducation. Mais cette somme est répartie sur un trop grand nombre de ces maisons, et il arrive que les bons instituteurs, ne recevant qu'un maigre salaire, abandonnent bientôt la carrière de l'enseignement pour en embrasser une autre qui leur offre une position plus brillante, un avenir mieux assuré.

Ceux qui raisonnent ainsi ont-ils raison, ont-ils tort ? Je ne me prononce pas là-dessus, Monsieur le Président, et Messieurs du comite ; je soumets la question à votre examen.

Dans notre temps, M. le Président—car, tous deux, fils d'habitants, et à peu près du même âge, nous avons fréquenté les mêmes écoles—dans notre temps, dis-je, il n'y avait que trois écoles dans la paroisse, savoir : une école modèle N° 1, une autre école modèle N° 2, et une école dite élémentaire. Dans cette dernière nous avons appris l'épellation de l'*Alphabet* et la lettre du *Petit Catéchisme.*

Le salaire des maîtres d'école modèle était de 70 à 80 louis, salaire considérable pour cette époque; celui de la maîtresse d'école élémentaire était de vingt-cinq louis.

De l'école élémentaire, ou de la *petite école,* comme nous l'appelions, nous passions dans l'une ou dans l'autre des deux écoles-modèles. Quelle joie ! quel con-

tentement ! en un jour nous étions devenus hommes ; en un jour nous avions grandi de cent coudées.

Dans ces écoles modèles nous apprenions peu, mais bien. On nous enseignait la grammaire française, l'arithmétique, la comptabilité, fort peu de géographie ; le dépôt de livres était à l'état de mythe, il n'y avait pas de cartes ; de l'histoire du Canada, rien ; Garneau ne l'avait pas encore découverte.

Nos pères, nos mères assistaient aux examens que présidait M. le Curé.

Pas de piano !

Le théâtre, improvisé, était orné de sapins, décoré de verdure et d'une foule de plantes et de bouquets aux couleurs variées. Toutes ces couleurs se mariaient ensemble harmonieusement, même le rouge et le bleu !

Le premier de la première classe débitait un petit *boniment* littéraire,—une fable de Lafontaine ordinairement.

C'est chose fort remarquable comme les animaux de Lafontaine—nonobstant l'opinion contraire de Châteaubriand,—ont toujours eu le privilège d'enseigner une foule de bonnes choses aux hommes de bonne volonté sur la terre.

La cérémonie se terminait par la distribution des prix ; et le premier prix, le prix d'excellence, était une petite image de saint Pierre, de saint Joseph, de sainte Marguerite,—de saint Patrice quand le maître était un irlandais.—Cette image était ornée de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

Que si, de ces temps-là, on passe aux temps d'aujourd'hui, on trouve, M. le Président, que les choses sont bien changées. Au lieu d'une école élémentaire, et de deux écoles modèles par paroisse, nous voyons des écoles commerciales, des écoles académiques, des académies pour les garçons, des académies pour les filles, et jusqu'à des séminaires pour ces dernières.

Or, au dire de quelques-uns, le qualificatif *commercial*, accolé au mot école, aurait un effet pernicieux sur l'esprit de nos enfants. Au sortir de ces écoles dites *commerciales*, nos enfants s'imaginent, croient sincèrement qu'il serait au-dessous de leur dignité d'embrasser une autre carrière que celle du négoce.

Les mêmes prétendent qu'il y déjà, en ce pays, beaucoup trop de marchands, de trafiquants, et surtout beaucoup trop de commis-marchands.

Avec ces écoles dites *commerciales*, on détourne de la carrière de l'agriculture une foule de jeunes gens de la campagne ; et on ne se doute guère de l'influence que peut avoir un qualificatif de ce genre pour décider, comme on dit, une vocation. Je n'ai nulle objection au qualificatif *commercial*, pourvu qu'on y ajoute le qualificatif *agricole*.

Alors, ces écoles seraient désignées sous la dénomination de : *Ecole de Commerce et d'Agriculture*, ou mieux, celle-ci : *Ecole d'Agriculture et de Commerce* ; car, en ce pays, plus qu'en aucun autre, l'agriculture doit avoir préséance sur le négoce, et sur toute autre profession.

Il y a une chose que l'on paraît méconnaître ou oublier; c'est que l'enseignement qui se donne dans les écoles commerciales convient également au négociant, à l'agriculteur et à l'industriel. Tous trois doivent savoir lire, écrire, connaître les secrets de la comptabilité ; tous trois doivent avoir quelques notions de littérature, d'histoire, de dessin, de géographie, et aussi posséder les éléments de la physique, de la chimie, de l'astronomie, de la philosophie.

Voilà, M. le Président, ce que disent certaines gens bien renseignées dans notre comté.

J'en ai consulté d'autres en dehors, qui se sont exprimé dans les termes suivants :

La dernière fin de l'homme, ont-ils dit, en ce bas-monde comme dans l'autre, ne doit pas être de mesurer de l'indienne ou du calicot, derrière un comptoir, sempiternellement, ni d'aligner des chiffres ingrats, en partie simple ou double, pendant les siècles des siècles.

Les plaisirs intellectuels, en ce monde, doivent compter pour quelque chose, même pour le négociant.

Le négociant qui a fait fortune doit avoir d'autres aspirations que celles d'un vénal trafic ; à l'industriel il faut une autre ambition que celle de vendre, à larges bénéfices, les produits de sa fabrique. Au négociant, à l'industriel, il faut des jouissances plus nobles, plus relevées ; et nulle part mieux que dans l'étude et dans la

pratique de l'agriculture ils ne trouveront des plaisirs sans mélange, des jouissances sans amertume.

Qui, mieux que le négociant enrichi, peut faire pousser trois brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un auparavant. Ce négociant-agriculteur serait un bienfaiteur de son pays, il serait un héros. Tous les honneurs que peut conférer le *Dominion* du Canada devraient s'accumuler sur sa tête. On devrait le faire député, sénateur, au besoin même conseiller législatif.

Pour arriver au résultat que je désire, il faut peu de chose. Que dans toutes nos écoles normales de filles et de garçons, que dans toutes nos écoles modèles, académiques, commerciales, l'on donne un petit cours élémentaire d'agriculture de 20 leçons d'une demi-heure ou d'une heure dans le cours de l'année, et le point sera gagné.

Des études ainsi commencées se continueraient plus tard; il en resterait toujours quelque chose, ne serait-ce qu'un germe qui finirait par se développer et porter des fruits abondants.

Je vais plus loin, M. le Président, et j'affirme que dans tous nos collèges classiques, le complément des études devrait être un petit cours de physique et de chimie appliquée à l'agriculture.

De cette manière, le curé, le médecin, le notaire, deviendraient des engins puissants, comme on dit, pour la dissémination des saines notions agricoles.

L'idée que j'émets aujourd'hui, M. le Président, je ne l'émets pas pour la première fois. Dès 1869, neuf ans passés, j'écrivais les lignes suivantes dans un journal de Québec :

" Dans nos collèges, dans ceux au moins qui sont affiliés à l'Université-Laval, l'étude de la physique, celle de la chimie, de la botanique, est très-approfondie. A l'Université, ces cours sont aussi développés que dans n'importe quelle université européenne. Après des études aussi fortes, l'étude de la science agricole n'est plus, à proprement parler, une étude ; c'est une récréation, une lecture à la fois instructive et amusante. A la suite du cours de chimie générale on devrait donner, dans tous nos collèges, quelques leçons de physique et de chimie appliquées à l'agriculture. Cela est d'autant plus aisé qu'une fois la chimie générale bien comprise, la chimie

et la physique agricoles se résument en quelques applications spéciales que les élèves saisissent à un simple énoncé, et sans le moindre effort.

" Parmi les jeunes gens qui complètent leurs études dans nos collèges, (je continue à citer) quelques-uns embrassent l'état ecclésiastique ; plusieurs étudient la médecine, d'autres, le droit. Ce sont ceux qui embrassent l'état ecclésiastique et ceux qui se livrent à l'étude de la médecine qui devront propager le plus et le mieux les connaissances qu'ils auront puisées dans le cours de leurs études classiques.

" Le jeune curé, s'il a puisé au collège de saines notions d'économie agricole, ne manquera pas, ne serait-ce que par délassement, de continuer ce genre d'études qui, vraiment, offre des attraits incomparables. Qu'on juge de l'influence que pourrait exercer sur la population d'une paroisse un exemple parti de si haut ; si, surtout, ce curé agronome avait le soin, dans ses conversations avec les habitants, comme par ses conseils mûris par l'étude, par l'observation, par l'expérience, de les encourager dans la voie des améliorations et du progrès.

" Je résume ma pensée en deux mots :

" Le curé canadien doit être 1° curé ; 2° curé agriculteur ; 3° curé colonisateur ; c'est assez.

" Sur cent médecins, quatre-vingt-dix, au moins, exercent leur art à la campagne ; et c'est chose vraiment remarquable de voir combien est grand le nombre de ceux qui s'adonnent par goût à l'étude et à la pratique de l'agriculture. L'esprit du médecin, façonné d'avance à l'étude des sciences positives, est très-bien préparé à l'étude de la science agricole ; et aux mille tracasseries du métier de la médecine les paisibles jouissances de l'agriculture font une salutaire diversion. L'exemple du médecin se joindrait à celui donné par le curé ; et de cette manière, il y aurait bientôt, dispersés dans nos campagnes, une foule de fermiers modèles recrutés parmi la partie la plus intelligente et la mieux instruite de notre population.

" Ou je me trompe fort, ou ce serait là un des effets bientôt perceptible de l'enseignement de l'agriculture dans nos collèges."

Telles étaient, M. le Président, les lignes que j'écri-

vais en 1869 ; je n'y trouve pas un mot à reprendre aujourd'hui, pas un mot à retrancher.

Mais ce n'est pas tout de développer le goût et les saines notions de l'agriculture dans les écoles de garçons ; il faut, de plus, que dans nos écoles de filles, dans nos couvents de la campagne, une sage direction soit imprimée de ce côté.

En effet, sur cent jeunes filles nées et élevées dans nos paroisses, 90, au moins, deviendront plus tard les épouses de cultivateurs.

A ces jeunes filles, on devrait donner une éducation appropriée à leurs besoins futurs ; on devrait leur donner des leçons d'horticulture, d'économie domestique, les premiers éléments de l'art culinaire.

On l'a dit avant moi, et on ne saurait trop le répéter, rien ne contribue à calmer la mauvaise humeur d'un mari ployant sous le faix du jour et de la fatigue comme le fumet d'un plat aimé ou la vue d'une salade convenablement apprêtée. La connaissance de la couture, du raccommodage, du rapiécetage devrait être le complément de l'éducation de toute jeune canadienne bien née ; et s'il fallait sacrifier pour cela plusieurs heures de *pianotage* par semaine, des mois entiers de broderies, je les sacrifierais volontiers.

Revenons au jeune agriculteur.

Au sortir de l'école, il n'a qu'à perfectionner ses études ; et pour cela, son père ne saurait faire trop de sacrifices pour mettre à sa disposition autant de livres et de journaux d'agriculture que possible.

De plus, il devrait y avoir, dans chaque paroisse, une bibliothèque paroissiale. Le choix des livres devrait être soumis au jugement d'une commission spéciale nommée par le département de l'instruction publique.

Mais, dans ce choix, M. le Président, on ne saurait être trop scrupuleux ; il n'est rien comme un mauvais livre, un mauvais roman surtout, pour gâter le cœur et l'esprit d'une jeune personne.

Les rayons d'honneur de ces bibliothèques devraient être ornés de journaux d'agriculture et de petits ouvrages ayant trait à cet art.

Il faudrait aussi que l'excellente idée de l'établissement de cercles agricoles reçût son développement

complet. Aux réunions de ces cercles, on lirait des conférences sur l'agriculture ; on y discuterait une foule de questions ayant trait à l'amélioration de nos terres, à celle des chemins, des voies de communication, etc, Avant tout, pas de politique dans ces cercles.

Enfin, parvenu à l'âge de 21 ou de 22 ans, le jeune cultivateur, grâce aux sages économies de son père, de sa mère, et de toute la famille, deviendrait le propriétaire d'un *bien* quelconque ; supposons que ce soit le bien du voisin : lequel voisin se serait ruiné par ignorance, ou par incurie, par luxe et par vanité.

A ce moment il entre dans la vie, et, avant de rien entreprendre,—car toute expérience nouvelle est hasardeuse,—il doit se rendre un compte exact de ce qu'il a à faire, non-seulement pour la première année, mais pour dix années à venir.

C'est tout un plan de bataille qu'il lui faut concerter contre des ennemis nombreux, puissants. Voici l'énumération de quelques-uns de ces ennemis : Fossoyage mal fait ; raies, rigoles imperceptibles n'aboutissant pas aux fossés ; planches mal *conditionnées*, les unes de trois pieds de largeur, les autres de quinze pieds. De la mousse, de la marguerite, de la moutarde, une foule de plantes aquatiques au lieu de mil et de trèfle, de l'ivraie partout ; clotures en désordre, maison, grange délabrées.

Ah ! c'est alors, Messieurs, qu'il faut chez le débutant du courage, et surtout du jugement et de la science. Mais s'il a puisé de saines notions d'agriculture à l'école ; si son jugement a mûri par l'étude des livres de la bibliothèque paroissiale ; s'il a suivi avec attention les bons enseignements prônés par nos journaux d'agriculture, sa tâche est bien simplifiée ; car, avec cette science, avec ces connaissances, c'est la tête qui dirige les bras, et non les bras la tête.

La tête qui dirige les bras ! voilà ce qui manque au cultivateur canadien. Il travaille au jour le jour, machinalement, sans raisonnement, sans aucune connaissance de son art : on appelle cela, en ce pays, un *homme pratique*. Et comme conséquence inévitable, le fruit de tant de pénibles labeurs est perdu.

Le printemps arrivé, quand la neige a disparu, quand la terre est ressuyée, réchauffée, le cultivateur laboure,

herse, ensemence, en partant derrière la grange, et va ainsi, sans réflexion, jusqu'au haut du clos.

Il sème des pois, des pommes de terre, du froment, de l'orge, de l'avoine, du mil et du trèfle, là où il n'en devrait pas semer. Pis que cela, en maints endroits du district de Québec, et dans d'autres districts, quoi qu'on dise, il y a des pièces à pois, des pièces à blé, à orge, à avoine, que l'on ensemence avec les mêmes graines depuis un temps immémorial.

Que si quelqu'un se permet de faire certaines observations au sujet d'une routine aussi vicieuse, on vous répond: " Mon père a bien vécu de même ! "

C'est triste.

Lorsque le jeune agriculteur s'est bien rendu compte de tous les défauts que présente son bien, il doit compléter cet inventaire par l'énumération des fautes qu'a commises son prédécesseur, et cette énumération sera comme suit:

Pas d'engrais, ni de fumiers, ou engrais mal préparés ; ignorance complète des bons effets d'un amendement convenable, de l'usage des engrais verts, (trèfle et sarrazin), de l'emploi du chaulage, des cendres, du plâtre, des composts, des engrais chimiques, de l'égouttement, etc.

Ignorance de l'espèce de graines de semence qu'il fallait confier à tel ou tel sol.

Ignorance des rotations, des assolements ; mots qui lui étaient inconnus, parce qu'il n'en avait jamais entendu parler, ni à l'école, ni ailleurs.

Alors, qu'il se mette à l'œuvre, et qu'il ait toujours devant les yeux le précepte suivant que j'ai formulé, plusieurs années déjà, dans les termes suivants :

" Le cultivateur canadien doit adopter pour système de culture celui de convertir le plus promptement possible, et aussi parfaitement que le temps et ses moyens le lui permettront, la plus grande étendue de sa terre en prairies et en bons pacages. Car, ce système permet de récolter beaucoup de foin ; or, avec beaucoup de foin on peut entretenir un grand nombre d'animaux en bon ordre. Ces animaux donnent beaucoup de produits qui rapportent de grands profits et une grande quantité de fumier. Le fumier est tellement la base de toute bonne

agriculture qu'on a dit, et avec raison, que le fumier est *le capital du cultivateur.*"

Après trois ou quatre années de cette culture conduite avec intelligence, le jeune agriculteur se trouve, comme on dit, M. le Président, au-dessus de ses affaires. Et après ?—Après ? Eh bien ! il doit se marier, ce qui est la chose la plus naturelle du monde. Il n'aura que l'embarras du choix, dans sa paroisse, ou dans les paroisses voisines.

Il y a des célibataires jeunes et vieux,—j'en connais, j'en vois même dans cette salle,—qui s'imaginent que le mariage est une espèce de révolution dans l'édifice social, une sorte de cataclysme dans le cours de la vie humaine. Erreur fatale ! Le mariage est chose toute simple. Une fois qu'on a été marié, on s'imagine qu'on l'a été toujours ! Bientôt, au bout de neuf mois de mariage, de dix au plus, surviennent les soucis bienfaisants de la famille : un rejeton, un héritier a vu le jour. De quinze mois en quinze mois, souvent plus tôt, pareil phénomène se renouvelle dans chaque famille de nos bons cultivateurs canadiens.

C'est là le véritable progrès ! Dans les pays constitutionnels, M. le Président, la force, c'est le nombre ; et nous, Canadiens-Français, nous avons besoin de recruter nos forces, et de multiplier notre nombre. De cette dernière tâche nous nous acquittons bien sans l'aide des gouvernements ; mais je me demande si ces gouvernements, le fédéral comme le local, ont toujours fait, font aujourd'hui ce qu'ils auraient dû et devraient faire pour retenir notre nombre chez nous ?

A ce propos, M. le Président, voici quelques lignes que j'écrivais il y a une dizaine d'années.

" L'émigration de notre population aux Etats-Unis est due à trois causes principales : 1° amour du changement parmi un certain nombre ; 2° misère et pauvreté dues au défaut d'établissements industriels et manufacturiers dans nos villes ; 3° misère et pauvreté occasionnées par un système de culture des plus vicieux dans nos campagnes.

" Le seul moyen d'empêcher l'émigration de nos campagnes est d'enseigner à nos cultivateurs comment ils peuvent trouver l'aisance, la richesse chez eux. Pour

cela, que faut-il? Leur enseigner à cultiver. De cette manière, l'agriculture prend toutes les proportions d'une question religieuse, et qui mérite l'attention spéciale de notre clergé, celle de nos curés de la campagne particulièrement."

Quelques mois plus tard je m'exprimais dans les termes suivants au sujet de l'immigration:

" On parle beaucoup d'immigration par le temps qui court.

" On envoie des agents en Europe pour inviter les étrangers à venir partager notre bonheur; on a des agents aux Etats-Unis chargés de prier les *nôtres* de revenir au milieu de nous.

" Tout cela est fort bien.

"Mais il y a moyen, à mon avis, de simplifier la besogne de ces agents, tout en assurant le succès de leur mission.

" Développons notre agriculture, et, pour cela, instruisons nos cultivateurs, enseignons-leur des méthodes simples, faciles, peu dispendieuses qui les mettent en état de réaliser de 150 à 200 louis de bénéfice par année, avec la vente de leurs produits, au lieu de ne réaliser que trente ou quarante louis comme cela a lieu aujourd'hui.

" Alors, l'étranger voyant les rives du Saint-Laurent bordées de riches villas *habitées par des cultivateurs*, se dira: " Il fait bon de vivre ici: dressons-y nos tentes."

" Alors les nôtres qui sont aux Etats-Unis se diront: Il fait meilleur chez nous qu'aux Etats-Unis; retournons chez nous.

" De cette manière les agents d'immigration seront sûrs du succès et feront une riche et abondante moisson d'immigrants."

Le temps presse, M. le Président, et j'abrège.

Parvenu à ce degré d'avancement dans la voie du progrès, le cultivateur doit veiller soigneusement à l'entretien de ses animaux, à leur nourriture, et soumettre à une étude approfondie les problèmes suivants d'économie agricole, dont je me contenterai de faire l'énumération:

1° De l'emploi des soupes pour la nourriture du bétail; je crois sincèrement qu'on sauverait par là une bonne moitié du fourrage. Une nourriture sèche ne

convient pas plus à l'estomac de l'animal qu'à celui de l'homme : ceci est entièrement conforme aux données de la physiologie.

2o Du traitement des fumiers. Dans des écrits antérieurs j'ai émis l'opinion que dans certaines circonstances, et pour certains genres de culture, il valait mieux recourir à l'emploi des fumiers verts. Sur ce point je crois avoir fait erreur, à l'exemple de bien d'autres, et je ne recommande, aujourd'hui, pour la grande culture que les fumiers qui ont subi au moins un commencement de fermentation. De là la nécessité d'avoir des caves ou appentis dans lesquels le fumier doit être conservé assez longtemps, et à une température modérée, pour que cette fermentation se produise ;

3o. De l'emploi des engrais artificiels, et, surtout, du phosphate de chaux dont on a découvert depuis deux ans, des mines d'une richesse extrême dans les environs d'Ottawa. Ce sujet seul exigerait la publication d'un volume. Dès 1869, un agronome français, M. Ville, partisan des engrais artificiels, annonçait, dans une conférence faite à la Sorbonne, à Paris, que le Canada renfermait des mines inépuisables de sous-phosphate de chaux (ou apatite). Qui s'en doutait alors dans le Dominion ? J'ai fait l'analyse chimique de quelques-uns de ces échantillons, et j'ai trouvé qu'ils contenaient jusqu'à 92 pour cent de phosphate ;

4o. Du mélange du sulfate d'ammoniaque (résidu du gaz d'éclairage), qu'on n'utilise pas aujourd'hui, au Canada, avec le sulfate de chaux et le superphosphate comme guanos artificiels, pour les besoins de ce pays, et comme objet d'exportation.

S'il est un pays au monde où le besoin des engrais artificiels se fait sentir, c'est le Canada.

Quant à l'exportation, tous les engrais entrent en franchise aux Etats-Unis.

5o. De l'à-propos d'établir la confection de ces engrais artificiels à Lévis où il y a déjà une fabrique d'acide sulfurique qui chôme depuis une dizaine d'années.

6o. Quel parti cette fabrique de superphosphate à Lévis pourrait-elle tirer des pyrites de cuivre de Lennoxville, après grillage, en les expédiant à Swansea,

South-Wales, Angleterre. Alors, on ferait d'une pierre deux coups.

7o. Des assolements. Cette question capitale est tellement méconnue dans la Province de Québec, qu'en maints endroits—le Saguenay, entre autres—on récolte céréales sur céréales pendant douze et quinze ans sans interruption.

On ruine le Saguenay. On a suivi la même pratique à la côte de Beaupré et à l'Ile d'Orléans pendant 150 et 200 ans, et le résultat final ? C'est qu'aujourd'hui le blé n'y vient plus. Pourquoi ? Parce que le sol ne renferme plus les éléments qui entrent dans la composition de ces plantes ; parce que ces éléments ont été soustraits au sol par la culture inintelligente de nos pères et de leurs fils.

8o. Du chaulage. Question très-importante. Des territoires entiers, en France, depuis cinq ans, sont redevenus fertiles, et produisent du blé en abondance aujourd'hui, grâce au chaulage. Beau sujet d'étude pour ce pays où le calcaire est si abondant.

9o. Expositions d'agriculture provinciales annuelles. Trop fréquemment renouvelées. Tous les trois ans suffirait. On y voit toujours les mêmes choses.

10o. Expositions de comtés. Ne vaudrait-il pas mieux les remplacer par des expositions de district, à des intervalles de deux ou trois ans ?

11o. Importance des concours de labour, de hersage, de roulage, à chacune de ces expositions de districts. Pour un objet d'aussi grande importance, le conseil de l'agriculture et le ministère de l'agriculture ne devraient pas être économes. Ils devraient avoir à leur disposition cinq ou six laboureurs émérites largement payés, et toujours prêts à se transporter, avec charrues, herses, rouleaux, et attelage modèles, là où leurs services seraient requis. Il y aurait concours entre le premier laboureur de la paroisse et le laboureur du gouvernement. Prix du concours $1.00 pour le laboureur du gouvernement, s'il gagne le premier prix ; dix ou vingt piastres pour le premier laboureur du district, s'il bât le laboureur du gouvernement.

12o. Drainage. Cette question seule pourrait faire le sujet d'un concours. M. Barnard et l'abbé Provancher

ne sont pas d'accord sur ce point. Je les mets d'accord en affirmant que tous deux ont raison.

Quels matériaux faut-il employer pour ce drainage ? Mon opinion est qu'il faut employer du bois là où il y a du bois, de la pierre là où il y a de la pierre, des tuiles là où il n'y a ni pierre ni bois.

Le drainage seul triplerait le rendement de nos terres ; et la *saison agricole*, qu'on me pardonne le mot, serait au moins d'un mois plus longue dans la province de Québec : quinze jours le printemps, quinze jours l'automne ;

13o. Importance de la comptabilité. Nos cultivateurs vivent au jour le jour, sans tenir compte de leurs recettes et de leurs dépenses. De cette manière ils se ruinent sans s'en apercevoir.

14o. Luxe, vanité. Petit traité sur l'art du bon goût dans la toilette, à l'usage des hommes, un peu aussi à l'usage des filles et des femmes. Ce sujet devrait être traité légèrement.

15o. Du choix des races d'animaux. Quelques hommes compétents, éleveurs émérites depuis plus de 20 ans, et auxquels je me suis adressé pour avoir leur opinion, m'ont répondu dans les termes suivants. J'attire spécialement votre attention sur ce point.

Je reprodnis textuellement leur réponse à ma question.

1o. CHEVAUX.

Les chevaux canadiens purs ont disparu depuis bien des années ; ils sont perdus dans des croisements sans fin.

Les principales races avec lesquelles ils ont été croisés sont : le pur sang, le clydesdale, le cleveland bay, le suffolk punch, le percheron, le normand.

Parmi les chevaux écossais, anglais, irlandais, le favori, après le pur sang, a été le clyde. Dans le district de Montréal on s'en est servi pour faire des croisements sans nombre, avec plus ou moins de discernement, avec des juments de toutes races, de toutes tailles.

Par ces croisements injudicieux, on a gâté beaucoup la régularité des formes de nos chevaux canadiens, en leur donnant plus de taille. A première vue on reconnaît ces choisis, à leurs jarrets courts et trop épais.

Si l'on veut élever des chevaux pour le commerce, on fera bien de croiser nos juments canadiennes avec des chevaux pur sang, ou trois quarts sang.

Avec un peu de soin on pourrait créeer en quelques années une bonne sous-race de chevaux, en état de rendre aux cultivateurs canadiens tous les services dont ils peuvent avoir besoin, et qui en même temps seraient très-propres pour l'exportation en Angleterre et aux Etats-Unis.

2o. VACHES.

Il faut viser avant tout, à en obtenir, en même temps, le plus de lait et le plus de viande possible. Le mélange du canadien avec l'ayrshire est ce qui convient le mieux.

La *durham* exige beaucoup de frais d'entretien. Pas du tout rustique ; donne beaucoup de lait, à la condition qu'elle vêle à deux ans, avant qu'elle ait contracté une trop forte disposition à l'engraissement. Beaucoup de viande.

Le taureau durham améliore les dispositions lactifères des vaches communes avec lesquelles il est croisé.

3o. MOUTONS.

Le *leicester* a une laine plus fine, a plus de chair, et une chaire plus tendre. Dégénère vite ; ne vit pas longtemps sous notre climat.

Le *cotswold* a une laine plus longue, plus grosse, mais il en fournit moins que le *leicester*, chair bonne quoique inférieure à celle du *leicester*. Race plus rustique. Se conserve bien en ce pays, vit longtemps. Croisé avec le canadien forme de bons moutons.

Les moutons et les porcs sont les animaux qui dégénèrent le plus vite, par le croisement de consanguins.

Enfin, M. le Président, après avoir fait tout ce que je viens de dire, après avoir résolu tous les problèmes que je viens de poser, le jeune agriculteur qui aurait fait ses débuts à l'école de sa paroisse, qui aurait continué ses études plus tard, de la manière que je l'ai dit, serait parvenu à un âge très-mûr, disons 75 ou 78 ans.

Alors, il est voisin de deux autres voisins fort incommodes: l'inflammation de poumon et l'apoplexie Ce sont les deux maladies qui moissonnent le plus de vieillards en ce pays.

Pourtant la vie doit être douce et paisible à cet âge patriarcal ; il me semble que c'est alors qu'on commence à vivre, et à jouir de la vie ; on n'a qu'à se laisser vivre, ...ou à s'empêcher de mourir.

Entouré d'une famille nombreuse,—aïeul, bisaïeul depuis longtemps, – ayant celébré ses noces d'argent, ses noces d'or, il aurait eu soin, je le présume, dans le cours de sa longue carrière, de mêler l'agréable à l'utile.

Or, rien d'agréable, rien d'amusant comme de petites fêtes de familles canadiennes à la maison du père ou à celle du grand-père.

A ces réunions, il y aurait eu des bonbons, parmi lesquels aurait figuré en première ligne la tire ! La tire est d'institution nationale.

Jamais de boissons alcooliques ou enivrantes. Tout au plus aurait-on mis sur la table de la petite bière d'épinette ou du vin de gadelles fabriqué par les grandes filles de la maison. Nulle addition de brandy dans ces liqueurs de tempérance. J'ai connu des mécréants qui poussaient jusqu'à ce point l'astuce et la supercherie. Que Dieu ait pitié de leurs âmes !

A ces fêtes on aurait toléré quelques danses innocentes et hygiéniques, avec accompagnement de violon et de chansons populaires. Je recommande, avant tout, le "*Nicque* du Lièvre," et le "Clairon du roi, Mesdames," moins les gages obligés d'autrefois, que nos mœurs puritaines et épurées ne sauraient tolérer aujourd'hui.

Voilà, M. le Président, ce que votre secrétaire avait à vous dire au sujet des meilleurs moyens à prendre pour activer le progrès de l'éducation, et, par là même, le progrès de l'agriculture en ce pays.

Annexe 3 – Tableaux extraits du livre de Louis-Philippe Audet, 1971, Tome 2 – 1840-1971, p. 217-219.

TABLEAU XXXVI

PRINCIPALES LOIS SCOLAIRES DE 1897 à 1944

(administration libérale, sauf de 1936 à 1939)

Date de sanction	LOIS	TITRE DE LA LOI
1899 10 mars	62 Vict. c. 28 553 articles	LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Première codification)
1903 25 avril	3 Ed. VII, c. 16 7 articles	Loi amendant les lois concernant l'instruction publique relativement aux personnes professant la religion judaïque art. 1 : traitées comme des protestants ; art. 2 : à quelle municipalité scolaire payer les taxes ; art. 3 : droit d'opter, abrogé.
1906 9 mars	6 Ed. VII, c. 23 10 articles	Loi amendant la Loi de l'instruction publique art. 1 : nomination de quatre fonctionnaires de l'enseignement au comité catholique : deux prêtres, principaux d'école normale et deux laïques, fonctionnaires de l'enseignement primaire.
1922 21 mars	12 Geo. V, c. 46 15 articles	Loi amendant la Loi de l'instruction publique art. 1 : définitions : école publique, élémentaire, modèle, académie, primaire complémentaire, primaire supérieure ; art. 10 : répartition des fonds de l'éducation supérieure ; art. 14 : « des écoles primaires complémentaires et des académies ou high schools de comté ».
1922 29 déc.	13 Geo. V, c. 41 7 articles	Loi amendant la loi concernant l'instruction publique au sujet de la votation au scrutin secret dans certaines municipalités scolaires.
1925 3 avril	15 Geo. V, c. 40 30 articles	Loi modifiant les Statuts Refondus 1909 relativement à l'instruction publique. Cette loi concerne surtout les **protestants** et les High Schools.
1926 24 mars	16 Geo. V, c. 45 9 articles	Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la Province art. 1 : bois de pulpe et papier ; art. 2 : énergie électrique ; art. 3 : forces hydrauliques ; art. 4 : compagnies d'utilité publique.
1928 22 mars	18 Geo. V, c. 46 2 articles	Loi concernant l'Ordre du Mérite scolaire.
1929 4 avril	19 Geo. V, c. 2 2 articles	Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole ($ 5,000. !) art. 1 : perfectionnement des écoles ; bureaux des agronomes.
1929 4 avril	19 Geo. V, c. 4 4 articles	Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs ($ 25,000.).
1929 4 avril	19 Geo. V c. 45 9 articles	Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants.
1935 18 mai	25-26 Geo. V, c. 52 21 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant le fonds de pension des instituteurs et des institutrices.

TABLEAU XXXVI (suite)

PRINCIPALES LOIS SCOLAIRES DE 1897 À 1944

(administration libérale, sauf de 1936 à 1939)

Date de sanction	LOIS	TITRE DE LA LOI
1937 * 27 mai	1, Geo. VI, c. 34 4 articles	Loi relative à l'enseignement agricole. Le Conseil de l'Instruction publique peut former et maintenir des comités pour la préparation des programmes.
1938 * 8 avril	2 Geo. VI, c. 91 12 articles	Loi modifiant la Loi protégeant la petite propriété et le crédit municipal et scolaire par la consolidation des arrérages de taxes.
		aussi 2 Geo. VI, c. 94 : Procédures pour exempter de taxes municipales et scolaires aussi 3 Geo. VI, c. 99 : Loi prolongeant le délai de consolidation des arrérages.
1940 22 juin	4 Geo. VI c. 49 15 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique (amendements) art. 10 : modifie art. 532a : tout religieux qui a appartenu à l'enseignement primaire peut faire compter cinq années pour participer au fonds de pension ; doit payer les retenues pour le fonds de pension.
1940 30 mai	4 Geo. VI. c. 71 4 articles	Loi relative à l'expropriation. Le code de procédure civile amendé : nouveau chapitre.
1941 17 mai	5 Geo. VI, c. 47 10 articles	Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique art. 1 : examen médical des instituteurs d'écoles indépendantes ou privées ; art. 3 : certificat médical pour toute école publique ; art. 6 : examen médical pour les professeurs d'École normale.
1942 13 mai	6 Geo. VI, c. 21 2 articles	Loi ratifiant une convention entre Sa Majesté et l'Institution royale pour l'Avancement des Sciences concernant l'École normale McGill.
1943	7 Geo. VI, c. 13 8 articles	*Loi concernant la fréquentation scolaire obligatoire* art. 7 : après l'article 290 de la Loi de l'instruction publique, ajouter la section IVa : « De la fréquentation scolaire obligatoire ».
1943 23 juin	7 Geo. VI, c. 14 15 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique : âge de la retraite pour les fonctionnaires de l'enseignement, pension, retenues, veuve du fonctionnaire ; spécialistes des écoles indépendantes.
1944 3 juin	8 Geo. VI c. 14 6 articles	Loi concernant la gratuité de l'enseignement et des livres de classes dans certaines écoles publiques art. 1 : manuels obligatoires ; restrictions aux changements de livres dans les classes ; art. 4 : rétribution mensuelle seulement pour cours supérieurs au primaire complémentaire ou à l'intermédiaire.
1944 3 juin	8 Geo. VI, c. 15 44 articles	Loi autorisant la constitution de commissions scolaires centrales protestantes.

* *Administration de l'Union nationale*

TABLEAU XXXVII

PRINCIPALES LOIS SCOLAIRES DE 1944 à 1959

(administration de l'Union nationale – M.L. Duplessis)

Date de sanction	LOIS	TITRE DE LA LOI
1945 23 mars	9 Geo. VI, c. 51 8 articles	Loi pour assurer une meilleure répartition des taxes municipales et scolaires. Comité d'enquête.
1946 17 avril	*10 Geo. VI,* *c. 21* 32 articles	*Loi pour assurer le progrès de l'éducation* art. 1 : définitions ; art. 2 : fonds d'éducation ; art. 3 : sources : richesses naturelles, etc. ; art. 4 : réorganisation des finances scolaires ; art. 15 : dispositions spéciales pour commissions scolaires en défaut ; art. 25 : arbitrage prohibé dans municipalités rurales.
1947 20 mars	11 Geo. VI, c. 32 15 articles	Loi modifiant la Loi pour assurer les progrès de l'éducation art. 3 : taxe payable par certaines compagnies : raffinage du pétrole, réseau téléphonique, etc.
1949 10 mars	13 Geo. VI, c. 26 16 articles	Loi concernant les corporations municipales et scolaires et leurs employés : art. 2 : conseil d'arbitrage pour régler les différends.
1949 10 mars	13 Geo. VI, c. 27 4 articles	Loi concernant les livres et la rétribution mensuelle dans certaines écoles publiques : art. 1 : nouvel article 222 : livres gratuits fournis par les commissaires ou les syndics ; le gouvernement remboursera la moitié du coût réel, pourvu que les livres soient approuvés par les comités du Conseil de l'Instruction publique ; art. 2 : rétribution pour certains cours.
1952 23 janvier	15-16 Geo. VI, c. 23 1 article	Loi concernant l'enseignement ménager : modifie l'article 485 qui devient 485a : organisation de l'enseignement ménager ; diplômes pour enseigner les sciences ménagères dans la Province.
1953 12 fév.	1-2 Eliz. II c. 34 7 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique : art. 2 : nouvel article 525 : transport au fonds de pension du service civil (fonctionnaire de l'enseignement) et *vice versa* ; art. 3 : administration du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement.
1956 23 fév.	4-5 Eliz. II c. 39 6 articles	Loi facilitant davantage les progrès scolaires dans la Province. Amortissement des dettes scolaires – Fonds de réserve.
1959 11 fév.	7-8 Eliz. II, c. 38 8 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique : art. 1 : modifie l'article 11 concernant le surintendant de l'Instruction publique : pas moins de $ 10,000 par année et ne peut être destitué que par le lieutenant-gouverneur sur recommandations du Conseil législatif et de l'Assemblée législative ; art. 2 : annexion de certains territoires.